



PORT DE BANDOL

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
Capital : 712500€

(+33)4 94 29 42 64
accueil@portbandol.fr
<http://portbandol.fr>
RCS Toulon 333006138

Mairie de Bandol
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
83 150 BANDOL

Bandol, le vendredi 31 mai 2024

Objet : Rapport du concessionnaire relatif à l'exercice 2023

Monsieur le Maire,

La Société d'économie mixte de gestion du port de Bandol a assuré l'exploitation du port de plaisance de Bandol pour l'année 2023 en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 5 octobre 2021.

Conformément à l'article 33 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales, je vous adresse ci-après le rapport annuel du concessionnaire relatif à l'exercice 2023.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, monsieur le maire, mes salutations distinguées.

Philippe Rocheteau
Président directeur général

DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE BANDOL

SOGEBA

GESTION DÉLÉGUÉE DU PORT DE PLAISANCE DE BANDOL

RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'EXERCICE 2023

TABLE DES MATIÈRES

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie.....	6
I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire.....	6
I.-2. Au titre des obligations contractuelles.....	6
I.-2.1. Une partie technique.....	6
I.-2.2. Une partie sur la qualité du service.....	6
I.-2.3. Une partie financière.....	7
I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales.....	7
II.- Données comptables et financières.....	8
II.-1. Le compte d'exploitation.....	8
II.-1.1. Données de base.....	8
II.-1.2. Méthode d'établissement.....	9
II.-1.3. Modes d'imputations.....	9
II.-2. Évolution du compte de résultat.....	9
II.-2.1. Chiffre d'affaires de l'exercice.....	10
II.-2.1.1 Activité Port Public.....	11
II.-2.1.2 Activité Carénage.....	12
II.-2.1.3 Activité Carburant.....	13
II.-2.2. Charges d'exploitation.....	14
II.-2.2.1 Achats de marchandises.....	14
II.-2.2.2 Achats de services extérieurs.....	14
II.-2.2.3 Impôts et taxes.....	16
II.-2.2.4 Frais de personnels.....	17
II.-2.2.5 Autres charges de gestion courante.....	17
II.-2.2.6 Dotations aux amortissements et provisions.....	17
II.-2.2.7 Amortissements de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux.....	19
II.-2.2.8 Résultat d'exploitation.....	20
II.-2.2.9 Résultat financier.....	20
II.-2.2.10 Résultat exceptionnel.....	21
II.-2.2.11 Résultat net - Capacité d'autofinancement.....	22
II.-2.3 Synthèse de l'évolution du compte de résultat.....	23
II.-2.4. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire.....	24
II.-2.4.1 Immobilisations acquises au cours de l'exercice.....	24
II.-2.4.2 Immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice.....	25
II.-2.5. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise.....	26
II.-2.5.1 Biens de retour - Inventaire initial.....	26
II.-2.5.2 Biens de retour - Variations.....	29
II.-2.5.3 Biens de reprise.....	30
II.-2.6. Créances clients.....	33
II.-2.7. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public.....	35

II.-3. Les conditions de révision des conditions financières.....	36
II.-3.1. Indexation des tarifs des services portuaires.....	36
II.-3.2 Dérogations aux tarifs portuaires.....	39
II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires - Organismes exerçant une mission d'intérêt général.	39
II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires - Autres.....	40
II.-3.2.2 Exonérations partielles.....	40
II.-3.2.2.a Société Nautique de Bandol.....	40
II.-3.2.2.b Salon nautique.....	41
II.-3.2.2.c Autres.....	41
II.-3.3. Révision des conditions financières de la convention.....	41
III.- Données techniques.....	42
III.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages.....	42
III.-1.1. Rénovation et extension du local d'accueil de l'aire de carénage - Apposition de signalétique.....	42
III.-1.2. Installation d'une potence PMR.....	43
III.-1.3. Modernisation des mouillages du bassin G/I.....	44
III.-2. Évolution des indicateurs d'activité.....	45
III.-2.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public.....	45
III.-2.2. Contrats professionnels.....	46
III.-2.2.1. AOT pour des postes d'amarrage.....	46
III.-2.2.2. AOT pour des locaux ou terre-plein.....	47
III.-2.3. Contrats mensuels / saisonniers.....	47
III.-2.4. Escales.....	48
III.-2.5. Port amodié.....	48
III.-2.6. Garanties d'usage.....	49
III.-2.7. Aire de carénage.....	49
III.-3. Incidents majeurs.....	50
III.-3.1. Reprise de désordres sur le quai d'honneur.....	50
III.-3.2. Fuite de carburant à la station d'avitaillement.....	51
III.-3.3. Retrait d'épaves et de bateaux laissés à l'état d'abandon.....	52
III.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations.....	53
III.-4.1. Dépenses d'entretien et de maintenance.....	53
III.-4.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations.....	54
III.-4.3. Travaux ou achats prévus pour 2024.....	55
III.-4.3.1. Travaux et maintenance.....	55
III.-4.3.2. Investissements.....	55
III.-5. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement.....	56
III.-5.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage..	56
III.-5.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan.....	57
III.-5.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et panes flottantes selon une nouvelle configuration.....	59

III.-5.4 Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement.....	59
III.-5.5 Restructuration et reconfiguration du quai principal.....	59
III.-5.6 Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade.....	61
III.-5.7 Réaménagement et modernisation du port : Dossier environnemental.....	61
IV.- Qualité du service.....	62
IV.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers.....	62
IV.-1.1. Gestion de la relation client au service de l'efficacité.....	62
IV.-1.2. Renforcement des horaires d'ouverture de la capitainerie.....	63
IV.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol.....	64
IV.-2.1. Salon Bandol Nautik 2023.....	64
IV.-2.2. Campagne annuelle de nettoyage du port.....	66
IV.-2.3. Participation à la semaine de l'environnement.....	69
IV.-2.4. Politique d'animation - Y a Degun sur le toit.....	70
IV.-2.5. Politique d'animation - Opération OCEAN avec la Gendarmerie Maritime.....	72
IV.-2.6. Politique d'animation - Octobre Rose.....	73
IV.-2.7. Politique d'animation - Tabascopierro.....	73
IV.-2.8. Politique d'animation - Apéros Ponton.....	75
IV.-3. Mesures qualitatives.....	76
IV.-3.1. Registre des observations des usagers.....	76
IV.-3.2. Avis des usagers déposés en ligne.....	77
IV.-3.2.1 Page Google SOGEBE - Port de Bandol.....	77
IV.-3.2.2 Application Navily.....	79
IV.-3.3. Campagne de mesure de la satisfaction des usagers.....	80
IV.-3.3.1 Usagers en contrat annuel, mensuel ou de longue durée.....	80
IV.-3.3.1.a Généralités, fonctionnement, instances.....	81
IV.-3.3.1.b Installations portuaires, services et équipements.....	82
IV.-3.3.1.c Tarifs - Relations avec la capitainerie.....	85
IV.-3.3.1.d Appréciation globale.....	86
IV.-3.3.2 Usagers en escale à la nuitée.....	86
IV.-3.3.2.a Accueil, informations générales.....	87
IV.-3.3.2.b Installations portuaires, services et équipements.....	88
IV.-3.3.2.c Tarifs - Relations avec la capitainerie.....	89
IV.-3.3.2.d Appréciation globale.....	91
IV.-3.3.3 Usagers de l'aire de carénage.....	91
IV.-3.3.3.a Appréciation globale.....	92
IV.-3.3.3.b Tarifs - Relations avec la capitainerie.....	92
IV.-3.3.3.c Appréciation globale.....	93
IV.-3.3.4 Synthèse.....	94
IV.-3.4. Le nombre d'usagers inscrits sur les liste d'attente.....	96
IV.-3.4.1 Liste d'attente du port public.....	96
IV.-3.4.2 Liste d'attente pour une garantie d'usage.....	96
IV.-3.5. Les contentieux en cours.....	97

V.- Conclusion.....	99
VI.- Annexes.....	101
VI.-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2022 par activité.....	101
VI.-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours.....	103
VI.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise.....	108
VI.-4. Annexe 4 : Grilles tarifaires 2022 et 2023.....	111
VI.-5. Annexe 5 : Indicateurs d'activité.....	119
VI.-5.1 Évolution de l'activité des contrats annuels du port public.....	119
VI.-5.2 Évolution de l'activité des contrats professionnels du port public.....	120
VI.-5.3 Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers.....	121
VI.-5.4 Évolution de l'activité des escales.....	122
VI.-5.5 Évolution de l'activité de l'aire de carénage.....	123
VI.-6. Annexe 6 : Avis des usagers.....	125
VI.-6.1 Registre des observations des usagers du port (anonymisé).....	125
VI.-6.2 Observations des usagers de l'application Navily (anonymisée).....	128
VI.-7. Annexe 7 : Revue de presse.....	130

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie

Le présent rapport est établi par la Société d'Economie Mixte de Gestion du port de Bandol (SOGEBA) en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 5 octobre 2021, conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire

Le concessionnaire du service public est soumis à plusieurs types d'obligations de compte-rendu de l'activité du service public au cours de l'exercice écoulé, notamment au titre des obligations contractuelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

I.-2. Au titre des obligations contractuelles

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions contractuelles régissant la gestion concédée du service public prévues à l'article 33 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport comprenant *“notamment, une partie technique, une partie concernant la qualité de service et une partie financière”*.

I.-2.1. Une partie technique

Cette partie doit permettre l'information de la Collectivité sur les points suivants :

- l'évolution de la fonctionnalité des ouvrages ;
- une note mettant en évidence les indicateurs caractérisant la fréquentation du port, détaillée par rubriques de la grille tarifaire, et son évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées...);
- les principaux incidents survenus ainsi que les actions correctives apportées ;
- les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation et le rappel des propositions formulées par le Concessionnaire pour remédier à ces insuffisances ;
- un inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise et propres du service concédé.

Le rapport annuel contient aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour l'exercice à venir.

I.-2.2. Une partie sur la qualité du service

En complément, le concessionnaire produit également une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers.

Les données sur la qualité du service comprennent au minimum :

- le nombre de réclamations consignées dans le cahier des observations, classées par nature ;
- le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement ;
- les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;
- le nombre de créances irrécouvrables à plus de 3 mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec les usagers.

I-2.3. Une partie financière

La partie financière du rapport annuel est constituée :

- Du compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure.
- D'une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée.
- D'un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre de la convention.
- D'un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.
- D'un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.
- D'un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession.
- Des engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.
- D'un compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la concession.

En outre le Concessionnaire fera apparaître, dans une note analytique de synthèse, l'ensemble des comptes afférents au chiffre d'affaires global de l'exercice concerné.

I-3. Au titre du code général des collectivités territoriales

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la collectivité délégante un rapport dont le contenu est fixé par l'article R.1411-7 du code général des collectivités locales.

Au titre de ces dispositions, le rapport comprend :

- I. Les données comptables suivantes :
 - a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

- b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
 - c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
 - d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
 - e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;
 - f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
 - g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;
 - h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession de service public et nécessaires à la continuité du service public.
- II. L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.
- III. L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

II.- Données comptables et financières

II.-1. Le compte d'exploitation

II.-1.1. Données de base

Cette présentation comprend les données de l'exercice et rappelle celles relatives à l'année précédente.

PRESENTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMPARE				
	Résultat d'exploitation réalisé 2021	Résultat d'exploitation réalisé 2022	Résultat d'exploitation réalisé 2023	Résultat d'exploitation budget 2023
Ventes de marchandises	905 125	948 961	931 443	928 500
Production vendue	3 081 296	3 476 590	3 783 194	3 805 725
Chiffre d'affaires de l'exercice	3 986 421	4 425 551	4 714 637	4 734 225
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	13 235	5 233	22 119	-
Autres produits de gestion courante	197	126	171	-
Produits d'exploitation	3 999 853	4 430 910	4 736 927	4 734 225
Achats	733 712	770 886	753 903	757 940
Services extérieurs	801 775	1 075 256	1 390 033	1 307 915
Impôts & taxes	401 194	423 717	518 752	528 480
Charges de personnel	1 131 921	1 209 422	1 484 004	1 424 514
Autres charges de gestion courante	517 075	244 366	283 652	270 960
Dotations aux amortissements et provisions	380 450	1 107 710	1 033 868	1 086 600
Charges d'exploitation	3 966 127	4 831 357	5 464 212	5 376 409
Résultat d'exploitation hors amortissement financement des ouvrages portuaires	33 727	(400 446)	(727 284)	(642 184)
Amortissement de la participation au financement des ouvrages portuaires	-	636 622	1 167 512	1 224 300
Résultat d'exploitation inclus amortissement financement des ouvrages portuaires	33 727	236 176	440 228	582 116

II.-1.2. Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité de gestion du port de plaisance.

II.-1.3. Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel pour la détermination des produits et charges directs et indirects, le résultat étant déterminé comme les années précédentes par la réalité de la comptabilité de l'entreprise concessionnaire.

II.-2. Évolution du compte de résultat

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions du compte de résultat entre les exercices 2022 et 2023 pour les seules activités relatives au périmètre de la convention de quasi-régie.

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation 2023/2022	Variation en valeur
Ventes de marchandises	931 443	948 961	-1,8%	(17 518)
Production vendue - Services	3 783 194	3 476 590	8,8%	306 604
Chiffre d'affaires de l'exercice	4 714 637	4 425 551	6,5%	289 086
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Subventions d'exploitation	-	-		-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	22 119	5 233	322,7%	16 886
Autres produits de gestion courante	171	126	35,7%	45
Amortissement participation au financement ouvrages portuaires	1 167 512	636 622	83,4%	530 890
Produits d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	4 736 927	4 430 910	6,9%	306 017
Produits d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	5 904 439	5 067 532	16,5%	836 907
Achats	753 903	770 886	-2,2%	(16 983)
Services extérieurs	1 390 033	1 075 256	29,3%	314 777
Impôts & taxes	518 752	423 717	22,4%	95 035
Charges de personnel	1 484 004	1 209 422	22,7%	274 582
Autres charges de gestion courante	283 652	244 366	16,1%	39 286
Dotations aux amortissements et provisions	1 033 868	1 107 710	-6,7%	(73 842)
Charges d'exploitation	5 464 212	4 831 357	13,1%	632 855
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	(727 285)	(400 447)	81,6%	(326 838)
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	440 227	236 176	86,4%	204 051
Intérêts et produits assimilés	60 330	19 378	211,3%	40 952
Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires	432 103	55 300	681,4%	376 803
Reprises sur provisions	-	-		-
Produits financiers (hors impact financement ouvrages portuaires)	60 330	19 378	211,3%	40 952
Produits financiers (inclus impact financement ouvrages portuaires)	492 433	74 678	559,4%	417 755
Dotations aux amortissements et provisions	-	-		-
Intérêts et charges assimilés	-	-		-
Charges financières	-	-		-
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires)	60 330	19 378	211,3%	40 952
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires)	492 433	74 678	559,4%	417 755
Résultat courant (hors impact financement ouvrages portuaires)	(666 956)	(381 070)	75,0%	(285 886)
Résultat courant (inclus impact financement ouvrages portuaires)	932 659	310 853	200,0%	621 806
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 942	45 641	-30,0%	(13 699)
Produits de cessions d'actif	-	-		-
Subventions investissement portées au résultat	-	-		-
Autres produits exceptionnels	-	5 000		(5 000)
Reprises de provisions	45 625	-		45 625
Produits exceptionnels	77 567	50 641	53,2%	26 926
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 980	13 772	-34,8%	(4 792)
Valeurs comptables des actifs cédés	3 123	-	#DIV/0!	3 123
Autres charges exceptionnelles	-	20 000	-100,0%	(20 000)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	254 713		(254 713)
Charges exceptionnelles	12 103	288 485	-95,8%	(276 382)
Résultat exceptionnel	65 464	(237 844)	-127,5%	303 308
Résultat avant participation et impôt société (hors impact financement ouvrages portuaires)	(601 492)	(618 914)		17 422
Résultat avant participation et impôt société (inclus impact financement ouvrages portuaires)	998 123	73 009		925 114
Participation salariés	-	-		-
Impôt sur les sociétés (hors impact financement ouvrages portuaires)	3 748	(13 277)		17 025
Impôt sur les sociétés (inclus impact financement ouvrages portuaires)	242 053	18 131		223 922
Résultat net (hors impact financement ouvrages portuaires)	(605 240)	(605 637)	-0,1%	397
Résultat net (inclus impact financement ouvrages portuaires)	752 322	68 155	1003,8%	684 167

II.-2.1. Chiffre d'affaires de l'exercice

Au total, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires progresse de +6,5% par rapport à 2022 et se décompose de la manière suivante selon les activités.

EXERCICE	2023	2022	Evol 2023/2022
- PORT	3.309.277 €	3.022.020 €	+9,5 %
- ZONE DE CARÉNAGE	474.633 €	455.497 €	+4,2 %
- CARBURANT	930.727 €	948.034 €	-1,8 %
TOTAL	4.714.637 €	4.425.551 €	+6,5 %

II.-2.1.1 Activité Port Public

Le chiffre d'affaires du PORT PUBLIC est en hausse globale de +9,5%, générant près de 290.000 euros de chiffre d'affaires supplémentaires par rapport à l'année 2022.

Cette variation recouvre plusieurs phénomènes.

- sur les contrats annuels et contrats de garanties d'usage :

L'augmentation des revenus des contrats plaisanciers du port public est inférieure à l'augmentation annuelle des tarifs (+9,8% vs +11,8%). Le mouvement de libération de postes se poursuit avec l'arrivée à terme des périodes de 24 mois laissés aux ayants droits des titulaires décédés pour libérer les postes d'amarrage mais également avec des désistements spontanés de plaisanciers. Aucune nouvelle attribution d'autorisation d'amarrage n'a été accordée en 2023 après les attributions faites en 2021 et 2022.

L'essentiel des contrats de garanties d'usage en cours ont pris effet au 1er juillet 2022 et génèrent donc des revenus via la redevance d'entretien sur une année complète, à hauteur d'environ 574.000 euros, en forte progression puisque seule la quote-part du 2ème semestre 2022 impactait les comptes 2022.

- sur les AOT professionnelles

Les AOT professionnelles permettent de générer des revenus en hausse de +13,9% à la faveur de l'évolution des conditions économiques des AOT qui ont succédé aux amodiataires professionnels.

- sur les locations mensuelles

Les locations mensuelles demeurent à un niveau élevé bien qu'en très forte diminution par rapport à 2022. En effet, les revenus enregistrés en 2022 sur ces contrats étaient soutenus par le recours à ces contrats pour accueillir les anciens amodiataires pendant le 1er semestre 2022 en attendant la prise d'effet de leurs garanties d'usage. Toutefois, le contingent de postes d'amarrage restant disponibles permet également d'accueillir de nombreux plaisanciers en contrats mensuels (hors juillet et août).

- sur les escales

Contrairement aux années précédentes, le chiffre d'affaires généré par les bateaux en escale ne progresse plus et affiche même un léger recul de -1,7%.

En détail, les escales « classiques » progressent tout de même de +6,3% sur l'année.

Ce sont les indemnités d'occupation irrégulière qui baissent fortement (indemnités mises à la charge des propriétaires de bateaux amarrés dans le port sans droit ni titre). Alors qu'en 2022, ces indemnités

avaient concerné une quinzaine de bateaux, en 2023, elles ne concernent plus que 5 bateaux et près de la moitié concerne un seul bateau sous le coup d'une procédure de déchéance de propriété. Cette baisse est donc plutôt un signe positif des résultats obtenus sur la politique de retrait des épaves et bateaux abandonnés du port.

Le nombre de nuitées se maintient à un niveau relativement comparable à celui de 2022.

Nbre Nuits	Année							
	Mois	Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier			80	273	368	140	208	166
Février			165	170	358	110	215	169
Mars			147	159	283	141	317	153
Avril			322	471	236	328	432	482
Mai			778	597	463	1 145	1 222	840
Juin			820	559	1 122	1 435	1 314	857
Juillet			1 908	1 575	2 783	3 980	4 507	5 039
Août			3 072	2 894	4 391	5 318	5 162	5 337
Septembre			1 183	1 539	1 541	1 961	1 635	1 406
Octobre			719	983	616	1 064	453	633
Novembre			250	235	224	408	242	239
Décembre			252	144	182	153	121	94
Total général			9 696	9 599	12 567	16 183	15 828	15 415

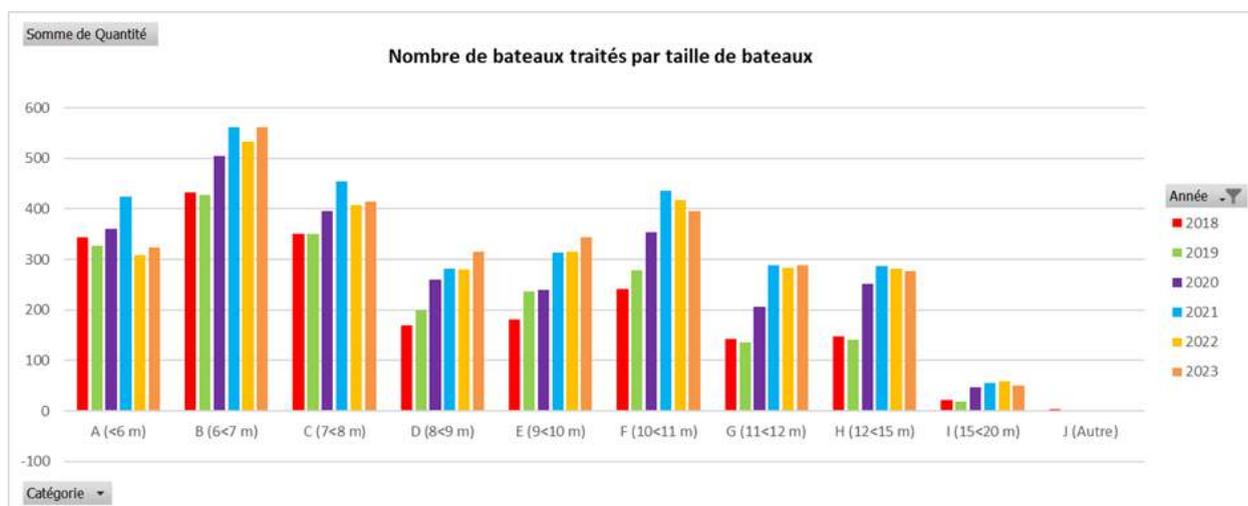
Le nombre de nuitées de la période estivale est assez stable avec 12.639 nuitées sur la période juin-septembre 2023 contre 12.618 nuitées sur la même période en 2022. Le nombre de bateaux accueillis est quant à lui en baisse sur cette période mais la durée moyenne de séjour augmente significativement passant de 5,6 à 6,2 nuitées par bateau.

II.-2.1.2 Activité Carénage

Le chiffre d'affaires de l'activité CARENAGE progresse de +4,2 % par rapport à l'année 2022 et frôle les 475.000 euros contre 455.500 euros l'année précédente.

L'évolution du chiffre d'affaires est essentiellement portée par la croissance du chiffre d'affaires des manœuvres (+10,4%), là où le stationnement est en retrait de -4,1%.

Le nombre de bateaux pris en charge progresse de +2,8% par rapport à 2022 mais reste en retrait par rapport au niveau de 2021 (année post covid).



Globalement en 2023, l'aire de carénage a traité environ 80 bateaux de plus qu'en 2022, restant sur des niveaux élevés d'activité, mais avec une plus grande proportion de petites unités (moins de 10 mètres).

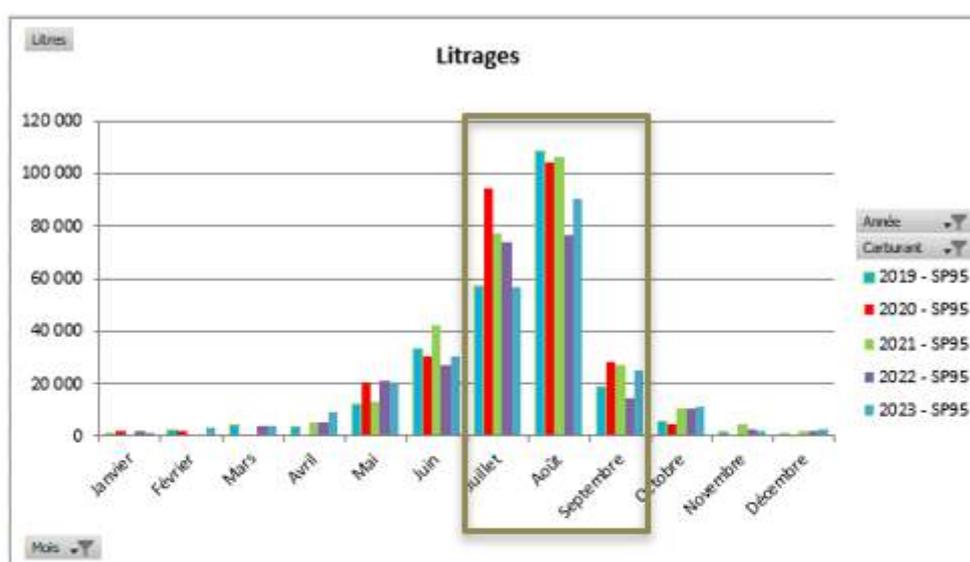
II.-2.1.3 Activité Carburant

L'activité CARBURANT affiche un chiffre d'affaires de 930.727 euros en retrait de -1,8 % sur un an.

Concernant le carburant sans plomb (SP95), le chiffre d'affaires progresse de +7,1% sur 1 an, porté par des volumes distribués en nette progression en août et septembre après un mois de juillet en retrait. Sur 12 mois, les volumes distribués ont évolué de +6,7%.

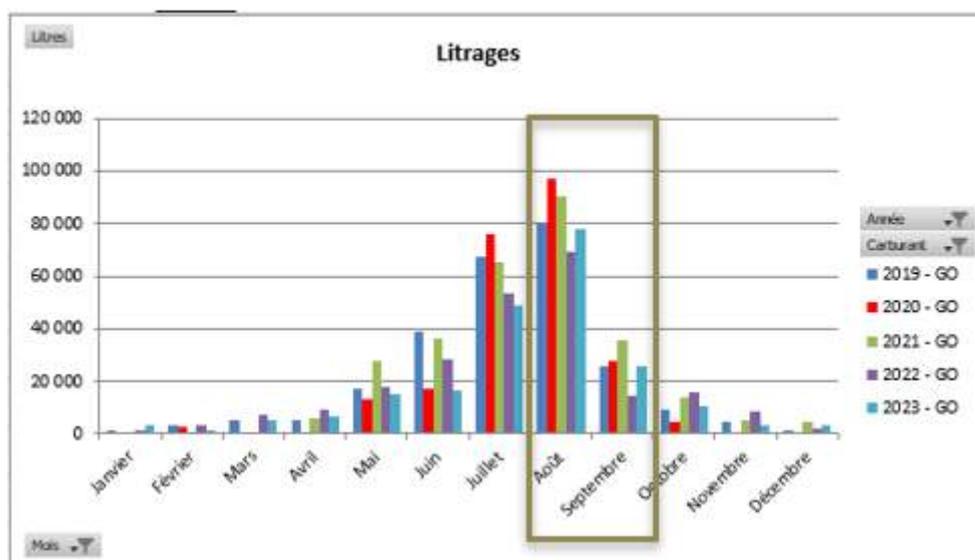
Le tarif moyen de revente au litre sur l'année n'évolue pas par rapport à 2022. On note que ce tarif moyen a retrouvé un niveau proche des 2 € HT/l sur les derniers mois de l'année.

Ce niveau de prix permet d'amortir la baisse des volumes et de maintenir le niveau de chiffre d'affaires.



Litres	Année	Carburant				
		2019	2020	2021	2022	2023
Mois	SP95	SP95	SP95	SP95	SP95	
Janvier	705	1 696		1 747	971	
Février	2 009	2 065		901	3 117	
Mars	4 571	941		3 829	3 923	
Avril	3 930	44	5 545	5 199	9 367	
Mai	12 051	20 344	13 211	20 943	19 838	
Juin	33 587	30 540	42 164	27 244	30 570	
Juillet	57 335	94 334	77 511	73 652	57 090	
Août	108 767	104 116	106 606	76 353	90 174	
Septembre	18 673	28 105	26 832	14 723	25 187	
Octobre	5 738	4 663	10 353	10 714	11 183	
Novembre	1 816		4 515	2 327	1 867	
Décembre	657		1 878	1 967	2 482	
Total général	249 839	286 847	288 614	239 600	255 769	

A l'inverse, le chiffre d'affaires sur le carburant gasoil est en baisse de -10,2%, après avoir enregistré une baisse qui atteignait jusqu'à -21,3% à la fin du 1er semestre. Les volumes délivrés à la station d'avitaillement (hors avitaillement à quai des grosses unités) sont en baisse de -6,2%. On observe un redressement des volumes vendus sur les mois d'août et septembre (+23,7% sur les 2 mois) mais qui n'est pas suffisant pour rattraper le retrait observé sur les autres mois.



Litres	Année	Carburant				
		2019	2020	2021	2022	2023
Mois	GO	GO	GO	GO	GO	
Janvier	972	777			1 480	3 018
Février	3 245	2 499			3 271	1 468
Mars	5 363	0			7 336	5 136
Avril	5 213	15	6 035	9 406	6 747	
Mai	17 402	13 129	27 403	17 605	15 139	
Juin	38 885	16 991	36 512	28 202	16 378	
Juillet	67 141	75 681	65 638	53 584	49 050	
Août	80 008	96 893	90 629	69 254	77 732	
Septembre	25 434	27 763	35 676	14 378	25 739	
Octobre	9 400	4 543	13 766	16 010	10 296	
Novembre	4 382		5 439	8 730	3 020	
Décembre	1 167		4 477	2 033	3 145	
Total général	258 610	238 290	285 578	231 289	216 868	

II-2.2. Charges d'exploitation

II-2.2.1 Achats de marchandises

Les achats de marchandises (carburant) diminuent logiquement dans des proportions comparables à la diminution des ventes (-2,2%).

II-2.2.2 Achats de services extérieurs

Les achats de services extérieurs augmentent de 314.777 € par rapport à 2022.

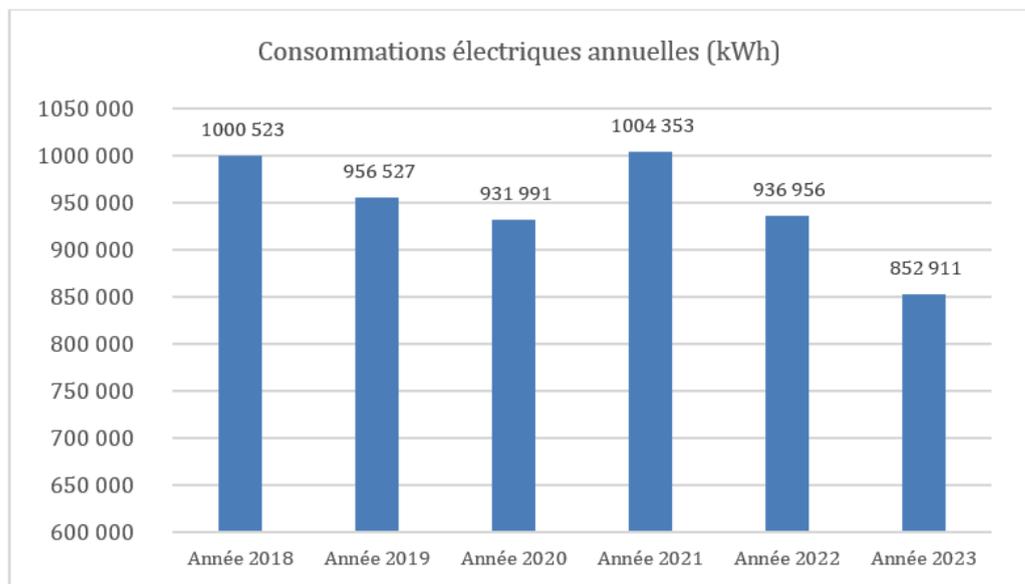
SIG GLOBAL ARRETE AU :	TOTAL 2023 Réalisé	TOTAL 2023 Budget	TOTAL 2022 Réalisé	Evol €	Evol %
31/12/xxxx	TOTAL SOGEB A	TOTAL SOGEB A	TOTAL SOGEB A	2022/2023	
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(1 390 033)	(1 307 915)	(1 075 256)	(314 777)	29,27%
6061 - ELECTRICITE, EAU	(236 869)	(252 240)	(166 801)	(70 068)	42,01%
606X - FOURNITURES ET CARBURANT	(82 638)	(82 560)	(60 209)	(22 429)	37,25%
611X - SOUS-TRAITANCE - ETUDES - PRESTAS	(245 801)	(54 000)	(48 614)	(197 187)	405,62%
613X - LOCATIONS IMMOBILIERES/MOBILIERES	(8 833)	(9 300)	(15 764)	6 931	-43,97%
615X - ENTRETIEN & REPARATIONS	(243 093)	(267 575)	(261 817)	18 724	-7,15%
6156 - MAINTENANCE	(131 154)	(122 520)	(115 991)	(15 163)	13,07%
616X - PRIMES D'ASSURANCE	(61 219)	(60 000)	(57 450)	(3 769)	6,56%
622X - HONORAIRES (CAC, EXP-COMPT, AVOCATS,..)	(62 468)	(66 240)	(66 740)	4 272	-6,40%
623X - FRAIS ACTES, ANNONCES, ABO N NEMENTS, DOCS, DIVERS	(87 956)	(154 920)	(74 673)	(13 282)	17,79%
625X - VOYAGES & DEPLACEMENTS - RECEPTIONS	(9 478)	(6 600)	(5 032)	(4 446)	88,37%
626X - FRAIS TELECOMMUNICATIONS - AFFRANCHISSEMENTS	(12 609)	(24 120)	(20 564)	7 955	-38,68%
627X - FRAIS BANCAIRES - COTISATIONS	(24 639)	(23 400)	(22 566)	(2 073)	9,19%
628X - GARDIEN N AGE - NETTOYAGE	(183 277)	(184 440)	(159 036)	(24 241)	15,24%

En particulier, sur les différents postes de charges externes, on notera :

- Une augmentation de 70.068 €uros (+42,01 %) des comptes 6061 - ÉLECTRICITÉ, EAU recouvrant deux phénomènes :
 - Les coûts d’approvisionnement en électricité augmentent de nouveau significativement de 46,7 % sur un an et atteignent 222.245 euros.

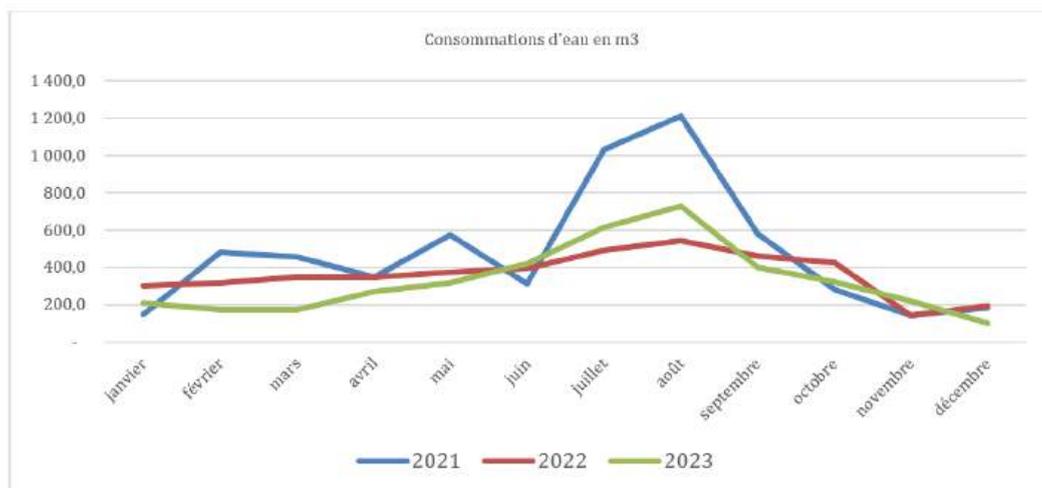
Le niveau élevé atteint par le marché de l’électricité au niveau national se répercute évidemment au niveau du port. La conclusion d’un nouveau marché pluriannuel est toujours en attente d’un retour à un contexte plus normal sur le marché global de l’énergie. Dans l’intervalle, un contrat d’un an a été conclu avec EDF pour assurer la continuité de la fourniture avec des tarifs variables et des mécanismes de compensation entre les périodes de forte consommation et les autres sur 2023.

Le prix du kWh constaté a doublé entre 2022 et 2023. Cette hausse est toutefois amortie par une nouvelle baisse de 9,0% de la consommation après celle déjà enregistrée en 2022.



- Les coûts d’approvisionnement en eau baissent encore de 4,5 % en 2023 après la baisse importante de 29% sur l’année 2022 en conséquence d’une baisse de la consommation de -8,4%

La commune a été placée et maintenue en état d’alerte sécheresse à compter du 2 mai 2023 jusqu’en novembre et même si l’on observe une légère « surconsommation » en période estivale par rapport à 2022, l’effet des restrictions d’usage de l’eau est très net.



- Une augmentation de 197.187 euros (+405,6%) des comptes 611X - SOUS-TRAITANCE - ETUDES - PRESTAS

La SOGEBEA a constaté une charge de 222.213 euros correspondant aux honoraires de deux marchés de maîtrise d'œuvre qui ont été définitivement arrêtés (reconstruction de la panne touristique et réaménagement du port amodié). En effet, ces deux maîtrises d'œuvre avaient été mises en place historiquement par la commune de Bandol sous le régime de l'ancienne convention de quasi-régie. Toutefois, lors de la révision du périmètre et des obligations mises à la charge de la SOGEBEA en octobre 2021, il est apparu que les périmètres respectifs de ces deux maîtrises d'œuvre et la nature des travaux envisagés ne correspondaient plus à la réalité du programme de travaux. La SOGEBEA a lancé une nouvelle consultation qui a permis de désigner une nouvelle maîtrise d'œuvre correspondant à l'intégralité du programme de travaux et intégrant les dernières évolutions amenées par la SOGEBEA. Les dépenses déjà engagées ont donc été constatées en charge et non plus en immobilisation en cours (en attente d'être rattachées au coût des futurs aménagements).

- Une augmentation de 13.282 euros du poste 623X - FRAIS ACTES, ANNONCES, ABONNEMENTS, DOCS, DIVERS

A compter de 2023, la subvention versée par la SOGEBEA à l'association KIWANIS, chargée de l'organisation du salon nautique, est comptabilisée dans ce compte alors qu'elle était comptabilisée en charges exceptionnelles jusqu'alors. Elle a représenté 20.000 euros pour l'exercice 2023. Le solde représente les dépenses engagées pour les illuminations et animations de Noël. Enfin, ce poste inclut toujours les 24.000 euros correspondant à la contribution financière versée à la station SNSM de Bandol prévue dans l'accord de mécénat d'entreprise conclu en 2021 pour 5 ans.

- Une hausse de 24.241 euros (+15,2 %) des comptes 628X - GARDIENNAGE - NETTOYAGE qui matérialise les conditions économiques du nouveau marché de gardiennage qui a pris effet au 1er janvier 2023

II.-2.2.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de 22,4% soit environ 95.000 euros en valeur et représentent plus de 518.000 euros.

La taxe foncière et la CFE augmentent par suite de la révision des bases. La SOGEBA s'acquitte pour la première année d'une contribution spéciale collectée par la CASSB (Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume) à hauteur de 72.445 euros pesant sur les entreprises utilisant le service public de gestion des déchets. Cette redevance a pour but de financer le surplus de déchets professionnels pris en charge par le service public (après application d'un abattement réputé couvrir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères déjà payée par les entreprises).

II.-2.2.4 Frais de personnels

Les frais de personnel augmentent de 274.582 euros (+22,7%) par rapport à 2022.

Cette augmentation est induite par :

- les effets des augmentations de la valeur du point d'indice décidées au niveau de la convention collective des ports de plaisance
- les effets du recrutement du directeur technique, du deuxième agent technique et de la responsable de la communication qui ont intégré l'équipe de la SOGEBA au 1er trimestre 2023
- le coût d'une indemnité de rupture conventionnelle (y compris les cotisations sociales afférentes) versée à l'occasion du départ d'un agent en août 2023

Ce dernier élément est conjoncturel et ne se reproduira pas en 2024. Le départ de cet agent a permis une réorganisation des services qui générera d'importantes économies dans le temps puisque le remplacement de l'agent partant s'est fait sur la base d'un temps partiel à des conditions salariales plus conformes à la grille indiciaire de la convention collective. Par ailleurs, l'agent partant était proche de la retraite et du fait de son ancienneté, la Sogeba aurait dû lui verser une indemnité de départ à la retraite représentant environ les $\frac{3}{4}$ de l'indemnité de rupture.

II.-2.2.5 Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont pour l'essentiel la redevance de quasi-régie versée par la SOGEBA à la Ville de Bandol.

Cette redevance s'élève pour l'exercice 2023 à 270.658 euros, soit une hausse de 26.403 euros par rapport à 2022. En sus de la redevance fixe, elle intègre également une redevance variable basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la SOGEBA de 47.146 euros.

II.-2.2.6 Dotations aux amortissements et provisions

En contrepartie de la baisse de la redevance versée par la SOGEBA à la Ville de Bandol, la SOGEBA doit provisionner les sommes nécessaires pour faire face aux obligations mises à sa charge concernant le renouvellement des installations portuaires (environ 652.300 euros sur l'exercice 2023) et pour les charges de dragage (300.000 euros par exercice).

L'extension du périmètre concédé, et en particulier l'intégration à celui-ci de l'ensemble des quais et pontons, exclus du périmètre de la précédente convention, impose une dotation importante pour assurer la mise en réserve des sommes nécessaires au renouvellement des installations pendant la durée de la convention ou pour les opérations de dragage d'entretien du port.

Compte tenu de la planification du plan pluriannuel d'investissement établi au moment de la conclusion de la convention de quasi-régie, de la date de réalisation et de la durée de vie anticipée des équipements, un certain nombre de biens de retour avaient une date de renouvellement prévisible devant intervenir au plus tard en 2022. Ces biens sont ceux recouvrant la panne touristique, la panne amodiée et le quai d'honneur ainsi que leurs accessoires qui faisaient l'objet des deux premières opérations du programme de réaménagement et de modernisation du port devant, initialement débuté en 2022. Ces opérations sont à ce jour prévues pour démarrer dans le courant de l'année 2025.

Le plan d'amortissement de ces biens mis en concession a fait l'objet d'une réactualisation sur l'exercice 2023 pour tenir compte de ce décalage de réalisation du plan de renouvellement des installations portuaires. En effet, ces biens, non amortis totalement, présentaient une date de renouvellement prévisible qui était dépassée et étaient amortis sur la base d'une durée de vie ancienne, qui n'était plus en phase avec le plan de renouvellement des infrastructures portuaires. Cette durée de vie étant elle-même déconnectée de cette date de renouvellement.

Sur l'exercice 2023, les dates prévisibles de renouvellement ont donc été réactualisées et les biens mis dans la concession sont amortis sur la durée restante jusqu'à la date prévisible de renouvellement. Ainsi, les biens figurant sur cette liste, dont la date de renouvellement était dépassée, ont été repositionnés avec une date prévisible de renouvellement fixée en 2026.

Dès lors, l'annexe 12 de la convention de quasi-régie portant sur les biens de retours de la concession a été mis à jour (cf liste des biens concernés ci-dessous) s'agissant de la date de renouvellement prévisible des biens concernés et les amortissements restant à constater ajustés en fonction des nouvelles dates de renouvellement prévues.

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	45	2026
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandal	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	50	2026
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	22	U	inconnu	20	2026
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandal	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	640	M	1977	20	2026
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2026
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	2026
OP12	Panne I	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026
OP12	Panne I	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	2026
OP13	Panne II	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026
OP13	Panne II	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026
OP14	Panne III	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026
OP14	Panne III	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026
OP15	Panne IV	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026
OP15	Panne IV	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026
OP16	Panne V	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026
OP16	Panne V	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026
OP17	Panne VI	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2026
OP17	Panne VI	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026
OP18	Panne VII	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2026
OP18	Panne VII	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	2026
OP19	Panne VIII	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026
OP19	Panne VIII	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	2026
OP20	Panne IX	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026
OP20	Panne IX	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	2026
OP21	Panne X	Ville de Bandal	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026
OP21	Panne X	Ville de Bandal	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	2026

Saisie par la SOGEBBA sur ce sujet, la Collectivité a confirmé son accord pour cette modification.

II.-2.2.7 Amortissements de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux

En complément du compte d'exploitation du périmètre de la quasi-régie, la SOGEBEA a commercialisé des garanties d'usage pour des postes d'amarrage dont le produit est affecté au financement de la construction des ouvrages portuaires prévus dans le plan prévisionnel d'investissement annexé à la convention de quasi-régie.

En complément des contrats qui ont pris effet au 1er juillet 2022, des contrats complémentaires ont été commercialisés en décembre 2022 et ont pris effet au 1er avril 2023.

Pour mémoire, comptablement, ces contrats produisent deux impacts :

- une redevance d'entretien qui est intégrée dans le chiffre d'affaires de la section PORT PUBLIC et qui couvre les frais d'entretien des postes d'amarrage (entretien des mouillages, fluides, surveillance nocturne, etc..). Ce produit est annuel et constitue un produit d'exploitation normal de la SOGEBEA,
- une participation au financement des ouvrages portuaires à construire dont la destination est le financement d'une partie des travaux de modernisation du port.

Cette participation au financement des ouvrages portuaires fait l'objet d'un « étalement » linéaire sur la durée de vie des contrats de garantie d'usage, 10 ans en l'espèce. Ainsi, chaque année pendant toute la durée des contrats (et en tenant compte des éventuelles périodes de suspension), la SOGEBEA constatera dans sa comptabilité un produit d'un dixième des sommes levées (au prorata temporis pour les années incomplètes) jusqu'à complet apurement des montants levés.

Ce produit est comptabilisé dans un compte d'AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Il n'a pas vocation à couvrir des frais d'exploitation puisqu'il ne peut être affecté qu'au financement des projets d'investissements conformément au plan pluriannuel d'investissement annexé à la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. A ce titre, même si au regard de la présentation globale des états financiers de la société il intègre le résultat d'exploitation, il ne représente pour autant pas un produit « normal » lié à l'exploitation.

La SOGEBEA a créé une section de comptabilité analytique permettant d'assurer que ces produits ne sont pas affectés à la couverture des frais d'exploitation courants du périmètre de la quasi-régie.

Au 31 décembre 2023, le montant de la quote-part de ce produit constaté est de 1.167.512 euros.

Le solde des montants perçus (hors taxes) au titre de la participation au financement des ouvrages portuaires, restant à amortir, figurent en Produits Constatés d'Avance à hauteur de 10.238.718 euros au passif du bilan de la SOGEBEA.

II.-2.2.8 Résultat d'exploitation

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation 2023/2022	Variation en valeur
Ventes de marchandises	931 443	948 961	-1,8%	(17 518)
Production vendue - Services	3 783 194	3 476 590	8,8%	306 604
Chiffre d'affaires de l'exercice	4 714 637	4 425 551	6,5%	289 086
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Subventions d'exploitation	-	-		-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	22 119	5 233	322,7%	16 886
Autres produits de gestion courante	171	126	35,7%	45
Amortissement participation au financement ouvrages portuaires	1 167 512	636 622	83,4%	530 890
Produits d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	4 736 927	4 430 910	6,9%	306 017
Produits d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	5 904 439	5 067 532	16,5%	836 907
Achats	753 903	770 886	-2,2%	(16 983)
Services extérieurs	1 390 033	1 075 256	29,3%	314 777
Impôts & taxes	518 752	423 717	22,4%	95 035
Charges de personnel	1 484 004	1 209 422	22,7%	274 582
Autres charges de gestion courante	283 652	244 366	16,1%	39 286
Dotations aux amortissements et provisions	1 033 868	1 107 710	-6,7%	(73 842)
Charges d'exploitation	5 464 212	4 831 357	13,1%	632 855
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	(727 285)	(400 447)	81,6%	(326 838)
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	440 227	236 176	86,4%	204 051

L'excédent brut d'exploitation (EBE) du périmètre des activités de la concession s'élève à 790.798 euros en 2023 contre 946.270 euros en 2022, en baisse de -16,4%, mais reste très consistant juste en dessous de 800.000 euros.

Cet indicateur économique reflète la performance économique de l'entreprise, avant prise en compte des impacts des provisions et redevance versée à la commune.

Le résultat d'exploitation du périmètre de la concession, hors impact du traitement de l'impact du financement des ouvrages portuaires, est très affecté par l'évolution des charges externes et des frais de personnel et atteint -727.285 euros.

Après prise en compte de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires, ce résultat d'exploitation devient positif à hauteur de 440.227 euros.

II.-2.2.9 Résultat financier

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation 2023/2022	Variation en valeur
Intérêts et produits assimilés	60 330	19 378	211,3%	40 952
Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires	432 103	55 300	681,4%	376 803
Reprises sur provisions	-	-		-
Produits financiers (hors impact financement ouvrages portuaires)	60 330	19 378	211,3%	40 952
Produits financiers (inclus impact financement ouvrages portuaires)	492 433	74 678	559,4%	417 755
Dotations aux amortissements et provisions	-	-		-
Intérêts et charges assimilés	-	-		-
Charges financières	-	-		-
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires)	60 330	19 378	211,3%	40 952
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires)	492 433	74 678	559,4%	417 755

Le résultat financier est en hausse très significative compte tenu de la trésorerie actuellement placée provenant des indemnités de résiliation des baux sur le patrimoine immobilier et de la mise en réserve des provisions pour renouvellement des immobilisations. Les comptes à terme à taux variable mis en

place pour optimiser la gestion de cette trésorerie permettent de profiter pleinement du contexte actuel de taux élevés et génèrent des revenus à hauteur de 60.330 euros.

Les sommes perçues au titre du financement des ouvrages portuaires sont également placées sur des outils de trésorerie à capital garanti en attente des décaissements liés à la réalisation des différents chantiers et génèrent des intérêts à hauteur de 432.103 euros sur l'année 2023.

II.-2.2.10 Résultat exceptionnel

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation 2023/2022	Variation en valeur
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	31 942	45 641	-30,0%	(13 699)
Produits de cessions d'actif	-	-		-
Subventions investissement portées au résultat	-	-		-
Autres produits exceptionnels	-	5 000		(5 000)
Reprises de provisions	45 625	-		45 625
Produits exceptionnels	77 567	50 641	53,2%	26 926
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	8 980	13 772	-34,8%	(4 792)
Valeurs comptables des actifs cédés	3 123	-	#DIV/0!	3 123
Autres charges exceptionnelles	-	20 000	-100,0%	(20 000)
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	254 713		(254 713)
Charges exceptionnelles	12 103	288 485	-95,8%	(276 382)
Résultat exceptionnel	65 464	(237 844)	-127,5%	303 308

Le résultat exceptionnel qui était fortement négatif en 2022 est positif à hauteur de 65.464 euros en 2023 et concerne pour l'essentiel une reprise sur provision pour risques et charges de 45.625 euros qui annule la provision passée en 2021 dans le cadre du litige initié par RENDEZ-VOUS EN PROVENCE à la suite du non-renouvellement de son bail à la Maison des Vins. Un premier jugement de radiation de l'instance avait été rendu en mars 2022, faute de diligence de la partie adverse pendant plus de 2 ans. Cette radiation a depuis été confirmée en appel en octobre 2023. Cette instance étant définitivement close à la clôture de l'exercice et ne pouvant donc plus donner lieu au versement d'une quelconque indemnité d'éviction, il n'y avait donc pas lieu de maintenir la provision.

La SOGEBEA n'ayant plus de section analytique spécifique pour la gestion du patrimoine immobilier suite à la résiliation des baux de deux immeubles, cette reprise de provision a été impactée sur la section analytique PORT PUBLIC.

II.-2.2.11 Résultat net - Capacité d'autofinancement

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Variation 2023/2022	Variation en valeur
+ Ventes de marchandises	931 443	948 961	-1,8%	(17 518)
- Achats	753 903	770 886	-2,2%	(16 983)
Marge commerciale	177 540	178 075	-0,3%	(535)
Production vendue - Services	3 783 194	3 476 590	8,8%	306 604
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Production de l'exercice	3 783 194	3 476 590	8,8%	306 604
- Services extérieurs	1 390 033	1 075 256	29,3%	314 777
Valeur ajoutée	2 570 701	2 579 409	-0,3%	(8 708)
+ Subventions d'exploitation	-	-		-
- Impôts & taxes	518 752	423 717	22,4%	95 035
- Charges de personnel	1 484 004	1 209 422	22,7%	274 582
Excédent brut d'exploitation	567 945	946 270	-40,0%	(378 325)
+ Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	22 119	5 233	322,7%	16 886
+ Autres produits de gestion courante	171	126	35,7%	45
+ Amortissement participation au financement ouvrages portuaires	1 167 512	636 622	83,4%	530 890
- Autres charges de gestion courante	283 652	244 366	16,1%	39 286
- Dotations aux amortissements et provisions	1 033 868	1 107 710	-6,7%	(73 842)
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	(727 285)	(400 447)	81,6%	(326 838)
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	440 227	236 175	86,4%	204 052
+ Intérêts et produits assimilés	60 330	19 378	211,3%	40 952
+ Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires	432 103	55 300	681,4%	376 803
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires)	60 330	19 378	211,3%	40 952
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires)	492 433	74 678	559,4%	417 755
Résultat courant (hors impact financement ouvrages portuaires)	(666 955)	(381 069)	75,0%	(285 886)
Résultat courant (inclus impact financement ouvrages portuaires)	932 660	310 853	200,0%	621 807
Produits exceptionnels	77 567	50 641	53,2%	26 926
Charges exceptionnelles	12 103	288 485	-95,8%	(276 382)
Résultat exceptionnel	65 464	(237 844)	-127,5%	303 308
Participation salariés	-	-		-
Impôt sur les sociétés (hors impact financement ouvrages portuaires)	3 748	(13 277)		17 025
Impôt sur les sociétés (inclus impact financement ouvrages portuaires)	242 053	18 131		223 922
Résultat net (hors impact financement ouvrages portuaires)	(605 239)	(605 636)	-0,1%	397
Résultat net (inclus impact financement ouvrages portuaires)	752 323	68 155	1003,8%	684 168
Capacité d'autofinancement (hors impact financement ouvrages portuaires)	360 885	751 554	-52,0%	(390 669)

Le résultat net du périmètre de la concession, hors impact du traitement de l'impact du financement des ouvrages portuaires, et compte tenu des modifications intervenues dans le périmètre des obligations portées à la charge de la SOGEBa dans la nouvelle quasi-régie rappelées précédemment, est logiquement négatif à -605.239 euros à un niveau très comparable à celui observé en 2022.

Après prise en compte de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires et de l'effet sur l'impôt sur les sociétés induit, ce résultat net est très largement positif à hauteur de 752.323 euros pour l'exercice 2023.

La capacité d'autofinancement (hors impact du financement des ouvrages portuaires) est, elle, à un niveau satisfaisant reflétant la mise en réserve de la trésorerie via les provisions et amortissements passés par la SOGEBE pour le renouvellement des biens de la concession et le dragage du port.

II.-2.3 Synthèse de l'évolution du compte de résultat

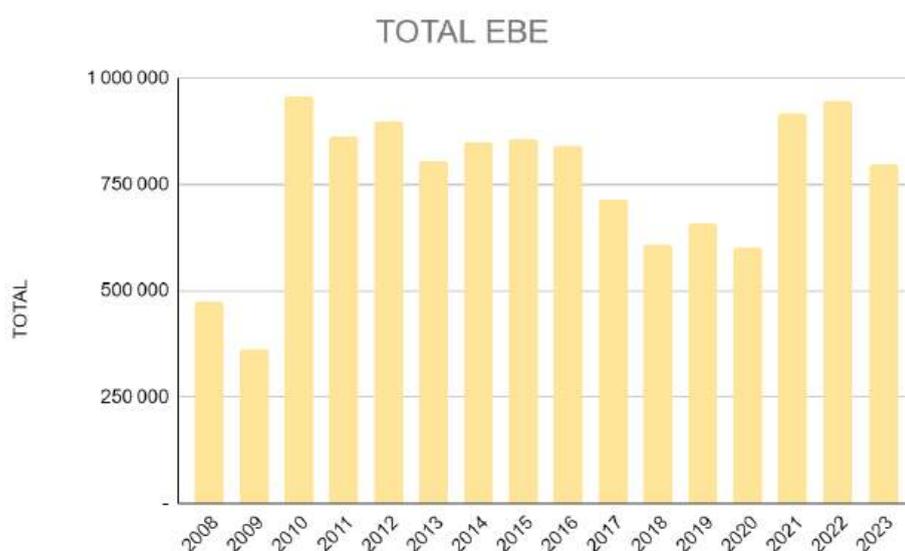
En synthèse, sur le périmètre de la concession, hors l'impact de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires, pour l'année 2023 :

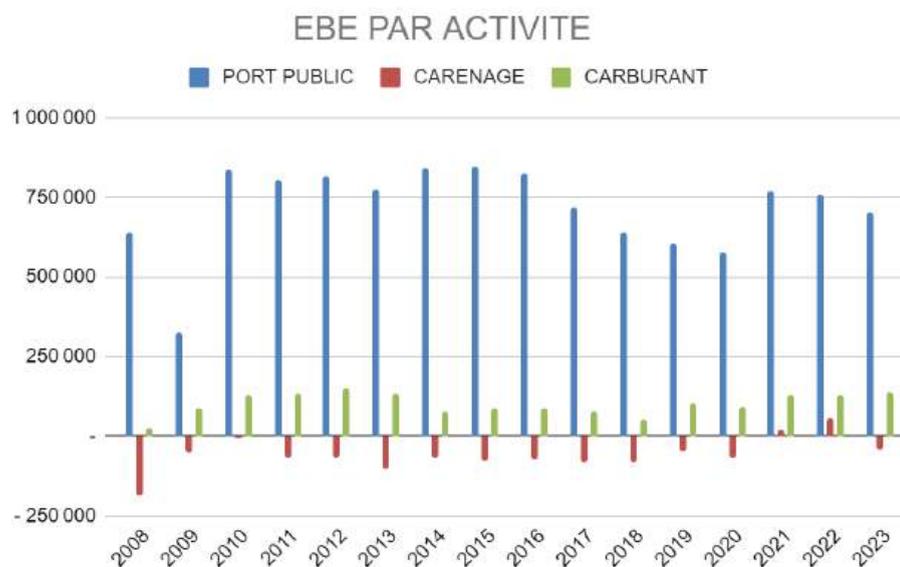
- **La SOGEBE dégage un chiffre d'affaires de 4.714.637 euros.**
- **L'EBE (excédent brut d'exploitation) est en baisse compte tenu de l'augmentation significative de certains coûts et des frais de personnel après le renforcement des équipes de la SOGEBE mais reste proche de 800.000 euros hors les charges externes liées aux garanties d'usage (II.-2.2.2 Achats de services extérieurs). Il s'établit à 568.000 euros avec l'impact de ces charges externes liées aux garanties d'usage.**
- **Le résultat d'exploitation et le résultat net sont, comme attendus, très négatifs après impact des importantes provisions constatées par la SOGEBE en application de ses nouvelles obligations contractuelles.**

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est un indicateur particulièrement intéressant à suivre.

Il permet de mesurer la performance économique intrinsèque de l'exploitation du port puisqu'il est calculé avant l'impact de la redevance de quasi-régie et avant l'impact des dotations aux amortissements et provisions. Ainsi, il n'est pas impacté par les variations significatives intervenues sur ces deux derniers postes et qui reflètent des choix et arbitrages stratégiques et financiers à long terme.

A titre d'illustration, le graphique ci-après représente l'évolution de cet indicateur au global et par activité sur la période 2008-2023 où l'on peut observer que les performances 2023 (hors charges liées aux garanties d'usage) sont en léger retrait par rapport au niveau observés en 2021 et 2022 mais se maintient à un niveau assez élevé.





A noter que l'EBE de l'activité CARENAGE, après être devenu positif pour la première fois en 2021 redevient négatif mais uniquement suite à la charge non récurrente liée à la rupture conventionnelle du contrat de travail d'un des agents affectés à cette activité.

II.-2.4. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

Sur l'exercice 2023, les variations intervenues sur les immobilisations utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, **hors les biens de retour**, sont les suivantes :

II.-2.4.1 Immobilisations acquises au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2023, la SOGEB A financé sur ses fonds propres l'acquisition des immobilisations suivantes :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
ORDINATEUR MACBOOK PRO RESP COM	33,33	10/01/2023	Linéaire	3 ans	2 290,83
RAMPE A BATEAU POUR STORMER	20,00	27/01/2023	Linéaire	5 ans	4 840,67
AMAZON/UBALDI ECRAN 4K CARENAG	50,00	27/01/2023	Linéaire	2 ans	1 299,17
FONTAINE A EAU CARENAGE	50,00	27/02/2023	Linéaire	2 ans	739,20
APPAREIL PHOTO FUJIFILM+ZOOM+GRIP	33,33	01/03/2023	Linéaire	3 ans	3 165,82
DRONE MAVIC 3 PRO	33,33	08/06/2023	Linéaire	3 ans	2 705,30
ECRAN+SUPPORT SAMSUNG SALLE DE REUNION	33,33	17/08/2023	Linéaire	3 ans	3 443,41
IMPRIMANTE CANON C3326 COMPTA	33,33	15/09/2023	Linéaire	3 ans	2 509,49
CIRCET CAMERA DOME PTZ D10 PANNE CENTRALE	33,33	22/09/2023	Linéaire	3 ans	2 903,12
CIRCET CAMERA DOME PTZ D16 DIGUE	33,33	22/09/2023	Linéaire	3 ans	2 903,12
DELL INSPIRON 24 ACCUEIL PORT QTE 4	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	3 560,00
DELL VOSTRO COMPACT COMPTA	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	850,00
IMP CANON MF655 CARENAGE	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	319,00
IMP CANON MF754 DIRECTION	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	480,00
IMP CANON MF832 ACCUEIL PORT	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	890,00
IMP CANON IMAGEPRO TRACEUR	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	2 425,00
10 LICENCES WINDOWS 11 PRO	100,00	26/09/2023	Linéaire	1 ans	520,00
TOTAL					35 844,13

En synthèse, les acquisitions concernent :

- un ponton flottant servant à l'amarrage du bateau de servitude, d'une valeur de 4.840 euros HT a été acquis en janvier 2023

- les équipements informatiques et audiovisuels de la SOGEBEA ont été renouvelés en 2023 par l'acquisition de matériel neuf à hauteur de 24.458 euros HT
- deux caméras du système de vidéoprotection du port ont été remplacées par du matériel neuf pour un coût de 5.806 euros HT

Ces immobilisations constituent des biens de reprise et intègrent à ce titre l'inventaire des biens de reprise figurant ci-après (II.-2.5.3).

II.-2.4.2 Immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice

Des immobilisations ont été mises au rebut par la SOGEBEA au cours de l'exercice 2023 pour un total de 75.804 euros HT.

LIBELLE	TALUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION	VNC DATE DE SORTIE	SORTIE
LAMPADAIRE QUAI PECHEURS	20,00	31/03/1989	Linéaire	5 ans	4 351,86	0	31/12/2023
MARTEAU DUSS + ACCESSOIRES	25,00	27/09/1989	Linéaire	4 ans	746,24	0	31/12/2023
LAMPADAIRES QUAI	20,00	30/11/1989	Linéaire	5 ans	4 573,47	0	31/12/2023
BUREAU DIR TECH	10,00	31/03/2006	Linéaire	10 ans	2 170,50	0	31/12/2023
ARMOIRE BUR DIR TEC	10,00	31/03/2006	Linéaire	10 ans	690,00	0	31/12/2023
ARMOIRE BUR DIR TECH	10,00	31/03/2006	Linéaire	10 ans	447,00	0	31/12/2023
FAUTEUIL DIR TECH	10,00	31/03/2006	Linéaire	10 ans	485,00	0	31/12/2023
FAUTEUIL VISIT BUR DIR TECH	10,00	31/03/2006	Linéaire	10 ans	497,10	0	31/12/2023
FAUTEUIL DAF	10,00	04/05/2006	Linéaire	10 ans	323,25	0	31/12/2023
BER N° 6 INDEP REGL	20,00	31/10/2007	Linéaire	5 ans	565,19	0	31/12/2023
BER N°5 INDEP REGLABLE	20,00	31/10/2007	Linéaire	5 ans	419,63	0	31/12/2023
BER AVANT 14 T	20,00	31/10/2007	Linéaire	5 ans	2 172,00	0	31/12/2023
MECADIS BERS ZONE	20,00	24/03/2009	Linéaire	5 ans	4 060,00	0	31/12/2023
CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	20,00	19/05/2011	Linéaire	5 ans	10 750,00	0	31/12/2023
PLAQUES BALISAGE PLACE PAM	10,00	30/05/2013	Linéaire	10 ans	3 461,80	0	31/12/2023
AGENCEMENT ELEC MODULE CARENAGE	10,00	25/07/2013	Linéaire	10 ans	1 025,34	0	31/12/2023
CLIMATISATION MODULE CARENAGE	20,00	25/07/2013	Linéaire	5 ans	1 502,72	0	31/12/2023
ORDINATEUR FIXE+IMPR CARENAGE	33,33	01/08/2013	Linéaire	3 ans	1 358,00	0	31/12/2023
KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL	33,33	23/03/2015	Linéaire	3 ans	1 128,00	0	31/12/2023
KONICA IMPRIMANTE MAITRE DE PORT	33,33	23/03/2015	Linéaire	3 ans	1 128,00	0	31/12/2023
KONICA IMPRIMANTE ACCUEIL MARTINE	33,33	23/03/2015	Linéaire	3 ans	1 128,00	0	31/12/2023
KONICA PHOTOCOPIEUR DIRECTION	33,33	26/03/2015	Linéaire	3 ans	2 059,00	0	31/12/2023
KONICA PHOTOCOPIEUR COMPTA	33,33	26/03/2015	Linéaire	3 ans	2 059,00	0	31/12/2023
KONICA PHOTOPIEUR PRINCIPAL ACCUEIL	33,33	26/03/2015	Linéaire	3 ans	4 603,00	0	31/12/2023
KONICA IMPRIMANTE CARENAGE	33,33	21/04/2015	Linéaire	3 ans	1 070,00	0	31/12/2023
PC UTILISATEURS QTE 8	33,33	01/12/2015	Linéaire	3 ans	8 077,00	0	31/12/2023
SOFTWARE SERVEUR PC	33,33	01/12/2015	Linéaire	3 ans	3 229,52	0	31/12/2023
DISQUES DURS SAUVEGARDE SERVEUR	33,33	01/12/2015	Linéaire	3 ans	799,75	0	31/12/2023
OUVRELEC BARRIERE PORT	10,00	22/04/2016	Linéaire	10 ans	2 600,00	599,56	31/12/2023
TRANSMETTEUR BAIE DE BRASSAGE	33,33	08/09/2017	Linéaire	3 ans	1 714,76	0	31/12/2023
ORDINATEUR NOVELLI	33,33	23/03/2018	Linéaire	3 ans	998,00	0	31/12/2023
SEABIN POUBELLE FLOTTANTE	20,00	31/03/2021	Linéaire	5 ans	5 614,00	2523,18	31/12/2023
				TOTAL	75 804,93	3 122,74	

Parmi ces immobilisations sorties du patrimoine, on peut noter :

- un chariot élévateur acquis en 2011 pour une valeur initiale de 10.750 euros HT, intégralement amorti. Ce matériel est remplacé par un matériel équivalent acquis au début de l'année 2024.
- du matériel informatique acquis entre 2015 et 2018, pour une valeur totale de 27.994 euros HT , intégralement amorti.
- des agencements du local d'accueil du carénage mis au rebut à l'occasion des travaux de modernisation de ce local entrepris en 2023 par la SOGEBEA, à hauteur de 3.884 euros HT
- divers matériels de calage (bers) acquis entre 2007 et 2009 pour une valeur de 7.216 euros HT

- un dispositif flottant de récupération de déchets (SEABIN) acquis en mars 2021 pour une valeur de 5.614 euros HT et amorti à hauteur de 3.091 euros. Ce matériel avait été déployé à titre expérimental pour traiter la récupération de macro-déchets dans le port. Ce dispositif n'a pas donné satisfaction et présentait des dysfonctionnements incompatibles avec son maintien en service.

II.-2.5. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise

II.-2.5.1 Biens de retour - Inventaire initial

Le périmètre de la concession a été modifié dans le contrat conclu le 5 octobre 2021.

Il comprend notamment :

- Le plan d'eau
- L'ensemble des pannes et pontons et les quais ainsi que les accès aux pontons à partir de la jetée
- Les appareils d'amarrage, les bornes et équipements utilisés par les plaisanciers et les professionnels disposés sur les quais, les pannes et les pontons
- Les bâtiments de la capitainerie, les sanitaires des plaisanciers, l'aire de carénage et ses bâtiments
- La zone technique et ses clôtures, y compris les parties supportant les locaux des artisans
- La station de carburant et ses cuves
- La station de collecte des eaux grises et noires
- Les grues et bers et appareils de calage
- Les réseaux de distribution d'eau douce, d'énergie électrique, de télécommunication
- L'aire de collecte des déchets
- Le parking de la Capitainerie
- Le parking du stade (exploité par la collectivité en tant que parc de stationnement jusqu'à la réalisation des travaux prévus sur l'emprise au plan pluriannuel d'investissement)
- Le parking de la prud-homie
- Le parking de l'aire de carénage et le parking attenant
- Les barrières d'accès aux quais

Les nouveaux ouvrages qui seront ultérieurement édifiés et mis à la charge du concessionnaire au titre de la convention du 5 octobre 2021 intégreront également ce périmètre.

Sont expressément exclus du périmètre de la concession la jetée, la contre-jetée et les feux de signalisation de la passe.

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 15 la notion de biens de retour.

“ARTICLE 15 – Biens de retour

Par biens de retour, on entend les biens meubles ou immeubles, ouvrages et installations indispensables à l'exploitation du service objet de la présente convention.

Ces biens sont réputés être la propriété de la Collectivité dès leur affectation à l'exploitation portuaire.

L'inventaire annexé à la présente convention (Annexe 12) comporte une liste des biens qualifiés comme tels.

Les biens de retour se composent :

- *De l'ensemble des biens mis à la disposition du Concessionnaire par la Collectivité ;*
- *Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données...) indispensables et nécessaires à l'exploitation du port, qui sont repris à l'ancien exploitant ou renouvelés ou établis par le Concessionnaire ;*
- *Des biens mobiliers nécessaires à l'exploitation du port, établis ou renouvelés par le Concessionnaire.*
- *Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données...) réalisés et financés par les garanties d'usage.*

Les biens de retour financés par la Collectivité lui reviendront gratuitement à l'expiration de la convention sans que le Concessionnaire ne puisse demander le versement d'aucune indemnité.

Les biens de retour financés par le Concessionnaire seront remis à la Collectivité, qui en est propriétaire ab initio, moyennant, si ces biens ne sont pas amortis, une indemnité égale à leur valeur nette comptable. Cette indemnité sera payée dans un délai de 6 mois suivant la remise des installations. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.

Les biens de retour financés par les garanties d'usage reviendront à la Collectivité sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être demandée.

Le Concessionnaire est tenu de remettre à la Collectivité en bon état d'entretien les ouvrages de la délégation. A défaut, le Concessionnaire est tenu de verser à la Collectivité les sommes nécessaires pour mettre en bon état les ouvrages et outillages délégués.

La mise au rebut ou la cession des biens de retour est réalisée par la Collectivité.

Les biens de retour mis au rebut ou cédés par la Collectivité génèrent une mise à jour de l'inventaire figurant en annexe sur lequel ces biens seront radiés."

L'inventaire des biens de retours apportés par le Collectivité à la prise d'effet du contrat et dont la valeur totale s'élève à 17.637.740 euros est repris ci-après et en annexe n° 2.

Compte tenu de la planification du plan pluriannuel d'investissement établi au moment de la conclusion de la convention de quasi-régie, de la date de réalisation et de la durée de vie anticipée des équipements, un certain nombre de biens de retour avaient une date de renouvellement prévisible devant intervenir au plus tard en 2022. Ces biens sont ceux recouvrant la panne touristique, la panne amodiée et le quai d'honneur ainsi que leurs accessoires qui faisaient l'objet des deux premières opérations du programme de réaménagement et de modernisation du port devant, initialement débuté en 2022. Ces opérations sont à ce jour prévues pour démarrer dans le courant de l'année 2025.

Le plan d'amortissement de ces biens mis en concession a fait l'objet d'une réactualisation sur l'exercice 2023 pour tenir compte de ce décalage de réalisation du plan de renouvellement des installations portuaires. En effet, ces biens, non amortis totalement, présentaient une date de renouvellement prévisible qui était dépassée et étaient amortis sur la base d'une durée de vie ancienne, qui n'était plus en phase avec le plan de renouvellement des infrastructures portuaires. Cette durée de vie étant elle-même déconnectée de cette date de renouvellement.

Sur l'exercice 2023, les dates prévisibles de renouvellement ont donc été réactualisées et les biens mis dans la concession sont amortis sur la durée restante jusqu'à la date prévisible de renouvellement. Ainsi, les biens figurant sur cette liste, dont la date de renouvellement était dépassée, ont été repositionnés avec une date prévisible de renouvellement fixée en 2026.

Dès lors, l'annexe 12 de la convention de quasi-régie portant sur les biens de retours de la concession a été mis à jour s'agissant de la date de renouvellement prévisible des biens concernés et les amortissements restant à constater ajustés en fonction des nouvelles dates de renouvellement prévues.

Saisie par la SOGEBE sur ce sujet, la Collectivité a confirmé son accord pour cette modification.

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	2023					Diagnostic VSC 2020		Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
					Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Int Strat	Int Etat		
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2045	3	2	2 850,00	641 250,00
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	29	U	inconnu	20	2030			1 500,00	34 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	45	2026	3	2	2 560,00	230 400,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	50	2026	3	2	2 850,00	256 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	22	U	inconnu	20	2026			1 500,00	33 000,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	184	M	2021	75	2096	2	2	7 228,00	1 329 952,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	3	3	3 972,00	544 164,00
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2039			1 234,34	29 384,16
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	2	4	3 972,00	544 164,00
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	29	U	2019	20	2039			1 234,34	28 159,81
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	3	2 850,00	370 500,00
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	2	2 850,00	370 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	640	M	1977	20	2026	1	2	2 560,00	1 638 400,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	25	U	inconnu	20	2030			1 500,00	37 500,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2041			1 764,00	37 044,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041				892,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	2	U	inconnu	45	2030				
OP10	Embarcadere	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2037	1	2	3 780,00	86 940,00
OP11	Panne d'accès centrale Amédée	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2026	1	2	2 560,00	563 200,00
OP11	Panne d'accès centrale Amédée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	1996			1 022,00	5 110,00
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	1996			1 022,00	8 176,00
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	2023					Diagnostic VSC 2020		Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
					Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Int Strat	Int Etat		
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	94	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	165 840,00
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	195 840,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	1996			1 022,00	10 220,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	1976	20	1996			1 022,00	15 286,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00
OP22	Panne d'accès Est	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	159	M	1997	40	2037	1	2	2 850,00	452 580,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	274 170,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2041			1 764,00	29 388,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041				892,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	100 320,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2041			1 764,00	12 348,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2041			1 764,00	31 752,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041				892,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	85	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	185 820,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2041			1 764,00	17 640,00

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

2023													Diagnostic VSC 2020		L7 637 736,89	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport			
OP27	Parne I	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00			
OP27	Parne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2041			1 764,00	26 460,00			
OP27	Parne I	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SCS	1	U	2021	20	2041			892	892,00			
OP28	Parne J	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2037	2	1	2 850,00	205 770,00			
OP28	Parne J	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2041			1 764,00	14 112,00			
OP29	Parne K	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	325 470,00			
OP29	Parne K	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2041			1 764,00	24 696,00			
OP29	Parne K	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SCS	1	U	2021	20	2041			892	892,00			
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2061	2	3	2 560,00	453 120,00			
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	inconnu	20	2030			1 500,00	12 000,00			
OP31	Darne de levage	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2033	1	2	2 560,00	127 230,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Chantier naval	5 000	M²	1973	60	2033	2	3	158,4	792 000,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 25 m²	5	U	2013	20	2033			42 500,00	212 500,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 50 m²	5	U	2013	20	2033			85 000,00	425 000,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 75 m²	1	U	2013	20	2033			127 500,00	127 500,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Travail	1	U	2010	20	2030			223 970,00	223 970,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Grue Mobile	1	U	2018	20	2038			146 848,00	146 848,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2008	20	2028			1 500,00	15 000,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Beris bateaux moteur	20	U	2018	20	2038			539,5	10 790,00			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Beris voiliers	28	U	2018	20	2038			806,17	20 611,91			
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	180	M	1973	75	2048	1	3	2 560,00	256 000,00			
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2041			1 764,00	8 820,00			
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SCS	1	U	2021	20	2041			892	892,00			
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux grises	1	U	2021	20	2031			18 988,00	18 988,00			
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux noires	1	U	2022	20	2032			8 900,00	8 900,00			
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	3	2	2 560,00	48 640,00			
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	1	3	50 000,00	950 000,00			

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

2023													Diagnostic VSC 2020		L7 637 736,89	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport			
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cueves immergées 40 m³	2	U	2006	27	2033			84 500,00	169 000,00			
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cueves immergées 20 m³	2	U	2006	27	2033			47 250,00	94 500,00			
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Distributeurs carburant	6	U	inconnu	20	2030			90 400,00	542 760,00			
OP36	Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bâtiment	1	U	2021	50	2071	4	4	1 686 550,00	1 686 550,00			
OP38	Mouillage des panneaux	Ville de Bandol	Sogeba	Mouillages		M	inconnu	10	2030							
OP39	Fond	Ville de Bandol	Sogeba	Fonds		M²	inconnu	20	2030							
OP41	Réseaux elect et tranfo	Ville de Bandol	Sogeba	Réseaux distributions électriques			inconnu	20	2030							
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires Cuast	1	U	inconnu	50	2030	3	4	40 100,00	40 100,00			
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires OT	1	U	inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00			
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires capitainerie	1	U	2021	50	2071	3	4	49 100,00	49 100,00			
OP45	Parking	Ville de Bandol	Sogeba	Parking	550	M²	2019	45	2064	4	4	120	66 000,00			
OP46	Quai Prothommie Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	inconnu	40	2030	3	1	2 850,00	142 500,00			
OP46	Quai Prothommie Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00			
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	28	M	inconnu	40	2030	4	3	2 850,00	79 800,00			
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2041			1 764,00	1 764,00			
OPXX	Parking pêcheurs	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²										
OPXX	Parking Forain	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²										
OPXX	Parking du stade	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²										

II.-2.5.2 Biens de retour - Variations

Au cours de l'exercice 2023, la SOGEB A a apporté des modifications à l'inventaire des biens de retours de la concession et notamment, elle a financé la création des biens de retours repris ci-dessous :

2023													Diagnostic VSC 2020		29 195,61	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport			
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Rénovation accueil carénage sur 1 bungalow 2	1	U	2023	10	2033	Non évalué	Non évalué	29 195,61	29 195,61			

En synthèse, cette variation concerne la modernisation du local d'accueil de l'aire de carénage. La SOGEB A a récupéré le local contigu à celui qu'elle occupait déjà à l'entrée de l'aire de carénage à l'automne 2022. Des travaux de rénovation et d'extension du local d'accueil ont été réalisés. La partie destinée à l'accueil du public a été agrandie avec une superficie portée à 25 m² offrant un accueil plus spacieux et lumineux aux usagers et aux agents. L'ensemble du mobilier a été renouvelé avec du mobilier neuf, un écran d'information, sur le modèle de celui qui garnit l'accueil de la capitainerie a été installé et

permet de diffuser des informations générales ainsi que la météo à destination des usagers de l'aire de carénage.

L'adjonction des surfaces complémentaires a permis la réalisation d'un local social accueillant des vestiaires, des sanitaires et un espace de repos à destination du personnel de l'aire de carénage ainsi que la création d'un espace de stockage et d'atelier destinés à permettre aux services techniques de la SOGEBE de travailler dans des conditions satisfaisantes mais également de créer un espace de stockage des archives de la SOGEBE.

La signalétique de la zone de carénage et du périmètre attenant a également été intégralement revue pour offrir une meilleure visibilité des installations portuaires.

L'inventaire des biens de retour de la concession et ses modifications sont repris en annexe 2 du présent rapport

II.-2.5.3 Biens de reprise

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 16 la notion de biens de reprise

“ARTICLE 16 – Biens de reprise

Par biens de reprise, on entend les biens, ouvrages et installations financés par le Concessionnaire et utiles à l'exploitation du service objet de la présente convention.

Une liste de biens de reprise rédigée par le Concessionnaire complétera chaque année l'inventaire.

Cet inventaire complété annuellement sera annexé à chaque rapport annuel prévu à l'article 33 de la présente convention.

La Collectivité aura la possibilité de racheter ces biens moyennant une indemnité calculée en tenant compte de leurs conditions d'amortissement et des frais éventuels de remise en état. Ces biens appartiennent au Concessionnaire tant que la Collectivité n'a pas usé de son droit de reprise et il ne pourra en disposer à la fin de la concession que si la Collectivité ne les réclame pas.

Cette indemnité sera payée dans le délai de 6 mois suivant la remise. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.”

A la clôture de l'exercice 2023, l'inventaire des biens de reprise est le suivant :

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OBTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE(QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	906,90
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	0,00
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	0,00
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	0,00
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	0,00
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	6 312,43
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE®ARDS PORT	1	4 195,00	0,00
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	580,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	1 773,18
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	847,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INOX+SON	1	13 755,00	2 830,14
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAXE	1	5 420,00	1 974,01
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	9 388,88
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	0,00
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	2 884,30
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	1 641,21
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	573,62
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	6 527,98
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 373,29

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	34 172,10
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B80902	2150000000	18/09/2018	S2F 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	42 383,65
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	63,46
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	2 230,74
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -106	1	2 725,00	459,14
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	5 845,36
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	0,00
B90700	2154100000	09/07/2019	S2F BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 503,95
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	490,58
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	6 602,87
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	496,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	496,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	496,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	496,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	2 048,50
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	3 782,13
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	3 365,70
C00200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	1 025,89
C00201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	7 734,54
C00400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	1 902,31
C00500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	8 540,93
C00700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	165,52
C01000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	534,91
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	1 142,87
C01100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	376,29
C01200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF.TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	10 571,56
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	3 534,85
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	3 324,90
C10200	2181010000	26/02/2021	REPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	11 455,47
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	533,02
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	939,50
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	31 393,72
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	1 128,03
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	2 792,25
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	485,62
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	1 434,02
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	855,42
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	314,80
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	87,97
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	73,48
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	471,61
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 493,41
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	3 897,04
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	6 961,07
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	3 409,65
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	11 198,37
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	5	5 329,11	2 526,39
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	2 368,30
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINER	2	1 313,97	903,00
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MDP	3	834,30	584,01
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	484,08
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	2 894,55
C20300	2154100000	21/03/2022	CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	1	12 569,65	11 592,01
C20301	2154200000	21/03/2022	CONTROLE ACCES SANITAIRES	1	4 309,00	3 973,86
C20600	2154100000	16/06/2022	SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	1	24 000,00	21 400,00
C20601	2154100000	30/06/2022	POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	1	9 430,00	8 481,76
C20900	2154100000	19/09/2022	PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	1	3 458,00	3 360,02

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
C20901	2154100000	30/09/2022	POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	1	1 930,10	1 881,31
C21200	2183010000	12/12/2022	ORINATEUR MICROSOFT PDG	1	1 874,24	1 841,27
C21201	2183010000	30/12/2022	ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	1	632,50	631,91
C30100	2183010000	10/01/2023	ORDINATEUR MACBOOK PRO RESP CO	1	2 290,83	2 290,83
C30101	2154100000	27/01/2023	RAMPE A BATEAU POUR STORMER	1	4 840,67	4 840,67
C30102	2183010000	27/01/2023	AMAZON/UBALDI ECRAN 4K CARENAG	1	1 299,17	1 299,17
C30200	2154100000	27/02/2023	FONTAINE A EAU CARENAGE	1	739,20	739,20
C30300	2183010000	01/03/2023	APPAREIL PHOTO FUJIFILM+ZOOM+G	1	3 165,82	3 165,82
C30600	2183010000	08/06/2023	DRONE MAVIC 3 PRO	1	2 705,30	2 705,30
C30800	2183010000	17/08/2023	ECRAN+SUPPORT SAMSUNG REUNION	1	3 443,41	3 443,41
C30900	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME D10 P.CENTR	1	2 903,12	2 903,12
C30901	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME PTZ D16 DIG	1	2 903,12	2 903,12
C30902	2183010000	15/09/2023	IMPRIMANTE CAONO C3326 COMPTA	1	2 509,49	2 509,49
C30903	2183010000	26/09/2023	DELL INSPIRON 24 ACCUEIL PORT	4	3 560,00	3 560,00
C30904	2183010000	26/09/2023	DELL VOSTRO COMPACT COMPTA	1	850,00	850,00
C30905	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF655 CARENAGE	1	319,00	319,00
C30906	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF754 DIRECTION	1	480,00	480,00
C30907	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF832 ACCUEIL PORT	1	890,00	890,00
C30908	2183010000	26/09/2023	IMP CANON IMAGEPRO TRACEUR	1	2 425,00	2 425,00
C30909	2051000000	26/09/2023	LICENCE WINDOWS 11 PRO	10	520,00	520,00
					864 979,60	361 093,70

(VNC = valeur nette comptable)

Les variations qui y ont été apportées en 2023 (mises au rebut et acquisitions) ont été abordées précédemment au II.-2.4. Cet inventaire est repris en annexe n° 3 du présent rapport.

II.-2.6. Créances clients

Les créances douteuses à la fin de l'exercice s'élèvent à 122.439,00 euros TTC, sur lesquelles une provision a été constatée à hauteur de 34.067,52 euros. Le détail en est repris dans l'état ci-dessous qui montre également l'évolution avec l'exercice précédent.

Déterminé sur le solde + 365 j => 100%
Impayés Allizé sans échéancier entre 181 et 365 j => 80%
de paiement entre 91 et 180 j => 50%

Taux de provision	31/12/2022				31/12/2023				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
CARENAGE	3 087,42	4 244,83	3 774,64	11 106,89	-	-	9 253,43	9 253,43	1 501,71	3 355,18
Client 001	58,12			58,12				-		58,12
Client 002			58,33	58,33				-		58,33
Client 003			3 226,98	3 226,98			3 226,98	3 226,98		
Client 004			33,33	33,33			33,33	33,33		
Client 005	3 011,42			3 011,42				-		3 011,42
Client 006			35,37	35,37			35,37	35,37		
Client 007			33,33	33,33				-		33,33
Client 008			86,03	86,03				-		86,03
Client 009		4 244,83		4 244,83			5 306,04	5 306,04	1 061,21	
Client 010				-			440,50	440,50	440,50	
Client 011				-			-	-		
Client 012				-			-	-		
Client 013			90,06	90,06				-		90,06
Client 014	17,88			17,88				-		17,88
Client 015			211,20	211,20			211,20	211,20		

Taux de provision	31/12/2022				31/12/2023				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
PORT PUBLIC	2 777,61	7 309,44	25 950,40	36 127,45	471,77	24,75	24 317,58	24 814,10	4 746,81	16 060,17
Client 016	-	-	-	-	35,85	-	-	35,85	35,85	-
Client 017	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 018	-	68,97	-	68,97	-	-	86,22	86,22	17,24	-
Client 019	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 020	-	-	737,83	737,83	-	-	-	-	-	737,83
Client 021	-	-	64,77	64,77	-	-	64,77	64,77	-	-
Client 022	18,13	290,16	-	308,29	-	-	398,97	398,97	90,67	-
Client 023	-	-	-	-	-	-	882,32	882,32	882,32	-
Client 024	56,50	901,30	-	957,82	-	-	1 239,64	1 239,64	281,83	-
Client 025	17,75	273,61	-	291,37	-	-	377,52	377,52	86,16	-
Client 026	185,69	-	-	185,69	-	-	371,38	371,38	185,69	-
Client 027	-	-	-	-	-	-	37,38	37,38	37,38	-
Client 028	-	-	-	-	207,53	-	-	207,53	207,53	-
Client 029	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 030	27,25	-	-	27,25	-	-	54,51	54,51	27,25	-
Client 031	204,23	3 267,63	-	3 471,86	-	-	4 477,22	4 477,22	1 005,37	-
Client 032	-	-	27,75	27,75	-	-	27,75	27,75	-	-
Client 033	-	-	-	-	-	-	17,16	17,16	17,16	-
Client 034	-	20,00	-	20,00	-	-	25,00	25,00	5,00	-
Client 035	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 036	-	-	425,00	425,00	-	-	-	-	-	425,00
Client 037	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 038	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 039	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 040	-	-	28,19	28,19	-	-	28,19	28,19	-	-
Client 041	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 042	165,31	-	-	165,31	-	-	-	-	-	165,31
Client 043	-	703,55	-	703,55	-	-	879,43	879,43	175,89	-
Client 044	-	332,86	-	332,86	-	-	416,08	416,08	83,22	-
Client 045	-	33,33	-	33,33	-	-	-	-	-	33,33
Client 046	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 047	196,83	-	-	196,83	-	-	433,95	433,95	237,12	-
Client 048	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 049	-	156,87	-	156,87	-	-	196,08	196,08	39,22	-
Client 050	-	16,21	-	16,21	-	-	20,27	20,27	4,05	-
Client 051	567,29	-	-	567,29	-	-	-	-	-	567,29
Client 052	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 053	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 054	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 055	-	275,89	-	275,89	-	-	344,87	344,87	68,97	-
Client 056	-	-	403,88	403,88	-	-	-	-	-	403,88
Client 057	22,10	-	-	22,10	-	-	-	-	-	22,10
Client 058	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 059	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 060	-	-	2 272,41	2 272,41	-	-	-	-	-	2 272,41
Client 061	-	-	74,47	74,47	-	-	74,47	74,47	-	-
Client 062	-	106,52	-	106,52	-	-	133,15	133,15	26,63	-
Client 063	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 064	-	-	2 095,52	2 095,52	-	-	-	-	-	2 095,52
Client 065	604,25	-	-	604,25	-	-	1 208,50	1 208,50	604,25	-
Client 066	-	98,51	-	98,51	-	-	123,14	123,14	24,63	-
Client 067	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 068	-	-	197,52	197,52	-	-	-	-	-	197,52
Client 069	-	-	-	-	187,79	-	-	187,79	187,79	-
Client 070	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 071	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 072	-	-	1 136,73	1 136,73	-	-	1 136,73	1 136,73	-	-
Client 073	-	-	959,93	959,93	-	-	959,93	959,93	-	-
Client 074	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 075	200,73	-	-	200,73	-	-	401,46	401,46	200,73	-
Client 076	-	-	47,37	47,37	-	-	-	-	-	47,37
Client 077	-	-	380,79	380,79	-	-	-	-	-	380,79
Client 078	-	44,80	-	44,80	-	-	56,00	56,00	11,20	-
Client 079	-	-	2 330,13	2 330,13	-	-	2 330,13	2 330,13	-	-
Client 080	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 081	-	-	26,66	26,66	-	-	26,66	26,66	-	-
Client 082	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 083	-	-	665,38	665,38	-	-	665,38	665,38	-	-
Client 084	-	-	3 058,52	3 058,52	-	-	-	-	-	3 058,52
Client 085	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 086	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 087	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 088	-	-	30,59	30,59	-	-	30,59	30,59	-	-
Client 089	-	-	-	-	40,60	-	-	40,60	40,60	-
Client 090	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 091	15,99	255,89	-	271,88	-	-	31,98	31,98	-	239,89

Taux de provision	31/12/2022				31/12/2023				Dotation	Reprise
	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
Client 092	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 093	-	-	3 749,58	3 749,58	-	-	-	-	-	3 749,58
Client 094	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 095	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 096	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 097	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 098	-	-	921,59	921,59	-	-	921,59	921,59	-	-
Client 099	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 100	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 101	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 102	-	-	232,77	232,77	-	-	-	-	-	232,77
Client 103	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 104	-	-	112,80	112,80	-	-	112,80	112,80	-	-
Client 105	-	-	31,22	31,22	-	-	31,22	31,22	-	-
Client 106	468,99	-	-	468,99	-	-	-	-	-	468,99
Client 107	-	-	935,51	935,51	-	-	-	-	-	935,51
Client 108	-	-	-	-	-	24,75	-	24,75	24,75	-
Client 109	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Client 111	-	-	3 781,96	3 781,96	-	-	3 781,96	3 781,96	-	-
Client 112	-	553,31	-	553,31	-	-	691,64	691,64	138,33	-
Client 113	-	-	1 221,58	1 221,58	-	-	1 221,58	1 221,58	-	-
Client 114	26,57	-	-	26,57	-	-	-	-	-	26,57
TOTAL GENERAL	5 365,03	11 644,27	29 725,05	47 234,34	471,77	24,75	33 571,00	34 067,52	6 246,52	29 415,34

Pour le carénage, la forte diminution de la provision pour créance douteuse porte essentiellement sur un dossier concernant le stationnement impayé d'un bateau arrivé sur l'aire de carénage suite à une fortune de mer et après une prise en charge par la SNSM. Après plusieurs tentatives de conciliation, ce dossier a trouvé une issue favorable au printemps 2023, de telle sorte que l'intégralité des sommes dues à la SOGEBEA ont pu être recouvrées. La provision a donc été intégralement reprise sur l'exercice 2023 à hauteur d'un peu plus de 3.000 euros.

Pour le port public, là encore, la provision passée baisse significativement. Cette baisse est quasiment intégralement due au passage en perte des créances correspondantes, concernant pour un grand nombre, les bateaux abandonnés à la fourrière qui ont fini par être détruits après un long processus administratif et parfois judiciaire.

On note par ailleurs que des créances douteuses à hauteur de 83.768,80 euros TTC ne font pas l'objet de provision. Ces créances concernent toutes la facturation d'indemnités d'occupation sans droit ni titre du domaine public, généralement dans le cadre de contentieux auprès du tribunal administratif. Elles sont établies au tarif double du tarif normal et concernent dans une immense majorité les bateaux abandonnés par leurs propriétaires et qui font l'objet de procédure de déchéance de propriété. Ces créances, exagérément élevées, ont bien souvent comme unique but d'inciter la partie adverse à demander la rémission de la sur-facturation pour finalement s'acquitter des sommes normalement dues et retirer le bateau incriminé. Lorsque l'issue du contentieux est la déconstruction du bateau aux termes d'une déchéance de propriété, les créances correspondantes sont annulées car irrécouvrables compte tenu de l'impossibilité de mettre en cause le propriétaire. Certaines font toutefois l'objet de procédures judiciaires de recouvrement (injonction de payer).

II.-2.7. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public

Ces engagements du concessionnaire résultent pour l'essentiel des frais de personnel tels que retracés dans le compte d'exploitation relatif à l'exercice 2023.

Tous les autres engagements pris par le concessionnaire tels qu'ils résultent du compte d'exploitation peuvent indifféremment, au choix de la Collectivité, être repris par elle le moment venu ou résiliés par le concessionnaire.

En 2023, la SOGEBEA a entrepris un renforcement de ses équipes. Un certain nombre de postes ont été créés en 2022 et pourvus à compter de 2023.

Ainsi, pour mener à bien le projet important de transformation du port et de ses abords, la SOGEBEA a souhaité la création d'un poste de Directeur Technique. Conformément aux dispositions de l'article 29 de la convention de quasi-régie, un courrier a été adressé en ce sens, le 31 mars 2022, à monsieur le Maire de Bandol afin d'obtenir l'accord préalable de la collectivité. La collectivité a confirmé son accord pour le recrutement visé par retour de courrier du 20 avril 2022. La création de ce poste était prévue dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de quasi-régie à compter du 1er janvier 2023.

Ce poste est pourvu depuis le 2 janvier 2023.

En complément, et toujours dans le but de renforcer la qualité du service fourni aux usagers du port, la SOGEBEA a souhaité créer un deuxième poste d'agent technique chargé de la maintenance et de l'entretien des installations du port. Conformément aux dispositions de l'article 29 de la convention de quasi-régie, un courrier a été adressé en ce sens, le 19 septembre 2022, à monsieur le Maire de Bandol afin d'obtenir l'accord préalable de la collectivité. La collectivité a confirmé son accord pour le recrutement visé par retour de courrier du 3 octobre 2022. La création de ce poste était prévue dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de quasi-régie à compter du 1er janvier 2023.

Ce poste est pourvu depuis le 3 avril 2023.

Enfin, compte tenu des enjeux importants de communication autour des projets de modernisation du port et de développement de son image, la SOGEBEA a estimé opportun de créer rapidement un poste de responsable de la communication et des animations. Conformément aux dispositions de l'article 29 de la convention de quasi-régie, un courrier a été adressé en ce sens, le 19 septembre 2022, à monsieur le Maire de Bandol afin d'obtenir l'accord préalable de la collectivité. La collectivité a confirmé son accord pour le recrutement visé par retour de courrier du 3 octobre 2022. La création de ce poste n'était prévue dans le compte d'exploitation prévisionnel annexé à la convention de quasi-régie. Toutefois, l'affectation de dépenses prévues initialement au développement d'animations, permet d'assurer le financement de cette création de poste sans créer de dépenses supplémentaires.

Ce poste est pourvu depuis le 20 février 2023.

Il n'est pas prévu à ce stade de nouvelle création de poste.

Des mouvements de personnel ont toutefois eu lieu en 2023 avec le départ d'un agent ayant demandé et obtenu, après accord préalable de la Collectivité, la rupture conventionnelle de son contrat de travail. Ce départ a permis une réorganisation du service concerné et des optimisations en termes de coûts qui se feront ressentir dès 2024. De la même manière, des départs en retraite d'agents ayant de très fortes anciennetés se sont produits au début de l'année 2023 et au début de l'année 2024. Ces agents ont été remplacés poste pour poste mais les coûts associés sont évidemment moindre compte tenu des profils recrutés.

II.-3. Les conditions de révision des conditions financières

II.-3.1. Indexation des tarifs des services portuaires

Selon les dispositions de l'article 20 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, *"le Concessionnaire percevra auprès des usagers du port, pour l'usage des installations portuaires, une rémunération arrêtée, en montants et modalités selon une grille tarifaire adoptée par l'organe délibérant de la Collectivité"*.

Les conditions de révision et d'indexation des tarifs portuaires sont quant à eux prévus aux articles 21 et 22 de la convention de quasi-régie repris ci-après :

“ARTICLE 21 - Indexation des tarifs

A compter de 2023, le 1er janvier de chaque année, les tarifs seront indexés en hausse comme en baisse par application de la formule de variation suivante aux tarifs initiaux :

$$R_n = R_0 * (0.15 + 0.85 * \text{ind}(n) / \text{ind}(0))$$

Dans laquelle :

R_n = la valeur de chacun des tarifs figurant à la grille tarifaire pour l'année n.

R₀ = la valeur initiale de chacun des tarifs en vigueur en 2022.

Ind (n) est la valeur au mois de mai de l'année n-1 , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.

Ind (0) est la valeur au mois de signature de la convention , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.

Les prix obtenus par application de la formule ci-dessus seront arrondis à la dizaine de centimes supérieure.

Les tarifs en vigueur à la date de la signature sont les tarifs de l'année 2021 approuvés précédemment par la Collectivité. Ils s'appliqueront sans modification jusqu'au 31 décembre 2021.

Les tarifs de référence pour la présente convention sont les tarifs de l'année 2022 approuvée par la Collectivité sur proposition du Concessionnaire et joints en annexe 7 au contrat.

Il est précisé qu'en cas de difficulté dans l'application de la formule d'indexation, les derniers tarifs en vigueur seront prolongés autant que nécessaire afin de préserver la continuité du service public.”

“ARTICLE 22 - Modification des tarifs

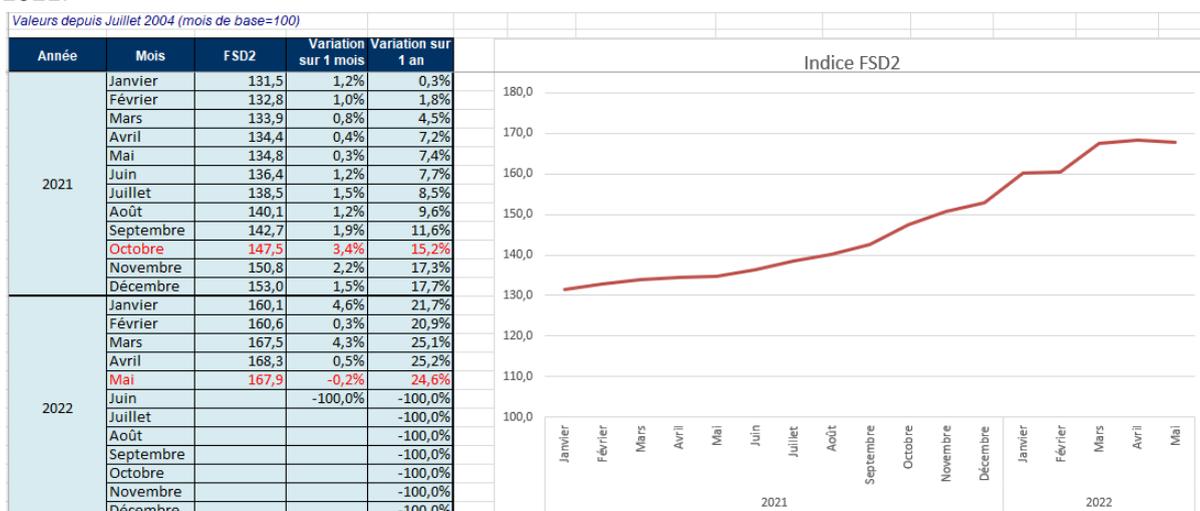
La rémunération du Concessionnaire issue de la grille tarifaire est réputée lui permettre d'assurer la gestion du service dans les conditions de la présente convention.

Le Concessionnaire aura la possibilité, à tout moment, de proposer à la Collectivité une modification des conditions tarifaires du service, lesdits tarifs devant en tout état de cause être conformes au principe d'égalité entre les usagers du service public et ne pas bouleverser l'équilibre économique de la présente convention. Dans ce cadre, la modification de tarifs devra être soumise, pour avis consultatif, au Conseil Portuaire avant délibération de la Collectivité ;

La proposition de modification tarifaire peut être refusée par la Collectivité après avis consultatif du Conseil Portuaire par décision expresse et motivée, cette décision n'ouvrant droit à aucune indemnisation du Concessionnaire.

Il est rappelé qu'aucune modification des tarifs ou de la structure tarifaire, peu importe le cadre, ne pourra intervenir sans l'accord préalable et exprès de l'organe délibérant de la collectivité.”

Sur la période concernée, l'indice de référence FSD2 a progressé de 13,8% entre octobre 2021 (date de signature de la convention) et mai 2022 (indice de révision). La variation est de 24,6% par rapport à mai 2021.



De telle sorte que la formule de révision posée à l'article 21 de la quasi-régie a conduit à une augmentation des tarifs portuaires de $[0,15 + 0,85 \times (167,9 / 147,5)] = \mathbf{11,8\%}$

Ainsi, le tarif de référence (m²/an pour un contrat annuel au port public) est donc passé de 80,00 €/m²/an à 89,50 €/m²/an (103,10 € pour les plus de 80 m²) avec toutes les déclinaisons qui en découlent (tarif mensuel, escale, etc).

Les tarifs suivants sont demeurés inchangés :

- inscription sur liste d'attente (par simplicité)
- frais administratifs GU (fixés dans le contrat)
- participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux (fixée dans le contrat)
- location du rooftop

Un observatoire des prix a été construit en 2021 pour vérifier et suivre le positionnement tarifaire par rapport à l'environnement du port de Bandol dans son environnement local et régional. La méthodologie utilisée consiste à "scanner" les ports dans un rayon de +/- 120 Km à l'Ouest et à l'Est de Bandol. Seuls les ports significatifs (en nombre de postes d'amarrage notamment) sont retenus dans le comparatif.

Les tarifs comparés étaient les tarifs projetés en 2023 pour Bandol et les tarifs 2022 pour les autres ports (seuls tarifs disponibles au moment de la comparaison). Les variations à venir pour 2023 dans les ports "scannés" n'étaient donc pas prises en compte.

Des résultats de cet observatoire on pouvait noter que :

- Le tarif 2023 projeté pour le port de Bandol était toujours 8% moins cher que la moyenne des ports observés et 15% moins cher que les ports du Var observés avant même la prise en compte des évolutions tarifaires 2023 pour les autres ports ;
- Le positionnement du tarif en escale en haute saison passait à +15% (contre +8% dans l'observatoire 2021) mais là encore, ne tenant pas compte de ce que serait la revalorisation de ces tarifs chez nos confrères pour 2023. Pour autant, les ports immédiatement voisins et donc "concurrents" directs sont positionnés dans la même fourchette de prix que le port de Bandol ;

- Enfin, sur le temps long, on retrouve, à ce niveau de tarif, une évolution sur 10 ans de +27 %, comparable à ce que connaissait le tarif jusqu'en 2014 (date de la dernière révision avant le gel de 6 ans) :
 - de 1993 à 2003, les tarifs ont progressé de +30%,
 - de 2003 à 2013, les tarifs ont progressé de +28%,
 - de 2013 à 2023, la progression serait de +27%.

Les tarifs des AOT professionnelles ainsi que la redevance par passager ont été revalorisés selon la même formule.

Enfin, il en a été de même pour les tarifs de l'aire de carénage avec en complément la création d'un item tarifaire inexistant jusqu'alors et qui porte sur le nettoyage du sol de l'aire de carénage des huiles et hydrocarbures qui auraient été laissés par un plaisancier après des travaux sur un bateau.

Les tarifs de mise à disposition de la salle de réunion et du rooftop de la capitainerie sont demeurés inchangés

Les grilles de tarifs pour les exercices 2022 et 2023 sont reprises dans l'annexe n° 4.

II.-3.2 Dérogations aux tarifs portuaires

II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires - Organismes exerçant une mission d'intérêt général

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que :

« Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'État des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.

Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement :

1° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;

2° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;

3° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ;

4° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.

5° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est soumise au paiement de redevances sous la forme de baux ou de licences consentis à titre onéreux autorisant l'exercice de pêche professionnelle ainsi que la navigation, l'amarrage et le stationnement des embarcations utilisées pour cette activité.

En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement. »

Par courrier du 30 novembre 2022, la SOGEBEA a saisi la Collectivité de demandes d'application d'une gratuité totale des tarifs portuaires. Ces demandes ont reçu une réponse favorable de la Collectivité le 13 décembre 2022.

En application, les gratuités suivantes ont été appliquées :

Organisme	Redevance d'amarrage	Gratuité accordée	Autres prestations	Commentaires
Police Municipale de la Ville de Bandol	2.148,00 € TTC	100%	Application du tarif portuaire	
Brigade de Surveillance Nautique des Douanes	9.279,00 € TTC	100%	Application du tarif portuaire	
Station SNSM de Bandol	7.214,60 € TTC	100%	Gratuité des manutentions sur l'aire de carénage	En application de la convention de mécénat conclue en 2021 entre la SOGEBEA et la SNSM

II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires - Autres

D'autres exonérations totales des tarifs portuaires ont été sollicitées auprès de la Collectivité au cours de l'exercice 2023. Elles sont reprises dans le tableau ci-après.

Organisme	Redevance d'amarrage	Gratuité demandée	Date de demande adressée à la Collectivité	Date de réponse de la Collectivité	Nature de la réponse
Accueil Trophée SNSM 2023	2.841,30 € TTC	100%	05/01/2023	13/01/2023	Favorable

II.-3.2.2 Exonérations partielles

II.-3.2.2.a Société Nautique de Bandol

Suivant délibération n° 18 du conseil municipal du 18 décembre 2020, une convention d'engagement a été conclue entre la SOGEBEA et l'association « Société Nautique de Bandol – SNB », avec le concours pour accord préalable de la Ville de Bandol.

Cette convention prévoit que la SOGEBEA affecte des postes d'amarrage aux bateaux dont la SNB a l'usage pour la dispense de ses enseignements.

Compte tenu de l'intérêt manifeste pour le port de Bandol que représente l'enseignement de la pratique de la voile et des activités nautiques dès le plus jeune âge, de l'intérêt tout aussi manifeste que représente l'enseignement de la pratique de la navigation et des règles de sécurité et de bons usages à tenir dans le cadre de la navigation, et enfin de l'intérêt en termes de développement de l'image du port de Bandol comme port de pratique de la voile sportive, la SOGEBEA a proposé que soit accordée une remise de 85% sur le tarif public du port pour la facturation des postes d'amarrage affectés à la SNB.

La délibération n° 10 du conseil municipal du 25 novembre 2022 a approuvé cette exonération partielle à hauteur de 85% des tarifs normalement applicables.

Eu égard aux tarifs en vigueur pour l'année 2023 au port de Bandol, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour l'ensemble des postes d'amarrage affectés à la SNB, d'une superficie totale de 322,00 m², se serait élevée à 28.819,00 € TTC.

La remise ainsi appliquée représente un montant de 24.496,15 € TTC et laisse à la charge de la Société Nautique de Bandol un montant annuel de 4.322,85 € TTC pour l'ensemble des postes d'amarrage.

Les autres prestations que la SOGEBE est amenée à facturer à la Société Nautique de Bandol, et notamment des opérations de manutention de l'aire de carénage ou la vente de carburant, sont facturées aux conditions normales en vigueur pour l'ensemble des clients du port de Bandol.

II.-3.2.2.b Salon nautique

Pour les besoins du déroulement de l'évènement « BANDOL NAUTIK – Edition 2022 » (voir IV.-2.1.), l'association KIWANIS, organisatrice de l'évènement a sollicité la mise à disposition d'un certain nombre de postes d'amarrage à flot visant à accueillir les bateaux exposés pendant la durée de la manifestation.

En matière d'autorisation d'occupation du domaine public portuaire, l'article L.2122-1-1 du CG3P dispose que :

« Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »

En complément et conformément aux dispositions de l'article 20 de la convention de quasi-régie, « *le Concessionnaire est autorisé à accorder une remise pouvant aller jusqu'à 50% sur le tarif passager aux profits des participants aux régates et manifestations nautiques* ».

Au titre de l'édition 2023, la SOGEBE a donc mis à la disposition de l'organisateur du salon des postes d'amarrage pour une superficie totale de 3.688 m² pour une durée de 5 jours. Selon les tarifs d'accueil en escale en vigueur au port de Bandol pour l'année 2023, la facturation correspondante à cette occupation se serait élevée à 16.596,00 euros TTC.

La SOGEBE, en application de l'article 20 de la convention de quasi-régie rappelé ci-dessus, a accordé une remise de 50% sur ce tarif, soit 8.298,00 euros TTC, laissant ainsi 8.298,00 euros TTC à la charge de l'organisateur.

II.-3.2.2.c Autres

Comme rappelé précédemment, l'article 20 de la convention de quasi-régie prévoit que :

« Le Concessionnaire est autorisé à accorder une remise pouvant aller jusqu'à 50% sur le tarif passager aux profits des participants aux régates et manifestations nautiques.

Le Concessionnaire devra rendre compte au moins une fois par an, auprès du comité de contrôle, de l'ensemble des remises accordées – il pourra le faire notamment par le biais de son rapport annuel.».

En complément des remises déjà détaillées dans les chapitres précédents, la SOGEBE a accordé, en application de l'article 20 de la convention de quasi-régie précédemment rappelé, les remises suivantes :

Organisme	Redevance d'amarrage avant remise	Remise accordée	Redevance d'amarrage après remise	Nombre de bateaux accueillis	Nombre de nuitées
Régate Voiles des Vignerons 2023	1.290,40 € TTC	50%	645,20 € TTC	10	3

II.-3.3. Révision des conditions financières de la convention

La convention de quasi-régie conclue le 5 octobre 2021 prévoit des conditions financières différentes reprises dans l'article 24 de la convention :

“ARTICLE 24 - Redevance

Le Concessionnaire versera une redevance annuelle fixe d'un montant de 200 000 Euros et une part variable égale à 1% du chiffre d'affaires en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages et installations du service et tenant compte des avantages de toute nature susceptibles d'être retirés de la présente concession. Cette redevance sera soumise à la formule de révision fixée à l'article 21.

La partie fixe de cette redevance est payée par quart à réception du titre émis par la Collectivité.

Le Concessionnaire devra adresser à la Collectivité, au plus tard le 31 mars de l'année N+1, une déclaration du chiffre d'affaires total réalisé sur l'année N certifiée par l'expert-comptable du Concessionnaire, qui servira de base au calcul du montant de la partie variable de la redevance. La partie variable est payable en une seule fois à réception du titre émis par la Collectivité.”

En application de ces dispositions, la redevance a été constatée au titre de l'année 2023 pour un montant de 223.511,90 euros pour sa partie fixe. La partie variable s'est, quant à elle, élevée à 47.146,37 euros.

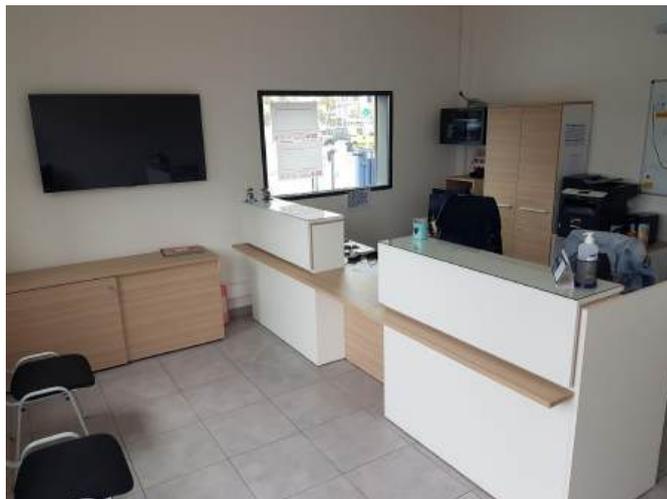
III.- Données techniques

Au titre du compte-rendu contractuel, les éléments suivants sont apportés à la Commune :

III.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages

III.-1.1. Rénovation et extension du local d'accueil de l'aire de carénage - Apposition de signalétique

La SOGEB A récupéré le local contigu à celui qu'elle occupait déjà à l'entrée de l'aire de carénage à l'automne 2022. Des travaux de rénovation et d'extension du local d'accueil ont été réalisés. La partie destinée à l'accueil du public a été agrandie avec une superficie dédiée à l'accueil des usagers portée à 25 m² offrant un accueil plus spacieux et lumineux aux usagers et aux agents. L'ensemble du mobilier a été renouvelé avec du mobilier neuf, un écran d'information, sur le modèle de celui qui garnit l'accueil de la capitainerie a été installé et permet de diffuser des informations générales ainsi que la météo à destination des usagers de l'aire de carénage.



L'adjonction des surfaces complémentaires a permis la réalisation d'un local social accueillant des vestiaires, des sanitaires et un espace de repos à destination du personnel de l'aire de carénage ainsi que

la création d'un espace de stockage et d'atelier destinés à permettre aux services techniques de la SOGEBa de travailler dans des conditions satisfaisantes mais également de créer un espace de stockage des archives de la SOGEBa.

La signalétique de la zone de carénage et du périmètre attenant a également été intégralement revue pour offrir une meilleure visibilité des installations portuaires.



Une grande partie des travaux a été réalisée en régie par l'équipe technique de la SOGEBa (électricité, sanitaires, carrelage, aménagement, etc..). Le budget total de l'opération s'est élevé à 29.195,00 euros HT intégralement financés sur les fonds propres de la SOGEBa.

III.-1.2. Installation d'une potence PMR

La potence PMR intégralement financée par la SOGEBa, (à hauteur de 9.430 euros HT pour l'acquisition du matériel) , acquise en 2022 a été officiellement inauguré le vendredi 31 mars 2023 par les élus de la commune en présence des responsables de la SNB qui seront amenés à l'exploiter dans le cadre du développement d'un programme d'activités nautiques à destination des personnes à mobilité réduite. Cet équipement permet à la fois la mise à l'eau des embarcations spécifiques et l'embarquement des PMR. Il a été

BANDOL

Avec ou sans handicap, la voile accessible à tous

Une potence handivoile et cinq voiliers adaptés ont été installés, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de déficiences visuelles ou mentales de prendre le large.

Grâce à ce nouvel équipement, le port de Bandol rend la pratique de la voile accessible à des personnes en situation de handicap. La potence flamboyante neuve, fournie par la SOGEBa (société de gestion du port) et installée dans un espace dédié près de la Société nautique, se compose de cinq voiliers adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou souffrant de déficiences visuelles ou mentales. Elles aussi peuvent maintenant embarquer et découvrir les plaisirs de la voile !

Tous ces équipements, inaugurés vendredi soir, ont vu le jour grâce au soutien de la Ville de la Région, de la Fédération Française de voile et du Kiwanis Bandol-Sury.

De nouveaux voiliers adaptés
Doublement utile, cette potence protège sur 360° permet l'accès aux bateaux à des personnes à mobilité réduite, mais aussi la mise à l'eau des cinq nouveaux voiliers conçus spécialement pour elles, tout juste arrivés au port.

Ces monococcques UFO de 2,80 m de long ont été aménagés, dessinés et construits par l'architecte naval Vincent Wenne et sont handi-adaptés et certifiés pour embarquer un ou deux équipiers porteurs de handicaps complémentaires, ou bien un valide et un handicapé.



Des bateaux totalement sécurisés dans lesquels les équipiers sont assis face à l'avant et non sur le côté, et ont toutes les commandes devant eux, à portée de main. Même la direction de la barre a été inversée pour s'adapter aux déficiences mentales.

Un nouvel espace de rêve et de liberté pour tous en perspective...



Ci-dessus : Grâce à la nouvelle potence, la mise à l'eau d'un voilier UFO de 220 kg ne prend que quelques minutes !

Ci-contre : Un voilier biplace spécialement conçu pour les équipiers porteurs de handicap, où ils sont assis face à l'avant et non sur le côté, avec toutes les commandes devant eux.

Navigation handivalide fin mai

Un stage de navigation-découverte avait été programmé pour ce week-end, mais comme la météo l'adjoint au maître Jean Pierre Chouet, « Eole est décidément ! »

Le stage handivalide est donc reporté au port de l'Association, les 28 et 29 mai prochains.

Encadrés par deux moniteurs spécialement formés pour l'accueil des personnes handicapées, douze participants pourront embarquer sur ces nouveaux UFO, en binômes handivalides.

« Aucune compétition ou programme, mais une découverte de la voile dans la baie de Bandol accessible à tous, même à des personnes qui n'ont jamais fait de bateau ! », assure Corinne Bourgeois, moniteur à l'école de voile, qui a ajouté : « Les enfants porteurs de handicap intégrés dans la section UFO (Union Française pour l'Inclusion Nautique) du collège pourront naviguer sur ces nouveaux voiliers, mais aussi des particuliers ! »

(Photos : J.A.)



III.-1.3. Modernisation des mouillages du bassin G/I

Afin de faciliter l'amarrage des plaisanciers, une rénovation des mouillages du bassin situé entre les pannes G et I (Est du port) a été entreprise en avril 2023. En collaboration avec la société Alpha Travaux Sous Marin (ATSM), titulaire du marché public des travaux sous-marins du port, ces travaux ont consisté à :

- la mise en place de 17 nouveaux corps morts, plus adaptés aux dimensions des bateaux accueillis dans ce bassin
- le remplacement et la mise en place de 112 nouveaux taquets pour que chaque bateau ait 1 taquet sur chaque bord
- le remplacement de la chaîne mère
- la mise en place d'amarres textiles raboutées aux pendilles textiles plombées permettant ainsi un amarrage arrière à quai facilité

Le coût total de cette opération s'est élevé à 81.442 euros HT, intégralement financés par les fonds propres de la SOGEBEA.



III.-2. Évolution des indicateurs d'activité

Les indicateurs détaillés par rubrique et leur évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées), sont détaillés dans l'annexe 5. Ils sont repris en synthèse ci-après.

III.-2.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public

Le nombre de contrats annuels sur le port public a de nouveau baissé de 3,6% (-28 contrats en solde net) entre 2022 et 2023, passant en dessous de la barre des 750 contrats en cours.

Les effets de la non transmission des autorisations d'amarrage postérieure au décès des titulaires s'accroissent puisque ce changement du règlement de police du port intervenu début 2018 s'applique systématiquement et concerne chaque année de nouveaux plaisanciers.

Ainsi en 2023, ce sont 12 contrats qui ont été clos au terme de cette période de 24 mois laissée aux ayants droit. Deux dossiers complémentaires dont la date butoir de fin était postérieure à 2023 ont été clos par anticipation après le retrait définitif des bateaux par les ayants droit.

En parallèle, on observe toujours un nombre significatif de restitution volontaire des autorisations d'amarrage par des plaisanciers ne souhaitant plus en bénéficier.

En 2023, après les attributions de nouvelles autorisations d'amarrage faites en 2021 et 2022, aucune nouvelle autorisation n'a été attribuée pour continuer la politique de conservation des postes libérés pour être utilisés pour déplacer les bateaux en anticipation de l'important remembrement du plan d'eau entraîné par la modernisation du port.

Le chiffre d'affaires par bateau affiche une progression de 12,7% par rapport à 2022, légèrement supérieure à celle des tarifs portuaire, reflétant le léger rééquilibrage du nombre de bateaux en faveur des bateaux de plus de 12 mètres.

III.-2.2. Contrats professionnels

III.-2.2.1. AOT pour des postes d'amarrage

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2017-562, la SOGEB A a délivré des nouvelles AOT aux professionnels exerçant une activité économique pour une période maximale de 5 ans démarrant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2024.

L'article 9.9.3 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 a prévu que :

9.9.3. Reprise des contrats antérieurs et poursuite des AOT en cours

Le Concessionnaire, du seul fait de l'octroi de la présente concession, est immédiatement substitué au précédent exploitant et à la Collectivité dans l'exercice des droits et obligations de ces derniers à l'égard des tierces personnes détentrices de place de mouillage, contrat de location, autorisation d'occupation du domaine public, marchés publics sur les éléments de la concession et convention en cours d'exécution, à l'exception des contrats ayant fait l'objet d'une réception des travaux avec ou sans réserve ainsi que les contrats de maîtrise d'oeuvre correspondant aux marchés de travaux en question.

Plus précisément, le Concessionnaire est subrogé dans l'exécution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public accordées par la Collectivité, en cours d'exécution, situées dans le périmètre de la quasi-régie à l'exclusion de celles situées sur le Quai principal/promenade.

De ce fait, le Concessionnaire s'engage à assurer, dès la prise d'effet du présent contrat, les droits et obligations résultant des contrats et engagements de toute nature conclus pour assurer la gestion du port de plaisance de Bandol. La liste des contrats et engagements pour lesquels le Concessionnaire est subrogé figure en annexe n°9

A ce titre, l'annexe n° 9 de la convention reprenait la liste des AOT en cours à la date de sa conclusion, parmi lesquelles figuraient 23 autorisations d'occupation temporaires de poste d'amarrage pour l'exercice d'une activité professionnelle qui se sont donc poursuivies en 2022.

En 2023, les redevances perçues au titre de ces AOT professionnelles se sont élevées à 423.836 euros hors taxes, contre 372.318 euros hors taxes sur l'exercice précédent. Comme évoqué, dans la partie comptable du présent rapport, cette forte hausse est liée à la conclusion de deux AOT venant remplacer les deux amodiations professionnelles qui sont arrivées à leur terme au 31 décembre 2021.

Les mouvements enregistrés en 2023 sur les AOT professionnelles sont :

- non renouvellement d'une AOT arrivée à son terme au 31/12/2022 et située sur l'emprise des futurs travaux du pôle nautique

- résiliation le 31/07/2023 d'une AOT courant jusqu'au 31/12/2024 à la demande du bénéficiaire qui avait été contraint de cesser son activité suite à des difficultés économiques
- résiliation le 31/12/2023 d'une AOT courant jusqu'au 31/12/2024 à la demande du bénéficiaire qui a cédé son activité et ne souhaitait pas poursuivre l'exploitation du poste à flot
- résiliation le 31/12/2023 d'une AOT courant jusqu'au 31/12/2024 à la demande du bénéficiaire suite à l'arrêt définitif de l'activité faisant l'objet de l'AOT

La redevance par passager transporté a généré un chiffre d'affaires complémentaire de 18.536,00 euros au titre de l'année 2023. Le nombre de passagers transportés au départ du port de Bandol par les acteurs concernés est en légère hausse de +1,6% par rapport à 2022 mais pâtit de l'arrêt du trafic "passagers" vers l'île de Bendor le temps des travaux.

Cette redevance est également perçue sur les passagers débarqués des navires de croisière mouillant au large de Bandol et sur les passagers embarqués au port par des opérateurs d'événementiels. Cette catégorie de passagers représente 2.096 passagers sur l'année 2023.

III.-2.2.2. AOT pour des locaux ou terre-plein

En complément des AOT pour des postes d'amarrage, la reprise des AOT rappelée ci-avant a entraîné le transfert au profit de la SOGEBEA des AOT attribuées en juillet 2021 pour les locaux artisans de la zone de carénage et d'une AOT pour une emprise à proximité du parking du stade accueillant un centre de plongée.

L'ensemble de ces AOT a généré un chiffre d'affaires de 53.915 euros hors taxes sur l'exercice 2023.

Il est à noter que le bénéficiaire d'une AOT pour un local artisan de la zone de carénage a demandé la résiliation de son AOT au 30 septembre 2022. Cette résiliation lui a été accordée et a permis la réalisation du chantier de modernisation et d'extension du local d'accueil de l'aire de carénage.

L'AOT pour l'emprise située à proximité du parking du stade a pris fin en octobre 2022 et n'a pas été renouvelée. Cette AOT résultait d'une AOT délivrée en octobre 2018 par la commune de Bandol et renouvelée deux fois ultérieurement conformément à l'AOT d'origine. La SOGEBEA est donc venue aux droits de la commune de Bandol dans le cadre de cette AOT qui est arrivée à son terme le 7 octobre 2022. L'emprise concernée étant incluse dans le périmètre de réalisation du projet de pôle nautique, il a été choisi de ne pas lancer de nouvel appel à candidature pour l'occupation de cet espace, pour permettre la réalisation des opérations préalables à la réalisation du pôle nautique.

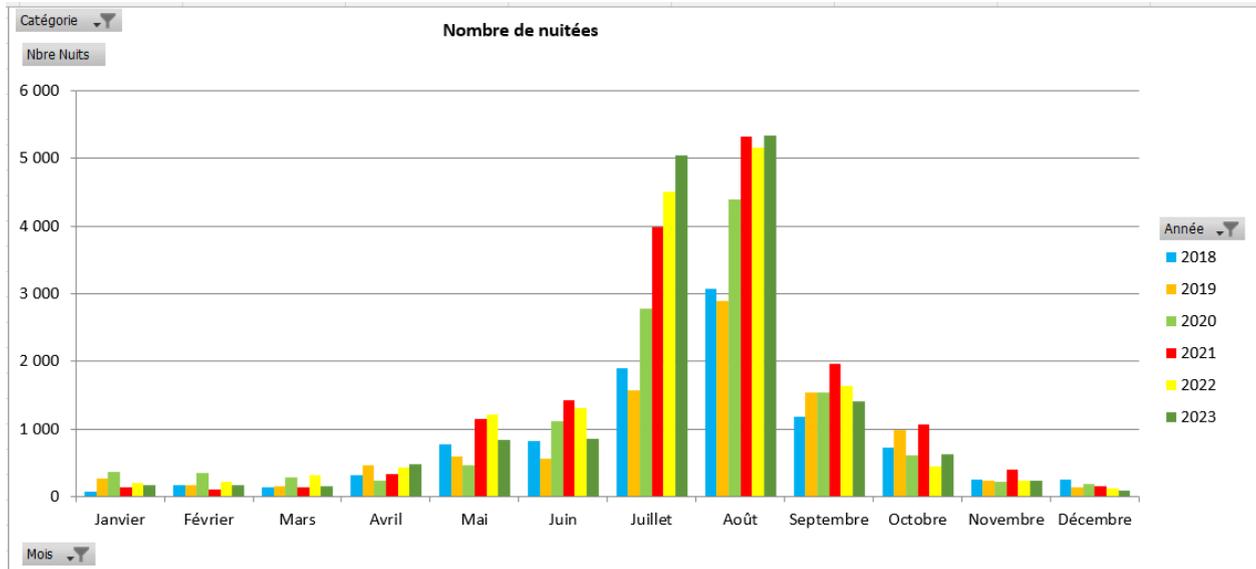
III.-2.3. Contrats mensuels / saisonniers

Les locations mensuelles sont en très nette baisse après une année 2022 exceptionnellement haute suite à l'accueil des anciens amodiataires et des futurs titulaires de garanties d'usage sous ce régime pendant la période transitoire du 1er semestre 2022.

Toutefois, on note une très nette augmentation par rapport à l'année 2021 avec 72% de bateaux en plus accueillis sous ce régime. Les postes d'amarrage restés disponibles après les premières attributions de garanties d'usage ont également permis d'accueillir un plus grand nombre de plaisanciers en contrats mensuels.

III.-2.4. Escales

En 2023, le nombre de nuitées en escale dépasse toujours la barre symbolique des 15.000 nuitées, avec 15.415 nuitées mais marque un léger retrait par rapport à 2022(-2.6%).



La période estivale du 1^{er} juin au 31 août a dépassé le cap des 11.000 nuitées (11.223) avec de nouveau une très belle progression en juillet.

Le nombre de bateaux est légèrement en retrait par rapport aux années précédentes mais reste très au-delà des niveaux observés avant la crise Covid.

Nbre Btx	Année	2019	2020	2021	2022	2023
Janvier		39	34	17	33	28
Février		33	40	21	30	35
Mars		43	26	37	43	35
Avril		101	11	61	113	150
Mai		164	88	204	276	326
Juin		176	226	369	392	335
Juillet		430	648	701	659	638
Août		807	885	961	900	779
Septembre		332	297	357	309	296
Octobre		177	97	171	128	151
Novembre		40	20	67	54	56
Décembre		18	19	22	29	24
Total général		2 360	2 391	2 988	2 966	2 853

Le nombre de nuitées par bateau est en augmentation assez sensible à 5,2 nuitées par bateau contre 5,6 en 2022, 5,4 en 2021 et 5,3 en 2020.

III.-2.5. Port amodié

Les contrats d'amodiation ont pris fin au 31 décembre 2021. Il n'y a logiquement plus aucune activité relevant de cette catégorie de contrat sur l'exercice 2023.

III.-2.6. Garanties d'usage

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 a autorisé la SOGEBÀ à lever des garanties d'usage selon des modalités prévues par le règlement général du port de Bandol et par le contrat de garantie d'usage annexés à ladite convention.

A l'issue de ces débats, le conseil portuaire du 21 décembre 2021 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la création des 401 garanties d'usage réparties comme ci-dessus.

Catégorie de postes d'amarrage	Nombre de postes disponibles
7	130
8	88
9	55
10	35
11	34
13	31
15	16
16	4
20	8
Total général	401

Lorsqu'une place en garantie d'usage est disponible, la Commission d'Attribution des Autorisations d'Amarrage du port est saisie pour avis par le Président de la SOGEBÀ.

En complément des contrats qui ont pris effet au 1er juillet 2022, des contrats complémentaires ont été commercialisés en décembre 2022 et ont pris effet au 1er avril 2023. Des reprises anticipées ont été demandées et accordées aux bénéficiaires en ayant fait la demande.

Après l'ensemble de ces mouvements, il y a 273 contrats en cours.

Lieux désirés	Nb GU Créées		Amodiatoires				Non Amodiatoires				Global				
	Nombre	%	Attribuées	Refusées	Résiliées	Validées	Attribuées	Refusées	Résiliées	Validées	Attribuées	Refusées	Résiliées	Validées	%
GU / 07.00 X 2.65	130	32%	123	53	17	53	58	38	1	19	181	91	18	72	26%
GU / 08.00 X 3.00	88	22%	79	14	21	44	54	25	7	22	133	39	28	66	24%
GU / 09.00 X 3.25	55	14%	45	7	8	30	41	24	7	10	86	31	15	40	15%
GU / 10.00 X 3.65	35	9%	30	10	5	15	27	18	0	9	57	28	5	24	9%
GU / 11.00 X 4.00	34	8%	29	5	7	17	36	24	4	8	65	29	11	25	9%
GU / 13.00 X 4.50	31	8%	21	5	4	12	41	26	4	11	62	31	8	23	8%
GU / 15.00 X 5.00	16	4%	11	1	3	7	13	7	0	6	24	9	3	12	4%
GU / 16.00 X 5.20	4	1%	4	0	2	2	6	4	1	1	10	4	3	3	1%
GU / 20.00 X 6.00	8	2%	8	1	1	6	2	0	0	2	10	1	1	8	3%
Total général	401	100%	350	96	68	186	278	166	24	88	628	263	92	273	100%
				27%	19%	53%		60%	9%	32%		42%	15%	43%	

Les redevances d'entretien perçues au titre de ces 273 contrats se sont élevées à 574.132 euros hors taxes.

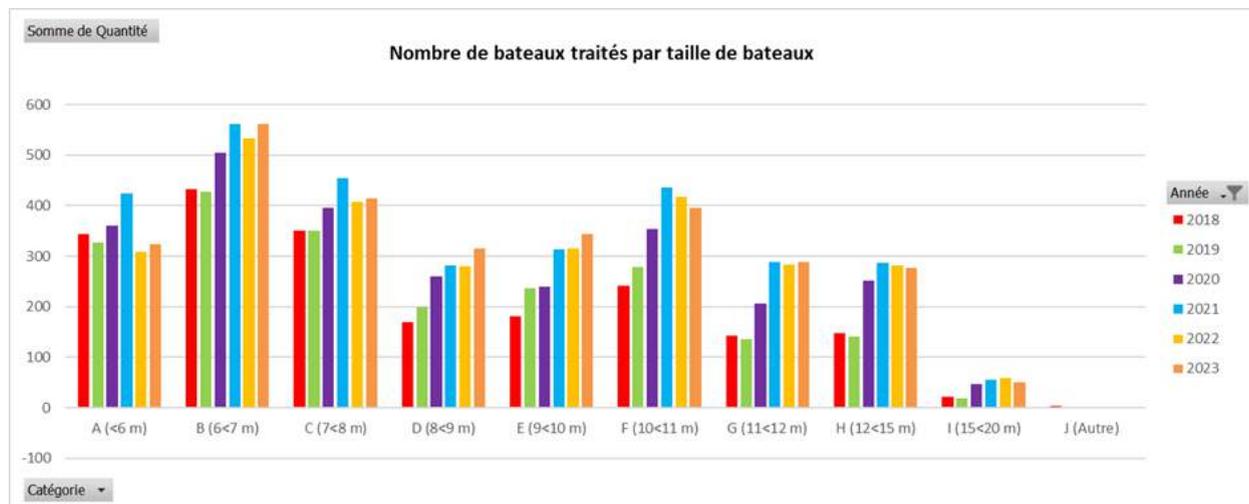
Il n'est pas prévu de nouvelle attribution dans l'attente du démarrage des travaux de modernisation du port, sauf pour attribuer un poste d'amarrage qui serait devenu disponible suite à une reprise anticipée dans une catégorie dans laquelle la liste d'attente présente toujours des plaisanciers en attente.

III.-2.7. Aire de carénage

Le chiffre d'affaires de l'aire de carénage approche les 475.000 euros en 2023 contre un peu plus de 455.000 euros en 2022.

L'évolution du chiffre d'affaires est essentiellement portée par la croissance du chiffre d'affaires des manœuvres (+10,4%), là où le stationnement est en retrait de -4,1%.

Le nombre de bateaux pris en charge progresse de +2,8% par rapport à 2022 mais reste en retrait par rapport au niveau de 2021 (année post covid).



Globalement en 2023, l'aire de carénage a traité environ 80 bateaux de plus qu'en 2022, restant sur des niveaux élevés d'activité, mais avec une plus grande proportion de petites unités (moins de 10 mètres).

III.-3. Incidents majeurs

Aucun incident majeur n'est à signaler au cours de l'année 2023. Certains incidents mineurs sont repris ci-après.

III.-3.1. Reprise de désordres sur le quai d'honneur

Un affouillement a été identifié par les équipes du port au niveau du poste d'amarrage QH001 (au niveau de l'Office de Tourisme).



Des travaux de plus grande ampleur sont prévus sur cette zone dans le cadre des projets de modernisation et de réaménagement de la panne amodiée, mais le caractère urgent de l'affaissement constaté a conduit la SOGEBÀ à prendre des mesures pour consolider cet ouvrage en attendant la réalisation des travaux plus importants.

Un “porter à connaissance” a été adressé en ce sens à la DDTM en mai 2023 qui a donné un accord pour la réalisation des travaux envisagés. Les travaux ont été réalisés par la société ATSM entre le 29 mai 2023 et le 5 juin 2023. Le montant des travaux (9.520,00 euros HT) a été intégralement financé par la SOGEBEA.



III-3.2. Fuite de carburant à la station d’avitaillement

Le 15 juin 2023, les agents de la SOGEBEA ont constaté une fuite de carburant sans-plomb provenant de la tuyauterie d’alimentation de la pompe n° 3 sur le ponton d’avitaillement.

En application des procédures prévues en pareille matière, l’ensemble des pompes ont immédiatement été coupées et les équipes ont procédé au déploiement du barrage anti-pollution. Du produit absorbant a été dispersé sur le ponton.

Une fois la pollution maîtrisée, la pompe concernée a été neutralisée et les autres pompes ont été rouvertes au public.

L’intervention de l’entreprise chargée de la maintenance de la station d’avitaillement a permis de rétablir le fonctionnement normal et complet de la station d’avitaillement en une quinzaine de jours le temps de procéder au remplacement des pièces défectueuses et au contrôle de sécurité.



III.-3.3. Retrait d'épaves et de bateaux laissés à l'état d'abandon

Un long processus a été entrepris depuis 2019 pour obtenir la destruction des épaves de navires abandonnées et regroupées au ponton fourrière situé à l'entrée du port. 7 épaves ont déjà été retirées et détruites en 2020 et 2021. 2 autres l'ont été au cours de l'année 2022.

L'effort de retrait des épaves et bateaux abandonnés s'est poursuivi en 2023, avec notamment 6 bateaux pour lesquels la SOGEBEA a obtenu des décisions préfectorales de déchéance de propriété. C'est donc 5 bateaux qui ont été envoyés en centre de traitement agréé pour être déconstruits en juin 2023. Un sixième a connu le même sort à la fin du mois d'août 2023.

Enfin, 2 autres bateaux ont également vu les procédures aboutir en fin d'année et ont pu être évacués définitivement, portant le nombre total de bateaux traités par la SOGEBEA à 17 bateaux.



L'ensemble des coûts liés à la déconstruction des ces 8 bateaux s'est élevé à 12.600 euros HT au titre de l'année 2023.

De nouveaux bateaux sont venus occuper les places ainsi libérées sur le ponton fourrière et devraient pouvoir être détruits dans le courant de l'année 2024, et ce d'autant plus qu'une vaste campagne de lutte contre les bateaux ventouses du port a été lancée au 1er trimestre 2024.

Port de Bandol
15 décembre 2023 · 🌐

Dans le cadre de notre action pour lutter contre les bateaux ventouses, une campagne d'inspection des bateaux du port a fait ressortir un certain nombre d'unités non entretenues. Des points tels que la carène pleine de concrétions, des trous dans la coque, l'absence de moteur ou des doutes sur son état de marche sont passés au crible.

Le règlement portuaire exige en effet que le bateau soit en parfait état de navigation.

52 propriétaires ont reçu une demande de prise de rendez-vous avec les maîtres de port pour évoquer l'état du désordre que connaît leur bateau.

Certains cas sont d'ores et déjà résolus, les plaisanciers ayant pu attester de l'entretien de leur navire et/ou ont parfois déjà pris rendez-vous sur l'aire de carénage avec un professionnel pour une remise en état.

Nous avons aussi des cas de déconstruction du bateau en cours.

Enfin, dernier cas, le plus complexe, lorsque les propriétaires ne donnent pas signe de vie ou ne peuvent justifier l'état de leur bateau. Des mesures plus coercitives sont alors mises en oeuvre, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat d'amarrage.

L'objectif de cette campagne est d'assurer la sécurité du plan d'eau et éventuellement de libérer des places pour des plaisanciers plus actifs.



De nombreux bateaux dont l'état n'est pas conforme aux prescriptions du règlement de police ont été identifiés. Les propriétaires concernés ont systématiquement été contactés et pour ceux qui n'ont pas entrepris de mesures correctives, ils ont été mis en demeure de s'exécuter au risque de voir leur autorisation d'amarrage définitivement résiliée. Un certain nombre des bateaux identifiés sont destinés à être déconstruits tant leur état est dégradé. Les propriétaires sont invités à engager les démarches auprès de la filière appropriée mise en place par l'APER (<https://www.recyclermonbateau.fr/>) qui permet de déconstruire, recycler et valoriser les bateaux de plaisance non réparables ou en fin de vie, gratuitement pour les propriétaires, dans des centres de traitement agréés.

III.-4. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations

III.-4.1. Dépenses d'entretien et de maintenance

Sur l'exercice 2023, la SOGEB A a engagé les dépenses suivantes pour des opérations d'entretien et de maintenance des installations :

Montant HT	Nature de la dépense
4.246,46	Installation d'une porte de séparation à la salle de réunion de la Capitainerie
2.920,00	Remplacement d'un poteau incendie sur l'aire de carénage
81.442,10	Remplacement des mouillages du bassin G/I (cf III.-1.3)
19.989,50	Remplacement des mouillages de la PTF
7.620,25	Remplacement des mouillages de la panne E Nord (accueil escales)
10.990,00	Réfection affouillement QH (cf III.-3.1)

III.-4.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations

Au cours de l'exercice 2023, la SOGEB A a financé sur ses fonds propres l'acquisition des immobilisations suivantes :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
ORDINATEUR MACBOOK PRO RESP COM	33,33	10/01/2023	Linéaire	3 ans	2 290,83
RAMPE A BATEAU POUR STORMER	20,00	27/01/2023	Linéaire	5 ans	4 840,67
AMAZON/UBALDI ECRAN 4K CARENAG	50,00	27/01/2023	Linéaire	2 ans	1 299,17
FONTAINE A EAU CARENAGE	50,00	27/02/2023	Linéaire	2 ans	739,20
APPAREIL PHOTO FUJIFILM+ZOOM+GRIP	33,33	01/03/2023	Linéaire	3 ans	3 165,82
DRONE MAVIC 3 PRO	33,33	08/06/2023	Linéaire	3 ans	2 705,30
ECRAN+SUPPORT SAMSUNG SALLE DE REUNION	33,33	17/08/2023	Linéaire	3 ans	3 443,41
IMPRIMANTE CANON C3326 COMPTA	33,33	15/09/2023	Linéaire	3 ans	2 509,49
CIRCET CAMERA DOME PTZ D10 PANNE CENTRALE	33,33	22/09/2023	Linéaire	3 ans	2 903,12
CIRCET CAMERA DOME PTZ D16 DIGUE	33,33	22/09/2023	Linéaire	3 ans	2 903,12
DELL INSPIRON 24 ACCUEIL PORT QTE 4	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	3 560,00
DELL VOSTRO COMPACT COMPTA	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	850,00
IMP CANON MF655 CARENAGE	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	319,00
IMP CANON MF754 DIRECTION	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	480,00
IMP CANON MF832 ACCUEIL PORT	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	890,00
IMP CANON IMAGEPRO TRACEUR	33,33	26/09/2023	Linéaire	3 ans	2 425,00
10 LICENCES WINDOWS 11 PRO	100,00	26/09/2023	Linéaire	1 ans	520,00
TOTAL					35 844,13

En synthèse, les acquisitions concernent :

- un ponton flottant servant à l'amarrage du bateau de servitude, d'une valeur de 4.840 euros HT a été acquis en janvier 2023
- les équipements informatiques et audiovisuels de la SOGEB A ont été renouvelés en 2023 par l'acquisition de matériel neuf à hauteur de 24.458 euros HT
- deux caméras du système de vidéoprotection du port ont été remplacées par du matériel neuf pour un coût de 5.806 euros HT

III.-4.3. Travaux ou achats prévus pour 2024

III.-4.3.1. Travaux et maintenance

Sur l'année 2024, la SOGEBA va maintenir son effort pour l'entretien et le renouvellement des mouillages du port. Cette dépense est budgétée à hauteur de 200.000 euros.

Pour 2024, il s'agira en particulier de la reconfiguration du bassin de la prud'homie et de la mise en place d'un ponton flottant pour l'accueil des vedettes de la Douane et de la SNSM dans ce bassin reconfiguré.

III.-4.3.2. Investissements

Pour le reste, certains investissements seront réalisés sur fonds propres.

En particulier, en 2024, la SOGEBA va financer :

- Pour le PORT PUBLIC – à hauteur de 265.000 euros HT :

INVESTISSEMENTS 2024 - HORS PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	
BUDGET GLOBAL ARRETE AU :	Budget
PORT PUBLIC :	265 000
Réorganisation et redimensionnement des mouillages du bassin Prud'homie	80 000
Ponton Institutionnel + contrôle d'accès	20 000
Mouillages panne K	90 000
Signalétique	30 000
Coffrets têtes de pannes (partie Est du port)	20 000
Outillages service technique	6 000
Dos d'âne parking du stade	4 000
Sécurisation PT	3 500
Dispositif filtration hydrocarbures quai du stade (Ports Propres)	3 000
Equipement poussage Stromer	3 000
Achats moteurs bateaux servitude	1 500
Ordinateur Portable service technique	1 500
Interphone capitainerie	1 500
Mise à jour équipement VHF + Talkie-Walkie	1 000

Les investissements essentiels porteront sur :

- La reconfiguration du bassin prud'homie et la modernisation des mouillages,
- La mise en place d'une signalétique sur l'ensemble du périmètre portuaire,
- La mise en conformité des coffrets électriques de la partie Est du port,
- L'acquisition d'outillage pour équiper les services techniques,

La SOGEBA va également réaliser certains travaux, au niveau du quai du stade, rendus nécessaires pour l'obtention de la certification Ports Propres.

- Pour le CARÉNAGE – à hauteur de 145.000 euros HT :

INVESTISSEMENTS 2024 - HORS PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	
BUDGET GLOBAL ARRETE AU :	Budget
CARENAGE :	145 000
Réfection caniveaux Aire de Carénage	100 000
Catway Aire de carénage	25 000
Coffrets électriques aire de carénage	15 000
Recyclage des eaux du carénage	5 000

Les investissements essentiels porteront sur :

- La mise en place d'un système efficace de collecte et de traitement des eaux du carénage
- Le renouvellement des coffrets électriques,
- Pour le CARBURANT :

Sur 2024, il n'est pas prévu d'investissement particulier sur la station d'avitaillement.

III-5. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement

Pour rappel, en application de l'instruction de la DGFIP n° BOI-BIC-PROV 30-30-20-10 portant sur le renouvellement des biens mis à la disposition par la collectivité dans le cadre du contrat de concession de service public, la SOGEBEA constate une provision pour renouvellement calculée sur le coût prévisionnel de remplacement des matériels et outillages qui lui sont remis en concession et dont le renouvellement est programmé pour intervenir pendant la durée de la convention de quasi-régie. De telle sorte que les biens dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de ce contrat ne doivent pas faire l'objet d'une provision, exception faite des biens analysés comme obsolètes.

Le programme de renouvellement intègre également la prise en compte des équipements qui feront l'objet d'investissements financés par les fonds issus de la commercialisation des garanties d'usage.

A cet effet, un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré et fait l'objet de l'annexe 11 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. Il est repris ci-après :

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	Financement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Total	
Création de la déchetterie de l'aire de carénage et d'un garage pour les engins de levages mobiles	Concessionnaire	145,000																			145,000	
Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan	Garanties d'usage		1,100,000																		1,100,000	
Destruction de l'ancien port amodé et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration	Garanties d'usage			25,000,000																	25,000,000	
Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement	Garanties d'usage			1,500,000																	1,500,000	
Restructuration et reconfiguration du quai principal	Garanties d'usage				3,000,000																3,000,000	
Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade	Garanties d'usage				10,000,000																10,000,000	
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire								200,000												200,000	
Renouvellement de l'ascenseur à bateau	Concessionnaire									265,000											265,000	
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire										200,000										200,000	
Renouvellement de l'aire de carénage (bungalows et cuves immergées)	Concessionnaire												2,700,000								2,700,000	
Reconfiguration du port Est	Concessionnaire															4,700,000					4,700,000	
Renouvellement grue mobile	Concessionnaire																	150,000			150,000	
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire																			200,000	200,000	
																					Financé par Garanties d'usages	40,600,000
																					A financer par le Concessionnaire	8,560,000

III-5.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage

La réception définitive du chantier de construction de la déchetterie et du garage pour les engins de levage a eu lieu le 14 décembre 2021.

La déchetterie est mise à la disposition des usagers du port, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels. Le garage permet d'abriter la grue mobile électrique de l'aire de carénage (achetée neuve en 2018) et d'assurer des conditions de sécurisation du dispositif de recharge satisfaisantes.

Le coût total de la réalisation s'est élevé à 140.694,15 euros HT. La Région Sud a accordé une subvention à hauteur de 27.242,83 euros en participation au financement de cet équipement. Le solde de l'opération est financé sur les fonds propres de la SOGEBE.

Ce bien a intégré l'inventaire des biens de retours de la convention de quasi-régie pour ce montant à compter de 2022.



III.-5.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan

Dans le cadre d'une consultation d'entreprise menée par la commune de Bandol, le bureau d'études ICTP avait été désigné en qualité de maître d'œuvre pour le projet de destruction de l'ancienne panne touristique et la construction d'une panne flottante selon un nouveau plan.

Un premier rapport d'avant-projet a été rendu en octobre 2021 par le maître d'œuvre, Il incluait la déconstruction de la panne touristique actuelle et la reconstruction d'une panne en remplacement selon une architecture différente.

Après remise du dossier PRO, les équipes de la SOGEBE ont identifié une possibilité d'optimisation du projet avec une reconfiguration de cette zone du port différente de celle envisagée à ce stade et qui pourrait permettre d'accueillir des unités de dimensions supérieures (jusqu'à 13 mètres) au lieu des unités de 7 mètres initialement envisagées (l'offre en poste de cette dimension est actuellement excédentaire dans le reste du port par rapport à la demande réellement exprimée par les plaisanciers) voire d'implanter des postes d'amarrage à destination de multicoques pouvant aller jusqu'à 14 ou 15 mètres sur la grande jetée.

Compte-tenu de ces évolutions, il a été décidé de mettre un terme en février 2023 à la mission du maître d'œuvre désigné à l'issue de la phase PRO, tel que le permettait le marché public conclu.

Une nouvelle consultation d'entreprises en vue de désigner un maître d'œuvre unique chargé d'un périmètre remis en cohérence avec le projet global intégrant la destruction de la panne touristique a été conduite par la SOGEBE au cours de l'été 2023.

Au terme de cette consultation, le bureau d'étude SAFEGE-SUEZ Consulting a été désigné comme maître d'oeuvre d'un projet global décomposé en 4 tranches comme suit :

Tranche(s)	Désignation
TF-001	<p><u>Tranche Ferme n° 001 :</u> Mission de base loi MOP pour les travaux de modernisation et de réaménagement de l'ex-port amodié comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avant-Projet (AVP) ● Projet (PRO) ● Assistance à la passation des Contrats de travaux (ACT) ● Examen de la conformité des documents et études d'exécution (VISA) ● Direction de l'exécution des Travaux (DET) ● Assistance aux Opérations de Réception (AOR). ● Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)
TF-002	<p><u>Tranche Ferme n° 002 :</u> Mission de base loi MOP pour les travaux de modernisation et de réaménagement de la station d'avitaillement comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avant-Projet (AVP) ● Projet (PRO) ● Assistance à la passation des Contrats de travaux (ACT) ● Examen de la conformité des documents et études d'exécution (VISA) ● Direction de l'exécution des Travaux (DET) ● Assistance aux Opérations de Réception (AOR). ● Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)
TO-001	<p><u>Tranche Optionnelle n° 001 :</u> Mission de base loi MOP pour les travaux de redimensionnement et réalisation des exutoires pluviaux donnant sur le port et installations d'interfaces terre-mer comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avant-Projet (AVP) ● Projet (PRO) ● Assistance à la passation des Contrats de travaux (ACT) ● Examen de la conformité des documents et études d'exécution (VISA) ● Direction de l'exécution des Travaux (DET) ● Assistance aux Opérations de Réception (AOR). ● Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)
TO-002	<p><u>Tranche Optionnelle n° 002 :</u> Mission de base loi MOP sur la base de travaux portuaires, pour les travaux de traitement de surface du quai «Principal» comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Avant-Projet (AVP) ● Projet (PRO) ● Assistance à la passation des Contrats de travaux (ACT) ● Examen de la conformité des documents et études d'exécution (VISA) ● Direction de l'exécution des Travaux (DET) ● Assistance aux Opérations de Réception (AOR). ● Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)

Le marché a été notifié le 4 octobre 2023, valant démarrage de la mission AVP de la tranche ferme n° 001 incluant la destruction de la panne touristique. Le rapport d'AVP a été rendu et fait l'objet d'échanges entre la SOGEBEA et le maître d'œuvre avant sa validation définitive.

III.-5.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration

Le groupement EGIS WATER / PIERRE LOUIS Ingénieurs Conseils (PLC) avait été désigné en qualité de maître d'œuvre après une consultation d'entreprise menée par la Commune de Bandol. Il a finalement remis un rapport d'AVP le 12 juin 2023 incluant un chiffrage du projet.

A cette occasion, des échanges ont mis en lumière la difficulté d'articuler le projet tel qu'il a évolué dans sa nature et dans son périmètre avec les contraintes du marché de maîtrise d'œuvre, initialement lancé par la commune en 2021 (avant la nouvelle convention de quasi-régie). Ainsi, les contours du périmètre de la mission du maître d'œuvre ne correspondaient plus au périmètre réel du projet de réaménagement et certaines missions étaient soit mal définies soit absentes. Les avenants déjà réalisés sur le marché original ne permettaient plus d'apporter d'évolution.

Dans ce contexte et afin de repartir sur des bases plus efficaces, la SOGEBEA a décidé de mettre un terme, le 6 juillet 2023, au marché en cours à l'issue de la phase AVP comme l'y autorisaient les clauses administratives du marché.

Une nouvelle consultation d'entreprises en vue de désigner un maître d'œuvre unique chargé d'un périmètre remis en cohérence avec le projet intégrant la destruction de la panne touristique a été conduite par la SOGEBEA au cours de l'été 2023.

Au terme de cette consultation, le bureau d'étude SAFEGE-SUEZ Consulting a été désigné comme maître d'œuvre comme indiqué au point précédent.

Le marché a été notifié le 4 octobre 2023, valant démarrage de la mission AVP de la tranche ferme n° 001 incluant la destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration. Le rapport d'AVP a été rendu et fait l'objet d'échanges entre la SOGEBEA et le maître d'œuvre avant sa validation définitive.

III.-5.4 Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement

Le projet de modernisation et de réaménagement du port de Bandol prévoit que la station d'avitaillement du port doit être intégralement détruite et réaménagée selon un dispositif complètement différent pour permettre l'avitaillement de bateaux de dimension allant jusqu'à 40 mètres.

Compte tenu des décisions prises sur les autres projets du périmètre, ce projet a été intégré dans la nouvelle consultation globale (voir ci-avant).

L'OS de démarrage de la mission AVP de la tranche ferme n° 002 correspondant au réaménagement de la station d'avitaillement a été émis le 22 novembre 2023 et une réunion de démarrage a eu lieu dans les locaux de la capitainerie le 29 novembre 2023.

Le rapport d'AVP a été remis au début de l'année 2024 par le bureau d'études SAFEGE-SUEZ Consulting et a été validé en mai 2024 par la SOGEBEA.

III.-5.5 Restructuration et reconfiguration du quai principal

Le nouveau marché de maîtrise d'œuvre, passé par la SOGEBEA en 2023, prévoit une tranche optionnelle n° 1 (TO-001) dont l'objet est la restructuration et la reconfiguration du quai principal.

Cette tranche optionnelle a été affermie au printemps 2024, l'OS de démarrage de la mission AVP a été émis simultanément et une réunion de démarrage a eu lieu dans les locaux de la capitainerie le 12 avril 2024.

Les travaux sont en cours pour l'établissement du rapport d'AVP.

En complément, une tranche optionnelle n° 2 (TO-002) couvre les travaux d'aménagement et de traitement de surface du quai «Principal».

En parallèle, dans la continuité des travaux de réaménagement du Quai de Gaulle, la commune de Bandol a souhaité poursuivre la revalorisation de son front de mer entre le casino de jeux, le port et la corniche Bonaparte.

Sur un linéaire de près de 2 kilomètres, le front de mer présente plusieurs séquences urbaines, supports d'une programmation nouvelle d'aménagements et de constructions, portées par deux maîtrises d'ouvrage publiques distinctes : la commune de Bandol et la SOGEBEA. Ces projets nouveaux nécessitaient d'être intégrés à un plan guide, où l'espace public et ses équipements sont ordonnancés et aménagés à l'échelle du front de mer, en synergie avec le reste de la ville, son cœur historique et ses espaces naturels environnants.

Ainsi, la commune et la SOGEBEA ont signé début juin 2023 une convention de groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles visant des missions d'urbaniste afin d'imaginer l'environnement urbain et paysager du front de mer de demain et d'en garantir la cohérence.

Afin de veiller à la mise en cohérence des finitions urbaines et architecturales de l'ensemble des projets, qui vont se dérouler dans des calendriers différents et portés par des maître d'ouvrage différents, et des maîtres d'oeuvre et entreprises de travaux multiples, la commune et la SOGEBEA ont souhaité pouvoir confier une mission d'urbaniste à un prestataire chargé d'imaginer l'environnement urbain et paysager du front de mer de demain et d'en garantir la cohérence. Il doit notamment définir une trame architecturale et urbanistique de qualité pensée à l'échelle de l'ensemble du front de mer, et garantir la cohérence des finitions urbaines et architecturales de l'intégralité des projets qui interviendront dans cette zone.

La commune est le coordonnateur du groupement de commande.

Concernant la clé de répartition des dépenses qui interviendront dans le cadre du marché à passer, elle est basée sur le principe suivant :

- Certains actes du marché à passer concerneront un besoin commun aux membres. Dans cette hypothèse, la clé de répartition est basée sur les surfaces estimées du périmètre de chaque membre, soit :
 - Commune de Bandol (83.840 m²) = 79%
 - SOGEBEA (22.160 m²) = 21%
- Certains actes du marché à passer ne concerneront qu'un seul des deux membres. Dans cette hypothèse, la dépense sera entièrement supportée par le membre concerné.

Le traitement de surface objet de la tranche optionnelle TO-002 devra donc à la fois répondre aux exigences techniques du port mais aussi connaître une intégration réussie en accord avec le rapport de l'urbaniste conseil mandaté par la ville et la SOGEBEA.

Les travaux de l'urbaniste conseil sont en cours.

Cette tranche a été affermée simultanément à la tranche optionnelle TO-001 pour la maîtrise d'œuvre.

III.-5.6 Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade

Au terme d'une consultation d'entreprise, une mission de programmiste et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la construction du bâtiment "Pôle Nautique" et pour le réaménagement du parking du stade a été confiée par la SOGEBEA au bureau d'études MAP-OI en avril 2023.

Le travail produit par le programmiste désigné en avril 2023, a permis d'aboutir au lancement, le 29 novembre 2023, d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction du pôle nautique du port de Bandol et d'un parking en ouvrage.

A l'issue de la première phase de candidature du concours lancé, 36 dossiers de candidature ont été réceptionnés. Le jury du concours s'est réuni le 30 janvier 2024. Toutefois, il a été décidé de surseoir au lancement de la 2ème phase du concours (phase projet), dans l'attente d'éléments concernant des projets d'aménagements limitrophes au périmètre concerné au niveau du stade Deferrari et qui pourraient avoir des impacts significatifs sur le cahier des charges du futur pôle nautique.

Ces informations devraient être disponibles dans le courant du mois de septembre 2024. En l'état, le concours a été suspendu.

III.-5.7 Réaménagement et modernisation du port : Dossier environnemental

Conformément aux échanges avec les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM 83), un dossier de déclaration d'intention au titre de l'article L.121-18 du code de l'environnement a été adressé à la préfecture du Var par la SOGEBEA mi-novembre 2021 à la préfecture du Var.

Il a été publié le 26 janvier 2022 sur la page dédiée à cet effet sur le site internet de la préfecture du Var.

Cette déclaration d'intention avait vocation de permettre l'exercice du droit d'initiative prévu à l'article L.121-19 du code de l'environnement :

« Le droit d'initiative s'exerce, au plus tard, dans le délai de deux mois suivant la publication de la déclaration d'intention d'un projet ou, pour les plans et programmes, de l'acte prévu au II de l'article L. 121-18. Aucune concertation préalable organisée selon des modalités librement fixées ne peut être mise en œuvre dans ce même délai ou avant la décision du représentant de l'Etat donnant une suite favorable à la demande sollicitant l'organisation d'une concertation préalable. Dans ce délai, seule une concertation préalable respectant les modalités fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 peut être engagée par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable. »

A l'expiration du délai de 2 mois, aucune demande d'exercice du droit d'initiative n'a été formulée.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a donc poursuivi son cours et d'autres échanges ont eu lieu entre la SOGEBEA, le maître d'oeuvre du projet de reconfiguration de l'ancien port amodié (qui a la charge de piloter le dossier environnemental global) et les services de l'Etat.

Le dossier de cas par cas finalisé par les services de la SOGEBEA a finalement été déposé auprès de la DREAL PACA le 12 juillet 2023. L'arrêté portant décision d'examen au cas par cas a été émis le 23 août

2023 et conclut à la nécessité de réaliser une évaluation environnementale conformément à l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

Par souci d'efficacité et compte tenu des impératifs de calendrier, la SOGEBEA a finalement décidé de recourir à un bureau d'étude spécialisé pour assurer le suivi de l'instruction du dossier de cas par cas et pour mener l'ensemble des procédures complémentaires qui s'avèreraient nécessaires (étude d'impact, enquête publique, etc..) pour l'obtention des autorisations de travaux. Ce bureau d'études a notamment la charge de réaliser l'évaluation environnementale demandée par la DREAL PACA.

Au terme d'une consultation d'entreprise, le bureau d'étude GALATEA a été retenu pour mener à bien cette mission et a pu démarrer ses travaux dès fin octobre 2023.

Suite aux échanges qui ont eu lieu avec la DDTM mi-décembre 2023, des précisions et des évolutions ont été apportées au dossier, notamment en ce qui concerne la prise en compte du "porter-à-connaissance de l'aléa submersion marine" du 13 décembre 2019 et la nécessité de réhausser les quais du port.

L'étude d'impact et le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement ont finalement été déposés le 26 janvier 2024.

Le dossier est en cours d'instruction par les services de l'État et a fait l'objet de demandes complémentaires de la part des services de l'État fin avril 2024.

IV.- Qualité du service

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

IV.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers

IV.-1.1. Gestion de la relation client au service de l'efficacité

Parmi les outils déployés par la Sogeba pour gérer les relations avec les usagers du port, Zendesk permet d'assurer le suivi de toutes les demandes ou communications provenant des usagers du port émises par courriel à l'adresse accueil@portbandol.fr ou via le formulaire de contact du site internet.

Cet outil, aujourd'hui largement déployé, permet de suivre notamment la capacité à traiter rapidement les demandes.

Le pourcentage de demandes traitées dans les 24h de leur réception est assez stable à 74% en 2023 contre 72% en 2022 après avoir connu une progression constante entre 2019 et 2021.

TRAITEMENT DES CONTACTS CLIENTS VIA L'OUTIL ZENDESK

2019		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2019	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	170,41	111,09	117,69	73,47	415,40	219,11	133,79	38,81	211,22	118,50	470,71	117,32	183,13
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	10%	26%	11%	3%	5%	15%	15%	21%	15%	22%	22%	16%	15%
	1-8 h	6%	8%	12%	7%	8%	14%	13%	27%	13%	15%	12%	14%	12%
	8-24 h	26%	15%	27%	22%	11%	19%	18%	32%	21%	25%	17%	19%	21%
	>24 h	58%	52%	50%	68%	76%	53%	54%	20%	51%	38%	49%	51%	52%
	Nouveaux Tickets	277	274	318	390	397	346	409	410	291	252	336	207	326
	Moyenne secteur	570	515	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	559
	Tickets résolus	275	246	307	214	484	357	464	360	275	266	404	195	321
	Taux de résolution	99%	90%	97%	55%	122%	103%	113%	88%	95%	106%	120%	94%	98%
2020		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2020	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	80,83	69,99	239,80	29,86	30,50	47,35	43,40	35,20	68,40	84,85	28,97	27,09	65,52
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	14%	22%	22%	18%	15%	23%	27%	25%	16%	18%	26%	23%	21%
	1-8 h	11%	12%	16%	23%	19%	12%	24%	22%	17%	19%	12%	17%	17%
	8-24 h	27%	24%	26%	30%	35%	30%	27%	22%	28%	27%	30%	32%	28%
	>24 h	47%	41%	36%	30%	31%	35%	22%	31%	39%	36%	32%	28%	34%
	Nouveaux Tickets	334	307	565	421	520	504	786	790	648	420	697	674	556
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	311	300	594	413	479	512	781	771	651	431	707	667	551
	Taux de résolution	93%	98%	105%	98%	92%	102%	99%	98%	100%	103%	101%	99%	99%
2021		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2021	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	43,53	40,43	24,97	20,60	22,56	35,28	17,70	15,17	28,27	33,07	37,66	36,74	29,67
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	20%	19%	25%	29%	28%	27%	44%	39%	30%	23%	21%	27%	28%
	1-8 h	17%	15%	21%	20%	26%	24%	26%	33%	20%	18%	20%	15%	21%
	8-24 h	32%	30%	32%	34%	35%	36%	17%	17%	32%	28%	24%	29%	29%
	>24 h	31%	36%	22%	17%	12%	13%	13%	11%	18%	31%	35%	28%	22%
	Nouveaux Tickets	672	475	563	492	641	754	730	753	616	507	554	403	597
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	640	452	554	481	606	755	738	728	617	507	551	402	586
	Taux de résolution	95%	95%	98%	98%	95%	100%	101%	97%	100%	100%	99%	100%	98%
2022		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2022	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	30,04	33,68	44,37	23,02	52,50	38,02	31,12	27,61	15,00	13,60	10,00	13,70	27,72
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	28%	23%	21%	31%	16%	23%	26%	25%	21%	21%	19%	18%	23%
	1-8 h	23%	23%	19%	22%	26%	23%	25%	35%	34%	25%	25%	22%	25%
	8-24 h	27%	24%	29%	23%	22%	25%	20%	18%	21%	25%	28%	33%	25%
	>24 h	22%	31%	31%	24%	35%	30%	29%	22%	24%	29%	28%	27%	28%
	Nouveaux Tickets	537	383	439	644	526	623	579	589	420	527	409	446	510
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	524	387	406	628	524	606	593	572	442	526	407	456	506
	Taux de résolution	98%	101%	92%	98%	100%	97%	102%	97%	105%	100%	100%	102%	99%
2023		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
2023	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	4,00	2,10	1,90	3,10	10,60	12,30	1,60	1,80	2,20	17,80	10,50	4,10	6,00
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10
	0-1 h	21%	25%	31%	26%	27%	32%	38%	25%	24%	17%	19%	28%	26%
	1-8 h	24%	28%	16%	21%	22%	16%	24%	32%	24%	28%	25%	26%	24%
	8-24 h	29%	19%	22%	31%	22%	32%	17%	21%	21%	26%	28%	28%	25%
	>24 h	26%	28%	31%	23%	30%	21%	21%	21%	31%	29%	28%	19%	26%
	Nouveaux Tickets	457	442	439	439	423	406	574	688	466	977	278	328	493
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561
	Tickets résolus	445	435	447	417	415	424	586	680	456	986	291	330	493
	Taux de résolution	97%	98%	102%	95%	98%	104%	102%	99%	98%	101%	105%	101%	100%

Le délai moyen avant la 1ère réponse a continué de progresser et atteint un niveau de 6,00 h ce qui reflète la plus grande disponibilité des agents d'accueil pour traiter les demandes des usagers du port.

IV-1.2. Renforcement des horaires d'ouverture de la capitainerie

En 2021 et 2022, la SOGEBEA a renforcé ses effectifs tant à l'accueil que sur le plan d'eau pour amener un service d'une plus grande qualité aux usagers du port.

A l'issue de négociations menées tout au long de l'année 2022 avec les représentants du personnel, un nouvel accord d'entreprise, dont un des objectifs était d'apporter une meilleure qualité d'accueil aux usagers du port, est entré en vigueur le 1er janvier 2023.

Les dispositions sur l'aménagement du temps de travail de ce nouvel accord d'entreprise permettent d'offrir un accueil plus large aux plaisanciers et aux usagers du port.

Ainsi, la capitainerie est maintenant ouverte au public :

- en basse saison (octobre à avril) : 7 jours sur 7, de 8h00-18h00 (fermeture entre 12h00 et 14h00 le dimanche)
- en moyenne saison (mai, juin et septembre) : 7 jours sur 7, de 8h00-18h00 y compris le dimanche.
- en haute saison (juillet-août) : 7 jours sur 7, de 8h00-20h00.

Un renfort de personnel d'amarrage est mis en place en moyenne saison pour assurer la présence de deux agents les samedis et dimanches.

L'aire de carénage (administratifs et opérationnels) est, quant à elle en capacité d'accueillir les usagers et réaliser des opérations de manutentions :

- en basse saison (mi-août à février) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- en moyenne saison (mi-juillet à mi-août) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi matin de 8h à 12h (secrétariat fermé le samedi matin)
- en haute saison (mars à mi-juillet) : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h (secrétariat fermé le samedi)

IV.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol

Parmi les missions mises à la charge de la SOGEBEA par la convention de quasi-régie, certaines sont relatives à l'animation et à la mise en valeur du port de plaisance et plus généralement de la destination Bandol.

"9.6 - L'animation et les actions commerciales valorisant le port de Bandol

Le Concessionnaire aura pour mission de :

- *Développer l'animation et la promotion du port de Bandol, par l'organisation de manifestations ou d'événements de qualité concourant à la renommée du port ainsi qu'à l'image de marque de la station BANDOL à l'échelle tant locale, nationale qu'internationale, dans le cadre d'un programme d'animation annuel, établi par le biais d'une collaboration renforcé avec services de la ville et l'Office de tourisme ;*
- *De proposer, en partenariat avec les associations nautiques, des opérations de sensibilisation environnementale ;*
- *D'organiser, afin de sensibiliser les plaisanciers, des réunions portant sur la sécurité portuaire et les bonnes pratiques à adopter par les usagers. Le Concessionnaire réalisera également, en tant que de besoin, toute animation sur le thème de la sécurité dans le Port et la protection incendie.*

9.7 – Communication et développement de l'image de marque

Le Concessionnaire s'engage à informer les usagers des services proposés et à organiser, par le biais de tout support adapté, la promotion du port de Bandol tant auprès des plaisanciers que des professionnels et des institutions.

A cet effet, le Concessionnaire s'oblige à :

- *apposer le nom et le logo du Port de Bandol sur les supports de communication ;*
- *mettre à jour régulièrement et assurer la maintenance informatique du site internet « www.portbandol.fr », ainsi qu'à communiquer régulièrement sur les pages appropriées des réseaux sociaux existants ou à créer."*

IV.-2.1. Salon Bandol Nautik 2023

La 5ème édition du salon nautique « BANDOL NAUTIK » a eu lieu du 5 au 8 octobre 2023. Cette édition, parrainée par Charles BERLING, a accueilli une quinzaine d'exposants à flot et plus de 35 exposants à terre.

Port de Bandol
5 octobre · 🌐

Ville de Bandol
5 octobre · 🌐

Le salon nautique "Bandol Nautik" sur le quai du port jusqu'au 08 octobre

Le salon "Bandol Nautik" organisé par le club @Kiwanis Bandol-Sanary-Sud Ste Baume est de retour pour 4 jours !

Parrainé par Charles Berling retrouvez sur le quai du port une trentaine d'exposants et les grandes marques du nautisme avec aussi une tombola, un spectacle de danse, un spectacle de twirling, des animations pour les plus petits, une conférence animée par Charles Berling, des sorties en pointus et plus encore...

Plus d'informations sur <https://salon-nautique-bandol.fr/>

Comme les années précédentes, le cocktail et la soirée inaugurale ont été organisés et pris en charge par la SOGEBÀ.

Bandol NAUTIK
SALON NAUTIQUE

5 > 8 OCTOBRE 2023

PUCES DE MER LE DIMANCHE

ACCÈS LIBRE

Charles BERLING
PARRAIN

[SALON-NAUTIQUE-BANDOL.FR](https://salon-nautique-bandol.fr)



ORGANISÉ PAR LE CLUB KIWANIS DE BANDOL / SANARY SUD STE BAUME AU PROFIT DE SES ŒUVRES SOCIALES - 06 47 47 67 38 - KIWANISALONNAUTIK@GMAIL.COM




La SOGEBEA contribue financièrement à hauteur de 20.000 euros pour l'année 2023 à ce projet d'intérêt majeur en termes de promotion de l'image de marque du port de plaisance de Bandol. Une convention d'objectif est conclue entre la SOGEBEA et les KIWANIS pour matérialiser cet engagement.

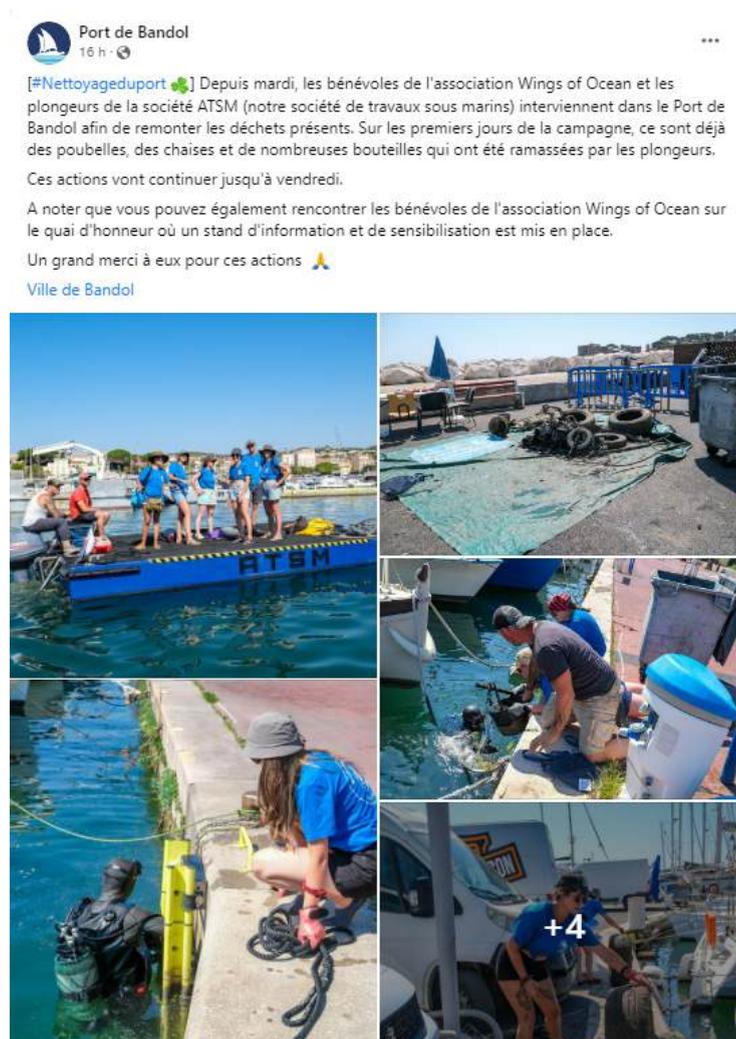
A cette occasion, pour les besoins du déroulement de l'évènement, des postes d'amarrage à flot visant à accueillir les bateaux exposés pendant la durée de la manifestation ont été mis à disposition de l'organisateur pour un coût total de 8.298,00 euros TTC après application d'une remise de 50% comme le permet l'article 20 de la convention de quasi-régie (voir II.3.2.2.b).

L'édition 2024 du salon aura lieu du 19 au 22 septembre 2024.

IV-2.2. Campagne annuelle de nettoyage du port

L'association WINGS OF THE OCEAN (www.wingsoftheocean.com) est revenue à Bandol pour la 3ème année consécutive pour une opération de nettoyage et de dépollution des fonds marins du port. En partenariat avec la société de travaux sous-marins installée sur l'aire de carénage du port, ATSM, les bénévoles de l'association ont été présents dans le port du 22 au 25 août 2023.

Comme l'année précédente, un stand d'information et des ateliers de sensibilisation ont été installés sur le quai d'honneur. Le volume de déchets retirés a dépassé la tonne mais est néanmoins resté légèrement inférieur à celui retiré en 2022.



Un bilan complet de l'opération a été établi par l'association et est repris ci-après.



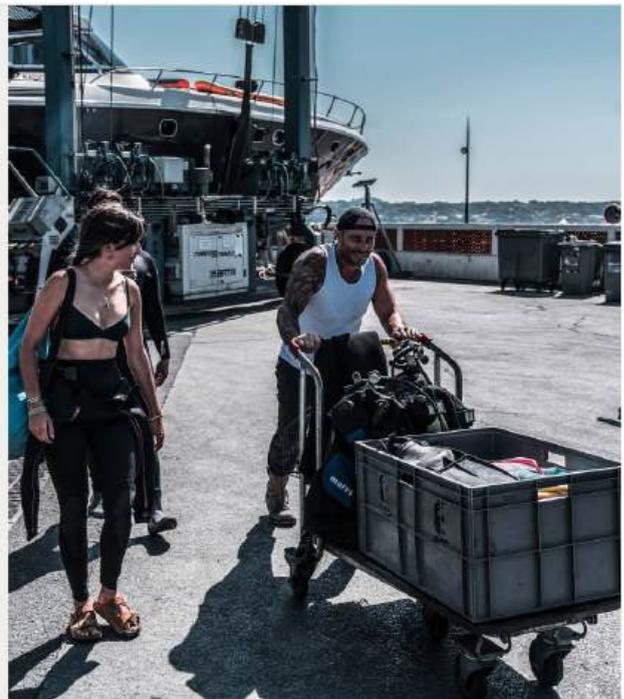
COMPTE RENDU BANDOL

Du 19 au 26 Août 2023

| MISSION SUD - WINGS OF THE OCEAN |

La Mission Sud à Bandol

- **4 actions de dépollution** effectuées
- **1216 kg pour 4325L** de déchets ramassés
- **4 actions de sensibilisation** proposées
- **80 personnes** ont été **sensibilisées**
- **3 partenariats** riches de sens (Port de Bandol, la société ATSM, la SNSM)





Les actions en détails

- **4 dépollutions** dans le Port de Bandol avec les plongeurs de la société ATSM et de la SNSM
- **4 actions de sensibilisation** au coeur de la ville sur le quai d'honneur

Différents ateliers proposés :

- Atelier d'écriture
- Atelier Zéro Déchet
- Quizz sur le plastique

Bandol, tourisme et pollution

-> Quelques déchets indicateurs :

- **270 kg** de métal
- **252,5 kg** de pneus
- **3** bennes à ordures
- **1** moteur
- **242,8 kg** de plastique

Bandol est une ville du littoral méditerranéen qui n'est pas épargnée par la pollution.

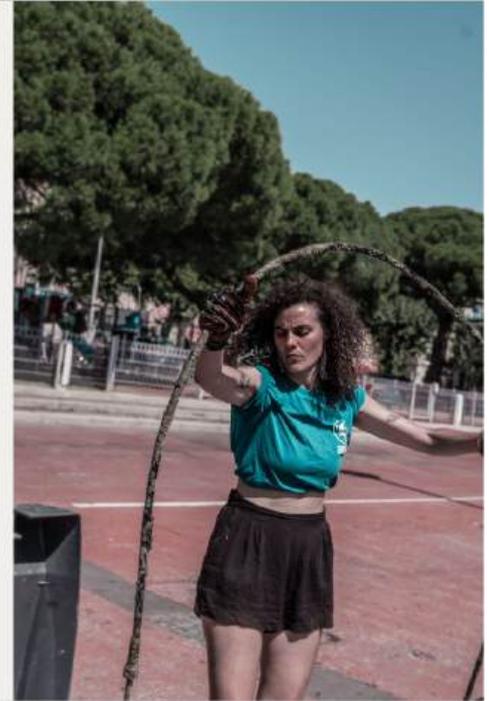
La **pression touristique** et les **activités humaines** jouent un rôle sur la pollution de ce territoire. Le **port** est le **premier témoin** de cette pollution.

Il paraît essentiel que la ville prenne part à la **protection de l'environnement** en s'associant à l'initiative du **Port de Bandol**, de la **société ATSM** et **Wings of the Ocean**.



Les idées & perspectives 2024

- Mettre à disposition et distribuer de **cendriers de poche** aux endroits fréquentés et à l'office du Tourisme
- Créer des **panneaux de sensibilisation** sur les déchets
Ex : **La mer commence ici**
- Collaborer avec davantage d'**acteurs associatifs et locaux**
- Mettre en lumière les actions de la Mission Sud dans le planning des événements de la ville
- Mettre en place le **Label Wings of the Ocean** au sein du port de Bandol



Pour des raisons d'organisation interne et de planning des différentes opérations menées par l'association, cette campagne pourrait ne pas avoir lieu en 2024.

IV-2.3. Participation à la semaine de l'environnement

Les agents de la SOGEBEA ont également participé à la semaine de l'environnement organisée par la commune de Bandol en juin 2023.

Des groupes d'enfants des écoles de Bandol ont été accueillis pour des opérations d'information et de sensibilisation mais ils ont également pu participer à des opérations de ramassage de déchets dans les digues autour du port.

Sud Sainte Baume

var-matin
Mercredi 14 juin 2023

BANDOL

Les Bandolais à la chasse aux mégots et autres déchets

Alors que la semaine de l'environnement a pris fin, les jeunes, les associations et les habitants font le bilan des opérations réalisées. Une opération qui a aussi permis de sensibiliser.

5 000 mégots collectés

Une centaine d'habitants a participé à cette collecte, lors de deux activités de nettoyage réalisées sur la commune de Bandol. Le samedi 10 juin, une dizaine de bénévoles ont participé à la collecte des mégots, mégots de cigarettes, mégots de cigarettes électroniques, mégots de cigarettes roulées et mégots de cigarettes à fumer. Ils ont ramassé plus de 5 000 mégots et les ont déposés dans des sacs à déchets. Le dimanche 11 juin, une vingtaine de bénévoles ont participé à la collecte des mégots, mégots de cigarettes, mégots de cigarettes électroniques, mégots de cigarettes roulées et mégots de cigarettes à fumer. Ils ont ramassé plus de 5 000 mégots et les ont déposés dans des sacs à déchets.

Rappel : un mégot sur deux finit à l'eau !

Un mégot jeté à terre pollue et dégrade l'environnement. En outre, les mégots jetés à terre polluent les sols et les eaux. Ils sont également dangereux pour la faune et la flore. Il est donc important de ne pas jeter ses mégots à terre, mais de les déposer dans des cendriers ou des poubelles dédiées.

Poursuivre la sensibilisation

Au cours de la semaine...

...à l'initiative de la commune de Bandol et de l'association SOGEBEA.

69

IV-2.4. Politique d'animation - Y a Degun sur le toit

Pour la deuxième année consécutive, la SOGEBEA a mis le rooftop et le périmètre autour de la capitainerie à la disposition du collectif YA DEGUN pour l'organisation d'une série d'événements musicaux festifs.

Le programme 2023 comptait 5 dates dont les 4 premières ont été de francs succès relayées dans la presse locale. La dernière date a dû être annulée pour des raisons liées aux conditions météorologiques.

09/05/2023 08:29

Sud Sainte Baume

BANDOL

Ya Degun a « ambiancé » le toit de la capitainerie du port



Il n'y a pas eu de place pour tout le monde...



Des DJ en forme.

(Photo Ch. S.)

La première soirée « Sur le toit » du festival de l'association Ya Degun a affiché complet, samedi soir. Les ventes de billets se sont envolées pour une animation techno sur le toit de la capitainerie. La vue sur la baie de Bandol et un coucher de soleil idyllique donnaient un attrait particulier à cette soirée de musique électro animée par trois DJ. La restauration a connu également un franc succès. Le fromager Olivier Nesty con-

fiat : « J'ai été dévalisé ! Je proposais des planches de charcuterie, des fromages que j'affine moi-même et du camembert chaud. Je n'ai plus rien ! Mes fromages proviennent de bergeries ensourannantes, et je m'attache à proposer des produits de qualité. » Devant Sushi Truck aussi, une longue file ne désemplissait pas.

Une jauge de 500 personnes

L'équipe d'organisation et

de sécurité a appliqué les consignes fixées : 500 personnes et pas une de plus ! Il fallait attendre les premiers départs pour se frayer une place. Les places étaient limitées et les derniers arrivés laissaient paraître un brin de déception de ne pas pouvoir bénéficier de l'ambiance qui s'échappait de ce premier rendez-vous pré-estival. Les présents interrogés ont assuré qu'ils passaient un excellent moment et que le

cadre enchantait. Ils venaient pour l'essentiel de Toulon, Sanary, La Cadière... et même d'Hyères. « L'accès au rooftop offre une belle vue, mais nous sommes plus dans l'ambiance en bas, nous en dansons toute la soirée ! », expliquaient Mélanie et Cécile.

Les prochaines dates du festival à retenir sont fixées : 3 juin et 30 juillet.

CH. S.

Réservations ouvertes : yadegunfestival.com

Y a degun, ce soir sur le toit de la capitainerie

Le rendez-vous mensuel, Y a degun sur le toit de la capitainerie, se tiendra aujourd'hui à partir de 18 h 30. La capitainerie du port, située les pieds dans l'eau, offre un cadre idyllique pour profiter d'un coucher de soleil à couper le souffle au rythme de DJ de renommée et de musique techno de haut niveau. Des petits food trucks de qualité viendront également satisfaire les papilles des connaisseurs au cours de la soirée, qui s'annonce très festive.

La dernière date du 7 mai avait connu un réel succès et avait dû se dérouler à guichets fermés car toutes les places s'étaient envolées et la jauge affichait complet ! Ce soir, quelques places supplémentaires seraient ouvertes à la réservation, afin de satisfaire un plus grand nombre de fêtards.

Mieux vaut réserver

Cette année, la musique est au rendez-vous

sur la commune de Bandol, et les décibels n'ont pas fini de résonner.

Les premières soirées témoignent d'un franc succès et, quel que soit l'âge (pas de mineur toutefois !), les convives ne manquent pas de faire la fête. Y a degun est un collectif de passionnés et de professionnels qui ont quelques dates à leur actif et qui ne manquent pas de proposer des soirées très appréciées.

Il est nécessaire de réserver sa place sur le site yadegunfestival.com/surletoit. Le prix d'entrée est fixé à 20 euros et la place avec accès au rooftop est à 30 euros.

Une soirée d'été à l'image locale, en plein air, avec des artisans locaux, qui commence à l'heure où le soleil se couche pour offrir des couleurs du sud, et qui se termine en compagnie de Dame Lune, de la famille, ou entre amis.



CH. S. Rendez-vous ce soir au coucher du soleil. (Photo C. S.)

L'ouverture de la saison s'est déroulée le dimanche 7 mai 2023 avec un événement accueillant 500 personnes dont 150 sur le rooftop.



La deuxième et la troisième éditions ont réuni respectivement 650 personnes le samedi 3 juin 2023 et 750 personnes le dimanche 30 juillet 2023.



La 4ème édition s'est tenue le samedi 26 août 2023, toujours avec une jauge à 750 personnes.



La SOGEBEA a obtenu du collectif YA DEGUN que pour chacun des évènements, un quota de billets d'accès (25/30 places par évènement) soit mis à la disposition des plaisanciers du port à un tarif préférentiel.

Pour rappel, l'association YA DEGUN est une association qui promeut la culture musicale, le sport et les produits du terroir local au travers de la coordination, de la promotion et de l'organisation d'évènements musicaux originaux dans le Var. Une partie des recettes générées par les évènements organisés par le collectif YA DEGUN sont reversés à des associations locales œuvrant dans les domaines sportifs, culturels et sociaux.

Afin de construire un partenariat durable sur la base de la réussite des deux premières années de collaboration, la SOGEBEA et le collectif YA DEGUN ont conclu une convention pluriannuelle courant jusqu'en 2026. Au travers de cette convention, la SOGEBEA soutiendra particulièrement l'organisation d'un évènement au cœur de la saison estivale permettant la présence d'artistes de premier ordre et l'organisation d'une campagne de communication d'envergure.

IV.-2.5. Politique d'animation - Opération OCEAN avec la Gendarmerie Maritime

Le vendredi 9 juin 2023, la capitainerie a accueilli la Gendarmerie Maritime de Méditerranée pour une matinée de sensibilisation aux différentes réglementations applicables en mer.

Les thèmes abordés ont été nombreux (arrêtés PRÉMAR, division 240, arrêtés de régions concernant la pêche de loisir, V.N.M., etc...).

Cette action de sensibilisation, OCEAN (Opération de ConsEils aux plaisANciers), avait pour but d'informer les différents usagers de la mer sur les bonnes pratiques avant la saison estivale.

Elle a rencontré un vrai succès avec près de 70 plaisanciers réunis autour d'un petit déjeuner offert par la SOGEBEA dans la salle de réunion de la capitainerie.



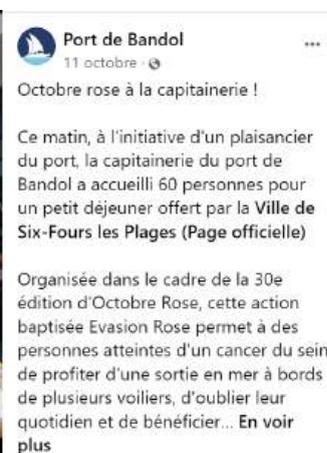
IV-2.6. Politique d'animation - Octobre Rose

Le 11 octobre 2023, à l'initiative d'un plaisancier du port, la capitainerie du port de Bandol a accueilli 60 personnes pour un petit déjeuner offert par la Ville de Six-Fours les Plages.

Organisée dans le cadre de la 30e édition d'Octobre Rose, cette action baptisée Evasion Rose a permis à des personnes atteintes d'un cancer du sein de profiter d'une sortie en mer à bords de plusieurs voiliers, d'oublier leur quotidien et de bénéficier d'une solidarité exemplaire.

Cette manifestation a également été l'occasion de rappeler à tous l'importance du dépistage précoce et de la prévention du cancer du sein.

Les 60 participantes ont embarqué sur une dizaine de voiliers du port, pour participer à cette belle action menée conjointement avec les associations Réseau CapSein et la P'tite parenthèse, qui œuvrent dans l'accompagnement des femmes et leurs aidants.



IV-2.7. Politique d'animation - Tabascopierro

Une convention d'une durée de 2 années a été conclue avec monsieur Pierre MENSA, plaisancier du port de Bandol propriétaire d'un voilier mais également Youtubeur à succès avec sa chaîne Tabasco Pierro. Sa chaîne YouTube compte plus de 860 vidéos et plus de 14.400 abonnés. Il s'agit d'une des chaînes thématiques « voiles et voiliers » qui totalise le plus grand nombre de vidéos. Sa chaîne totalise plus de 6.820.000 vues au total.

Il a décidé d'organiser une navigation d'une durée de 2 à 3 ans autour du monde à compter de mai 2022 qui doit le conduire aux Îles Canaries, à Madère, au Cap Vert et sur les côtes du Sénégal et de la Gambie avant une traversée vers le Brésil pour se terminer par une remontée vers la France. Ce périple a pour vocation, entre autres, de transporter des dons à destination d'associations locales notamment en Gambie.

A l'occasion d'un de ses passages à Bandol, la SOGEBEA a eu le plaisir d'accueillir le 14 juin 2023 un événement organisé par le site internet www.vogavecmoi.com qui gère une des principales bourses aux équipiers francophones.



Après avoir rejoint Gibraltar, puis les Canaries, il se trouvait sur les côtes africaines en fin d'année 2023 et notamment au Sénégal. Profitant d'un court séjour en France, il a donné une conférence rassemblant ses récits, anecdotes, difficultés, rencontres et joies du voyage depuis son départ de Bandol. La maison Tholosan a donc accueilli une centaine d'invités le vendredi 5 janvier 2024 venu entendre ces récits et profiter de la diffusion d'un documentaire vidéo résumant ce périple. Pour clôturer ce moment de convivialité, un pot de l'amitié a été offert à l'ensemble des invités par la SOGEBEA.



BANDOL

Le navigateur Pierro a conté son périple en Afrique

Dans la salle Pagnol, une centaine de personnes se sont précipitées pour écouter Pierro. Durant près de trois heures, le marin a partagé son aventure à bord de *Tabasco*, un voilier de 10 mètres, dont le port d'attache est Bandol. Également Youtuber, c'est sur ce même réseau social que les internautes ont pu suivre son périple, tout au long du voyage.

Pour son récit Pierro a fait le déplacement en solo. Sa fidèle embarcation est restée en repos au Casamance, au Sénégal. De passage à Bandol, il a organisé cette soirée avec la participation des services du Port de Plaisance. Au menu : condensé de vidéos, anecdotes et commentaires. Le public ne pouvait que boire ses mots avec partage enthousiasme, rythmé par l'accent du pays, son humour et son amour pour les rencontres et les échanges.

Le périple de Pierro a débuté en mai 2022. Il a traversé la Méditerranée et rejoint rapidement Gibraltar, puis les Canaries en qua-

tre jours. Il y a passé quelques semaines et visité quelques îles.

En juillet, il a pointé ses étraves sur l'archipel du Cap Vert. En décembre, il a mis le cap sur l'Afrique de l'Ouest. Avant de découvrir le Sénégal à Dakar, puis le fleuve Siné Saloum, la Gambie, et de remonter le fleuve entièrement.

De nombreuses anecdotes

Le marin a ensuite passé un mois dans un village isolé où il a pu s'acclimater à la vie des habitants, leurs repas, leurs coutumes et leurs mœurs. Là-bas, il les aidera dans la récolte du riz et se déplacera en pirogue. Ses récits, anecdotes, difficultés, rencontres et joies de voyage sur le continent ouest-africain sont multiples. Pélemèle : rencontre des orques qui attaquent les voiliers, se prend les pales de l'hélice dans des filets de pêcheurs, se fait rappeler à l'ordre par des autorités africaines, traverse des périodes où le vent lui fait défaut pour avancer, est vic-



Tabasco et Pierro à Djiffier.



C'est sur YouTube que le navigateur a partagé l'avancée de son périple avec ses fans.

(Photos C. S. et DR)

time d'une blessure importante au pied, navigue seul en grande partie, doit gérer son sommeil, sa fatigue... sa survie.

Au cours de son intervention, le navigateur a expliqué les choix et les techniques de son équipement, ses moyens de communication au milieu de l'océan, ses moyens de navigation.

Il s'est également confié sur ses peurs, ses émotions du quotidien et c'est la larme à l'œil qu'il a partagé, encore, sa riche escapade devant ceux qui sont venus l'écouter : « Je suis seul quand je navigue, mais je rencontre beaucoup de monde et je vis des échanges très forts. »

Un pot de l'amitié a été offert par

la capitainerie pour clôturer ce moment d'échanges et de convivialité qui n'a laissé aucun passionné indifférent. Désormais Pierro va repartir sur ce continent qu'il affectionne. Il prendra certainement le cap du Brésil et est très attendu pour de telles soirées.

CH. S.

IV-2.8. Politique d'animation - Apéros Ponton

La SOGEBEA a organisé une série de trois soirées "Apéros-Ponton" les 11, 16 et 23 août 2023. Ces soirées en format 19h/22h permettent d'accueillir environ 160 plaisanciers à chaque édition sur le rooftop de la capitainerie et permettent de créer une ambiance conviviale favorisant les échanges entre les usagers et les équipes de la SOGEBEA.

Ces soirées ont été l'occasion d'aborder les grandes thématiques qui préoccupent les plaisanciers comme les projets de développement du port, le planning des travaux à venir, les tarifs, etc...

Ces événements ont vocation à devenir de véritables rendez-vous de l'été à la capitainerie et se poursuivront en 2024.





IV-3. Mesures qualitatives

L'article 12 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 prévoit que :

"ARTICLE 12 - Qualité du service

Afin de contribuer à l'image de marque de service public du port de plaisance, le Concessionnaire s'engage à :

- *Lancer tous les 2 ans, une campagne de mesure de la satisfaction des usagers afin de connaître les besoins et attentes de chaque catégorie d'usagers, et ce dans l'objectif d'harmoniser la gestion des ouvrages avec la politique d'accueil des autres services publics et de permettre à la Collectivité de mesurer la qualité du service rendu au titre de l'exécution de la présente convention. Cette analyse devra prendre en compte tant la perception qu'ont les usagers de l'adéquation du service à leurs besoins que la description des moyens techniques et humains mis en œuvre par le Concessionnaire. Cette analyse sera effectuée au moyen d'enquêtes directes ou indirectes effectuées auprès des usagers et au regard d'indicateurs de qualité suivants :*
 - *la qualité et la nature de l'information délivrée aux usagers ;*
 - *l'accueil des usagers et la disponibilité des personnels du Concessionnaire ;*
 - *la concertation entre le Concessionnaire et les usagers ;*
 - *l'organisation d'animations ou d'événements particuliers ;*
 - *la disponibilité et l'adéquation des équipements et services mis à la disposition des usagers ;*
 - *le traitement des réclamations ;*
 - *la qualité de l'environnement ;*
 - *les tarifs pratiqués ;*
 - *le rapport qualité/prix des prestations ;*
 - *la propreté des installations ;*
 - *la sécurité.*
- *Tenir un registre des observations des usagers et informer la Collectivité en cas de difficulté persistante."*

IV-3.1. Registre des observations des usagers

Pour l'année 2023, le registre des observations a été mis à la disposition des plaisanciers et usagers du port à l'accueil de la capitainerie.

Année	Nombre d'observations
2023	15
2022	39
2021	0
2020	NS (confinement sanitaire)
2019	3
2018	6
2017	4
2016	5
2015	6
2014	9
2013	5
2012	18

Les observations déposées le sont essentiellement l'été. Le registre est repris en annexe n° 6.1.

On note une unanimité des observations qui saluent la qualité de l'accueil reçu avec notamment l'efficacité des équipes et le fait que les plaisanciers soient pris en charge à leur arrivée dans le port jusqu'à l'amarrage de leur bateau.

On peut relever que plus aucun message ne porte sur l'état des sanitaires, un message appuyant même sur la propreté des installations. Un message regrette toutefois l'éloignement de la capitainerie.

IV-3.2. Avis des usagers déposés en ligne

IV-3.2.1 Page Google SOGEBE - Port de Bandol

Parallèlement, la page "SOGEBE - Port de Bandol" sur Google recense des avis d'usagers ayant séjourné au port de Bandol.

Pour information, il existe également une page "Port de Bandol", mais la nature des commentaires indiquerait qu'il s'agit plus de promeneurs ayant visité le port mais pas en tant que plaisanciers. Les commentaires y sont globalement positifs et louent la qualité de la station Bandol. Quelques commentaires concernent plus particulièrement des usagers ayant séjourné au port.

Le nombre d'avis déposés sur la page "SOGEBE - Port de Bandol" est assez faible mais tout de même bien plus important que le nombre de messages inscrits dans le registre existant à cet effet en capitainerie. Pour l'année 2023, il est un peu plus élevé qu'en 2022 mais reste assez modeste (12 avis déposés en 2023, 91 avis au total).

Sogeba - Port de Bandol

4,1 ★★★★★ 91 avis ⓘ

Port de plaisance à Bandol

✓ Vous gérez cette fiche d'établissement ⓘ

Adresse : 6 Quai du Port, 83150 Bandol

Horaires : Ouvert · Ferme à 18:00 ▾

Téléphone : 04 94 29 42 64

[Modifier les infos](#)

80 % de ces avis sont classés en 4* et près de 54% le sont en 5*.

Avis	★	★ ★	★ ★ ★	★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	
2023			1	1	10	12
2022	2				2	4
2021			1	2	11	14
2020	1			4	3	8
2019	2		2	9	8	21
2018	1		2	2	9	14
2017	4		2	6	6	18
Total	10	0	8	24	49	91
% Total	11.0%	0.0%	8.8%	26.4%	53.8%	

Sur 2023, les commentaires laissés par les usagers sont très positifs et louent la qualité de l'accueil et de la prise en charge des plaisanciers par les équipes portuaires. On note toutefois un commentaire négatif quant à la qualité des amarres.

Ci-dessous les avis rédigés par les usagers ayant souhaité déposer un avis:

J [Avatar] 1 avis
 ★★★★★ il y a un an
 Compétences et accueil exceptionnel, on s'y sent bien!
 Visité en avril 2023

E [Avatar] 10 avis · 5 photos
 ★★★★★ il y a 10 mois
 Sympathique et très professionnel !
 Visité en juillet 2023

[Avatar] Local Guide · 41 avis · 604 photos
 ★★★★★ il y a 9 mois
 Très bon service des marins : ils nous ont aidés à accoster le bateau et ont toujours été attentifs.
 Aussi dans la Capitainerie Plus
 Visité en juillet 2023
 Traduit par Google · [Voir l'original \(espagnol\)](#)

[Avatar] Local Guide · 109 avis · 25 photos
 ★★★★★ il y a 8 mois
 Les pendilles en chaîne sont pourries !
 Visité en septembre 2023

IV-3.2.2 Application Navily

La SOGEB A suit également les avis qui sont déposés au sujet du port de Bandol sur le site et l'application Navily.

L'application Navily est une application qui revendique 915.000 utilisateurs et qui se décrit comme « un guide côtier innovant » référencant ainsi 20.000 mouillages et 15.000 ports permettant en particulier de « réserver une place dans plus de 700 ports partenaires ». Outre son aspect communautaire permettant d'assurer des échanges et des partages d'expérience entre membres de la communauté, c'est également une plateforme de réservation pouvant être comparée à ce que l'hôtellerie connaît avec des plateformes comme TripAdvisor ou Booking.com.

Le port de Bandol, bien que sollicité à plusieurs reprises par cette application, a systématiquement refusé d'adhérer aux services de réservation. Ainsi, le port de Bandol n'est donc pas un port « partenaire » de Navily et n'y commercialise aucune escale.

Navily permet toutefois à ses utilisateurs de noter et de laisser des commentaires sur leurs escales. Le port de Bandol recense ainsi 107 avis (période 2017-2023) et obtient une note de 4,4 / 5 (en légère amélioration avec une note de 4,3 / 5 en 2023).



Au titre de l'année 2023, 25 avis ont été déposés sur l'application pour le port de Bandol.

Sur les seuls avis 2023, la note globale moyenne atteint même 4,6 / 5.

Note globale (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)	Services (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)
4,6	4,8	4,5	4,6	4,8	4,4

En particulier, la note portant sur le critère “Services” passe de 3,7 en 2022 à 4,6 / 5 en 2023 et celle du critère “Accueil” passe de 4,1 en 2022 à 4,8 / 5 en 2023.

Les avis et notations détaillés sont repris en annexe n° 6.2.

IV-3.3. Campagne de mesure de la satisfaction des usagers

L'article 12 de la convention de quasi-régie portant sur la qualité de service précise que :

“Afin de contribuer à l'image de marque du service public du port de plaisance, le Concessionnaire s'engage à lancer tous les 2 ans, une campagne de mesure de la satisfaction des usagers afin de connaître les besoins et attentes de chaque catégorie d'usagers, et ce dans l'objectif d'harmoniser la gestion des ouvrages avec la politique d'accueil des autres services publics et de permettre à la Collectivité de mesurer la qualité du service rendu au titre de l'exécution de la présente convention. Cette analyse devra prendre en compte tant la perception qu'ont les usagers de l'adéquation du service à leurs besoins que la description des moyens techniques et humains mis en œuvre par le Concessionnaire. Cette analyse sera effectuée au moyen d'enquêtes directes ou indirectes effectuées auprès des usagers et au regard d'indicateurs de qualité suivants :

- *la qualité et la nature de l'information délivrée aux usagers ;*
- *l'accueil des usagers et la disponibilité des personnels du Concessionnaire ;*
- *la concertation entre le Concessionnaire et les usagers ;*
- *l'organisation d'animations ou d'événements particuliers ;*
- *la disponibilité et l'adéquation des équipements et services mis à la disposition des usagers ;*
- *le traitement des réclamations ;*
- *la qualité de l'environnement ;*
- *les tarifs pratiqués ;*
- *le rapport qualité/prix des prestations ;*
- *la propreté des installations ;*
- *la sécurité”*

Pour ce faire, la SOGEBEA a élaboré et mis en ligne le 30 juin 2023 un questionnaire de satisfaction à destination de différentes catégories d'usagers du port. Les titulaires de contrats de longue durée (annuel, garantie d'usage) ont été sollicités par email pour répondre au questionnaire.

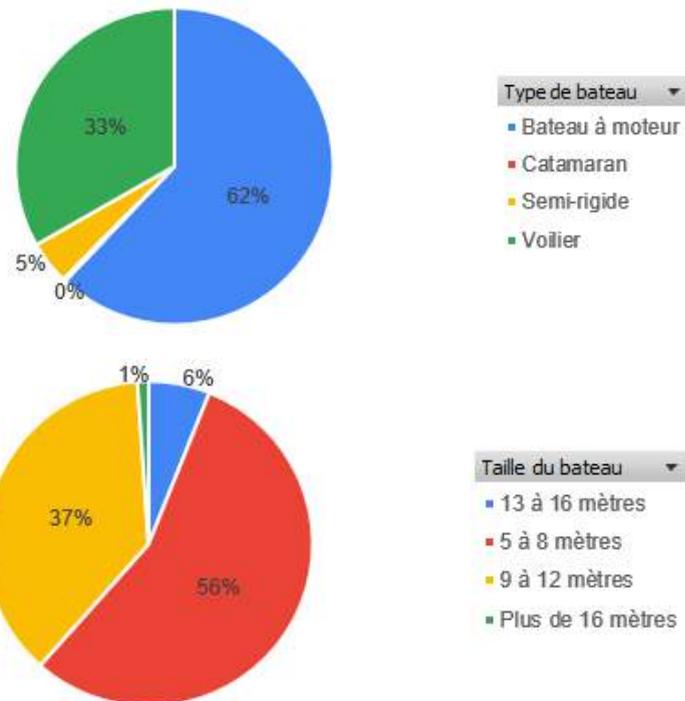
L'analyse des résultats porte sur les 578 réponses recueillies en ligne entre le 30 juin 2023 et le 30 septembre 2023. On note toutefois que les usagers de l'aire de carénage ont été peu nombreux à répondre en cette période de faible activité du carénage.

IV-3.3.1 Usagers en contrat annuel, mensuel ou de longue durée

Sur les 578 réponses recueillies, 364 réponses ont été enregistrées de la part d'usagers se déclarant en “contrat annuel, mensuel ou de longue durée”, ce qui représente environ 1/3 des titulaires de ce type de contrat dans le port.

Sur les 364 répondants:

- 62 % déclarent avoir un bateau à moteur et 33% déclarent avoir un voilier.
- 56% déclarent posséder un bateau entre 5 et 8 mètres, et 37% un bateau entre 9 et 12 mètres.



Ces proportions sont assez représentatives de la répartition observée sur les titulaires de contrat de longue durée au port (64% de bateaux à moteur - 31% de voiliers - 58% des bateaux entre 5 et 8 mètres - 33% des bateaux entre 9 et 12 mètres).

IV.-3.3.1.a Généralités, fonctionnement, instances

Les réponses obtenues permettent de noter une assez grande méconnaissance du fonctionnement institutionnel du port de la part des répondants.

	Ne sais pas	Non	Oui	Total
1/ Connaissez-vous l'existence du conseil portuaire ?		41,2%	58,8%	100,0%
2/ Avez-vous déjà participé aux réunions du CLUPP ?	20,1%	67,0%	12,9%	100,0%
3/ Connaissez-vous les représentants des plaisanciers ?	0,0%	71,4%	28,6%	100,0%
4/ Avez-vous participé à des soirées ou événements organisés au port (soirées musicales, salon nautique, etc..) ?	23,4%	42,3%	34,3%	100,0%

Une assez courte majorité des répondants déclare connaître l'existence du conseil portuaire, il demeure toutefois une proportion très significative qui n'en a pas connaissance.

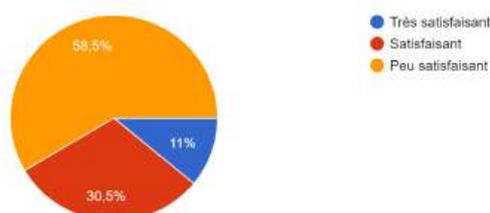
Seuls un peu moins de 13% des répondants affirment avoir déjà participé à une réunion du CLUPP mais plus d'1 sur 5 déclare ne pas savoir ce que c'est.

Enfin, près de 72% des répondants déclarent ne pas connaître les représentants des plaisanciers. Certains commentaires libres portent d'ailleurs sur la difficulté à obtenir des coordonnées auxquelles communiquer avec eux ou obtenir des informations.

Les animations existant autour du port ne sont pas connues de près d'un quart des répondants. Seul un peu plus d'un tiers des répondants déclare avoir déjà participé à des soirées ou des évènements organisés au port, ce qui est une proportion assez faible au demeurant.

S'agissant de l'évaluation de la disponibilité du stationnement à proximité du port, 58,5% des répondants l'estiment peu satisfaisante et 41,5% l'estiment satisfaisante voir très satisfaisante.

Comment évaluez-vous la disponibilité d'un stationnement pour votre véhicule quand vous venez au port ?
364 réponses



On note toutefois une grande prépondérance de cette thématique auprès des répondants ayant souhaité laisser un commentaire libre dans cette section.

Une très grande majorité des commentaires laissés concerne la difficulté de stationner dans un périmètre proche du port et la tarification associée. La problématique de l'accès au bateau en véhicule pendant les opérations d'avitaillement ressort également. Il est très souvent fait la proposition de places de stationnement "réservées" aux plaisanciers, d'abonnements spécifiques.

Catégorie commentaire	Total
Difficulté stationnement (disponibilité, tarification, accessibilité pour avitaillement bateau, etc...)	81
Qualité d'accueil (équipe, disponibilité, etc.)	14
Ras	6
Sanitaires	5
Projet modernisation	3
Tarifs	3
Animation, fonctionnement institutionnel, etc	2
Entretien, travaux, tri sélectif, etc..	2
Problème mouillage, poste amarrage	2
Carénage	1
Restrictions d'usage de l'eau	1
Station avitaillement (dysfonctionnement, tarif, etc..)	1

L'ensemble des commentaires laissés sur le sujet de la qualité de l'accueil mettent en lumière la qualité et la disponibilité des équipes opérationnelles.

IV.-3.3.1.b Installations portuaires, services et équipements

Les réponses obtenues sont synthétisées dans le tableau ci-après.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous la signalétique des installations portuaires ? (capitainerie, aire de carénage, sanitaires, pontons ...)	1,6%	10,7%	65,1%	22,5%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous l'éclairage des pontons ?	3,8%	23,1%	54,9%	18,1%	100,0%
3/ Que pensez-vous des moyens d'amarrage utilisés au port ?	0,5%	16,8%	59,6%	23,1%	100,0%
4/ Si vous avez eu des pendilles textiles, en êtes-vous satisfait ? (221 répondants / 364)		14,5%	57,5%	28,1%	100,0%
5/ Comment évaluez-vous la propreté du plan d'eau ?		21,7%	63,2%	15,1%	100,0%
6/ Si vous avez utilisé la station eaux grises/noires du port, quelle appréciation en faites-vous ? (113 répondants / 364)		16,8%	61,9%	21,2%	100,0%
7/ Si vous avez utilisé la station carburant du port, quelle appréciation en faites-vous ? (310 répondants / 364)		18,4%	60,6%	21,0%	100,0%
8/ Si vous les utilisez, comment évaluez-vous l'équipement pour le tri sélectif des déchets ? (253 répondants / 364)		22,1%	59,7%	18,2%	100,0%
9/ Si vous les utilisez, comment évaluez-vous la propreté et l'entretien des douches et sanitaires ? (221 répondants / 364)		14,0%	56,6%	29,4%	100,0%
10/ Comment évaluez-vous les équipements de distribution d'eau et d'électricité ?		21,2%	47,3%	31,6%	100,0%
11/ Comment évaluez-vous la connexion WIFI ?	38,5%	16,5%	33,5%	11,5%	100,0%

Globalement, la signalétique des installations portuaires est jugée satisfaisante pour près de $\frac{2}{3}$ des répondants et très satisfaisante pour 22,5%, étant entendu qu'il s'agit là d'une catégorie d'utilisateurs dont on peut estimer que la connaissance des installations et de leurs implantations est plutôt bonne.

L'éclairage des pontons est jugé satisfaisant par un peu plus de la moitié des répondants. On approche même 3 répondants sur 4 avec ceux l'estimant très satisfaisant. On note toutefois que le sujet de la faiblesse de l'éclairage des pontons de l'ancien port amodié revient assez fréquemment auprès des répondants ayant souhaité laisser un commentaire libre sur cette section.

Les utilisateurs en contrat de longue durée déclarent être satisfaits des moyens d'amarrage utilisés à hauteur de 60% et très satisfaits pour 23% supplémentaires, soit une très large proportion de répondants (83%).

Parmi eux, 221 ont répondu avoir bénéficié de la mise en place des pendilles textiles et déclarent à 85,6% en être satisfaits ou très satisfaits. Un peu plus de 14% se déclarent tout de même peu satisfaits de ces dispositifs.

D'une manière générale, l'appréciation portée par les utilisateurs bénéficiaires de contrats de longue durée sur les installations et équipements portuaires est globalement bonne. En moyenne, l'appréciation est satisfaisante pour 58,6% des répondants et très satisfaisante pour 22,8% des répondants, soit un total de 81,4%.

La propreté du plan d'eau est jugée satisfaisante par 63 % des utilisateurs de longue durée et très satisfaisante par 15% d'entre eux. Un peu moins de 22% la juge peu satisfaisante.

Dans cette catégorie de répondants, 113 personnes (soit 31% des répondants) déclarent avoir eu recours à la station eaux noires/eaux grises du port et leur appréciation en est très largement positive.

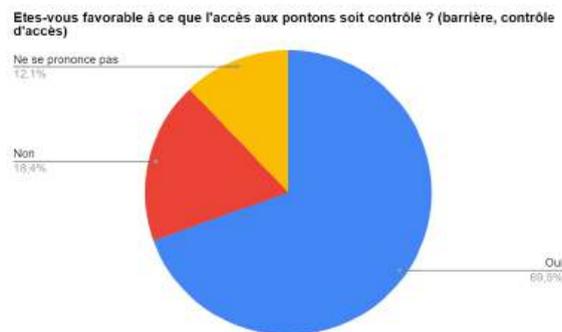
310 répondants sur les 364 déclarent avoir eu recours à la station d'avitaillement du port et de nouveau en ont une appréciation qui est également très positive (81,6% de satisfaits et très satisfaits).

Enfin, 253 répondants déclarent avoir utilisé les équipements de tri sélectif des déchets et en sont satisfaits à 60% et très satisfaits à 18%. 221 répondants déclarent avoir utilisé les sanitaires mis à leur disposition en sont satisfaits à 56,6% et très satisfaits à plus de 30%, soit un total de plus de 86% d'avis positifs.

Les bornes portuaires mises à leur disposition sont jugées satisfaisantes par un peu plus de 47% des plaisanciers et très satisfaisantes par près de 32% d'entre eux, soit de nouveau un total de 78,9% d'avis positifs sur ces équipements.

Concernant la connexion WiFi, 38,5% des répondants se déclarent non concernés. Parmi les usagers concernés, 73,3% estiment en être satisfaits ou très satisfaits. Près de 27% des répondants concernés sont tout de même peu satisfaits de la connexion WiFi.

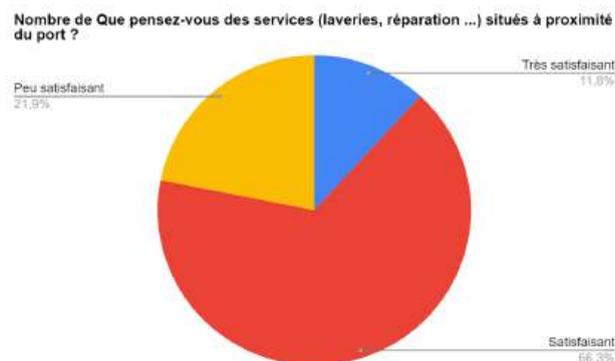
A la question portant sur l'opportunité de prévoir un contrôle de l'accès aux pontons, près de 70% des répondants se prononcent en faveur d'une telle mesure et 12% ne se prononcent pas.



Ce sujet ressort également à de nombreuses reprises dans les commentaires libres laissés par les répondants.

Enfin, sur les services à disposition des usagers à proximité du port (laveries, réparation ...), près de 54% des répondants déclarent ne pas être concernés.

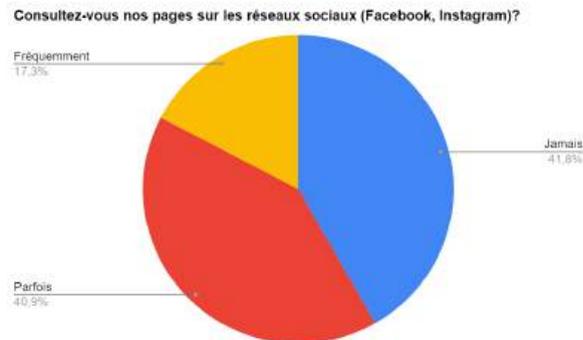
Parmi les 46% restants, 78,1% les estiment satisfaisants ou très satisfaisants.



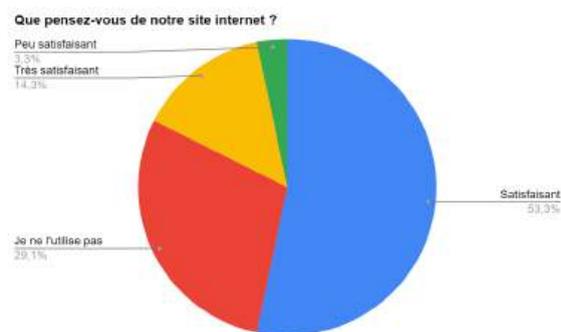
Interrogés sur les services ou équipements qui manquent, les dispositifs de tris sélectifs, les commodités d’avitaillement et un magasin d’accastillage proche du port sont les items qui reviennent le plus souvent.

IV.-3.3.1.c Tarifs - Relations avec la capitainerie

Parmi les 364 usagers en contrat de longue durée qui ont répondu au questionnaire, un peu plus de 58% consultent les réseaux sociaux du port, dont 17% fréquemment. 42% déclarent ne jamais les consulter.



Sur le site internet du port, près d’un répondant sur 3 déclare ne pas l’utiliser. L’immense majorité de ceux l’utilisant le juge satisfaisant.



44,5% des répondants déclarent ne pas être non plus inscrits à la newsletter du port.

On note donc une proportion assez significative de répondants qui n’utilisent pas ou peu les outils de communication numériques déployés par le port, alors même que la demande de plus d’informations est souvent exprimée dans les commentaires libres.

Sur la politique tarifaire, on note une appréciation globalement positive pour environ $\frac{2}{3}$ de cette catégorie de répondants (65% pour les tarifs et 67% pour le rapport qualité/prix).

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous les tarifs pratiqués au port ?		34,9%	60,7%	4,4%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous le rapport qualité/prix ?		33,0%	57,7%	9,3%	100,0%

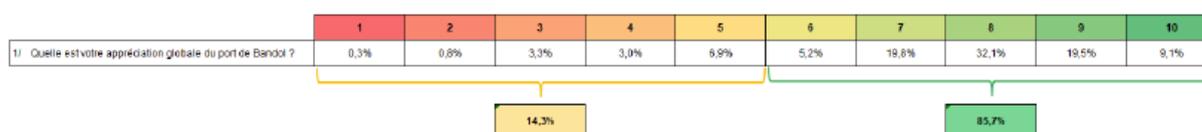
Sur la relation avec la capitainerie, l’appréciation est elle aussi très largement positive, l’accueil physique étant jugé positivement à hauteur de plus de 90%.

		Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/	Comment évaluez-vous l'accueil téléphonique ou VHF du port ?	18,1%	2,5%	44,5%	34,9%	100,0%
2/	Comment évaluez-vous l'accueil physique à la capitainerie ou sur l'aire de carénage ?	3,8%	4,9%	41,2%	50,0%	100,0%
3/	Si vous nous avez sollicité par mail, comment évaluez-vous le délai d'obtention d'une réponse ? (277 répondants / 364)		7,2%	53,1%	39,7%	100,0%

9 répondants sur 10 confirment avoir obtenu les informations qu'il recherchait à l'occasion de ces contacts avec la capitainerie. Ceux n'ayant pas obtenu l'information recherchée évoquent le manque d'informations sur le programme de travaux de réaménagement et de modernisation du port ou un manque d'information sur les attributions de postes d'amarrage.

IV.-3.3.1.d Appréciation globale

Pour les 364 répondants dans la catégorie des usagers de longue durée, l'appréciation globale est supérieure à 5 pour plus de 85% des usagers.



On observe une notation globale comprise entre 8 et 10 qui concerne plus de 60% des répondants.

Les répondants étaient invités à faire part des améliorations qu'ils souhaiteraient voir. 82 propositions ont été émises qui peuvent être catégorisées comme ci- dessous :

Catégorie Amélioration	Total
Stationnement, accès avitaillement	20
Tarifs (Port, carburant, etc)	17
Poste d'amarrage, mouillage	8
Accueil, communication, etc..	7
Sanitaires	7
Sécurité pontons/quais	7
Gestion de l'eau	6
Propreté / Tri sélectif	6
Equipements portuaires (bornes, wifi, etc...)	3
Optimisation remplissage plan d'eau	1

25% des propositions portent sur les problématiques de stationnement et d'accès aux bateaux pour les opérations d'avitaillement.

20% des propositions portent sur les tarifs pratiqués et le rapport qualité-prix avec un souhait de modération (voir de baisse) tarifaire. Dans cette catégorie, le sujet des tarifs mensuels non disponibles en été revient fréquemment.

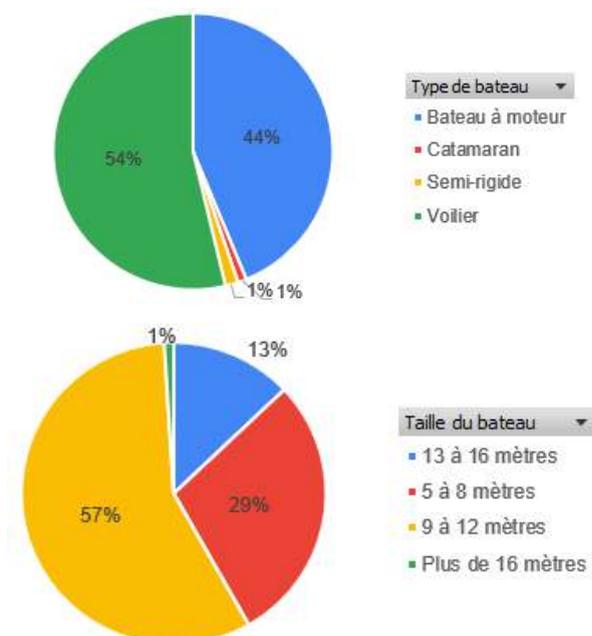
IV.-3.3.2 Usagers en escale à la nuitée

Les usagers ayant séjourné en escale à la nuitée étaient invités à répondre au questionnaire de satisfaction diffusé de manière générale pendant tout l'été. Ils ont été spécialement sollicités par mail en

septembre dans le but d'obtenir un panel de réponse suffisant pour que l'analyse puisse être considérée comme pertinente.

Au 30 septembre 2023, 201 usagers venus en escale à la nuitée au port de Bandol avaient répondu au questionnaire de satisfaction.

Parmie eux :



IV.-3.3.2.a Accueil, informations générales

L'appréciation globale de la qualité de l'accueil perçue par les usagers venus en escales au port durant l'été est très bonne avec plus des ¾ des répondants estimant très satisfaisant leur prise en charge par les amarreurs du port et un total de plus de 95% de satisfaction.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous la prise en charge dans le bassin par nos amarreurs ?	2,0%	2,5%	18,4%	77,1%	100,0%

Cette prise en charge est une des marques de fabrique du port et elle est nettement valorisée par la clientèle.

Parmi les répondants de cette catégorie, 74% des répondants déclarent ne pas avoir consulté le site internet du port avant leur séjour et parmi les 78 répondants qui y ont eu recours 65% y ont trouvé l'information recherchée mais 35% ne l'ont pas trouvée.

Enfin, pour ceux des répondants qui ont souhaité laisser un commentaire concernant les éventuelles améliorations à envisager, on peut recenser :

Catégorie amélioration escale	Total
Sanitaires (Nombre, état, éloignement, etc..)	21
Tarifs (information, niveau, etc..)	8
Accueil (informations, formalités, etc..)	7
Réservation	5
Propreté / Tri sélectif	4
Sécurité (accès ponton, etc..)	4
Équipements portuaires (amarrage, bornes, etc..)	3
Gestion de l'eau	2

Un peu moins de 40% des commentaires portent sur les sanitaires avec deux problématiques qui concernent leur état (concerne ceux du quai du stade et de l'office du tourisme) et leur éloignement ou leur accessibilité depuis les pontons d'accueil des escales.

15% portent sur le niveau des tarifs mais proviennent pour bon nombre de plaisanciers qui demandent également le retour des contrats saisonniers.

On note tout de même quelques demandes sur la possibilité de faire une réservation (quel qu'en soit le canal) et le besoin d'information sur les formalités et procédures d'accueil.

IV.-3.3.2.b Installations portuaires, services et équipements

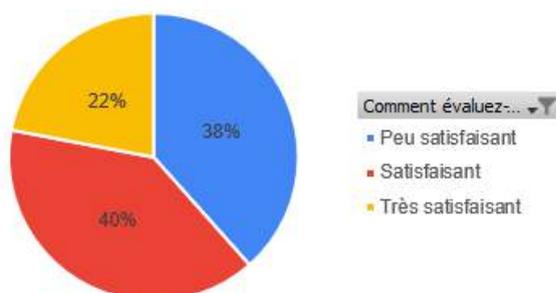
Les réponses obtenues auprès de cette catégorie d'usager sont synthétisées dans le tableau ci-après.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous la signalétique des installations portuaires ? (capitainerie, aire de carénage, sanitaires, pontons ...)	1,0%	11,4%	54,2%	33,3%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous l'éclairage des pontons ?	4,0%	3,0%	55,7%	37,3%	100,0%
3/ Que pensez-vous des moyens d'amarrage utilisés au port ?	1,5%	6,0%	52,2%	40,3%	100,0%
4/ Si vous avez eu des pendilles textiles, en êtes-vous satisfait ? (146 répondants / 201)		8,2%	52,1%	39,7%	100,0%
5/ Comment évaluez-vous la propreté du plan d'eau ?		6,0%	58,7%	35,3%	100,0%
6/ Si vous avez utilisé la station eaux grises/noires du port, quelle appréciation en faites-vous ? (27 répondants / 201)		0,0%	63,0%	37,0%	100,0%
7/ Si vous avez utilisé la station carburant du port, quelle appréciation en faites-vous ? (106 répondants / 201)		11,3%	47,2%	41,5%	100,0%
8/ Si vous les utilisez, comment évaluez-vous l'équipement pour le tri sélectif des déchets ? (143 répondants / 201)		27,3%	49,7%	23,1%	100,0%
9/ Si vous les utilisez, comment évaluez-vous la propreté et l'entretien des douches et sanitaires ? (140 répondants / 201)		14,3%	40,0%	45,7%	100,0%
10/ Comment évaluez-vous les équipements de distribution d'eau et d'électricité ?		2,0%	49,8%	48,3%	100,0%
11/ Comment évaluez-vous la connexion WiFi ?	54,7%	17,4%	17,9%	10,0%	100,0%

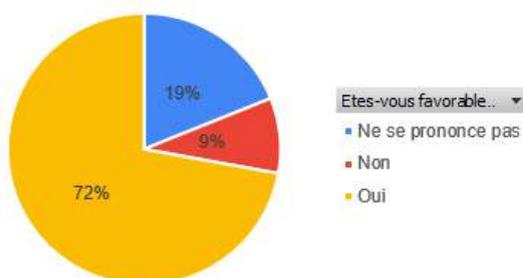
L'appréciation des différentes installations et équipements mis à la disposition des usagers en escale est globalement positive avec 90% de satisfaction en moyenne sur les différents items.

Les équipements de tris sélectifs, les sanitaires et la station carburant sont les points qui génèrent le plus d'usagers peu satisfaits.

On note tout de même une grande insatisfaction concernant l'évaluation qui est faite de la connexion WiFi. Même si plus de la moitié des usagers déclarent ne pas être concernés, parmi ceux qui le sont, 38% déclarent en être peu satisfaits.



Sur la question spécifique, de l'opportunité que l'accès aux pontons soit contrôlé, une très grande majorité des usagers venus en escale se prononce en faveur d'une telle mesure.



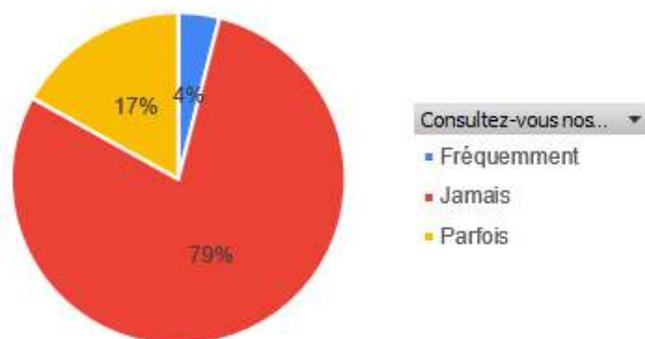
Enfin, sur les services à disposition des usagers à proximité du port (laveries, réparation ...), près de 64% des répondants de cette catégorie d'usagers déclarent ne pas être concernés.

Parmi les 46% restants, 83,6% les estiment satisfaisants ou très satisfaisants.

Interrogés sur les services ou équipements qui manquent, les dispositifs de tris sélectifs et les commodités d'avitaillement (moyenne/grande surface) sont souvent évoqués. La possibilité d'avoir accès à des vélos en location et un magasin d'accastillage proche du port sont également cités.

IV.-3.3.2.c Tarifs - Relations avec la capitainerie

Parmi les 201 usagers en escale qui ont répondu au questionnaire, 79% déclarent ne jamais consulter les pages de réseaux sociaux du port.



Sur le site internet du port, 2 répondants sur 3 déclarent ne pas l'utiliser. 94% de ceux qui l'utilisent le juge satisfaisant et à peine 5,5% de ces usagers sont inscrits à la newsletter du port, s'agissant pour la plupart d'usagers de passage n'ayant pas forcément d'attache avec le port en dehors de leur période de séjour.

On note donc une proportion nette de répondants dans cette catégorie qui n'utilisent pas ou peu les outils de communication numériques déployés par le port.

Sur la politique tarifaire, on note une appréciation globalement positive pour environ 75% de cette catégorie de répondants.

72% ont une appréciation satisfaisante ou très satisfaisante du niveau des tarifs pratiqués et près de 80% ont cette même appréciation pour le rapport qualité-prix avec tout de même une proportion significative de très satisfaits.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous les tarifs pratiqués au port ?		27,9%	59,7%	12,4%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous le rapport qualité/prix ?		20,4%	58,2%	21,4%	100,0%

Sur la relation avec la capitainerie, l'appréciation est elle aussi très largement positive, l'accueil physique étant jugé positivement à hauteur de plus de 95%.

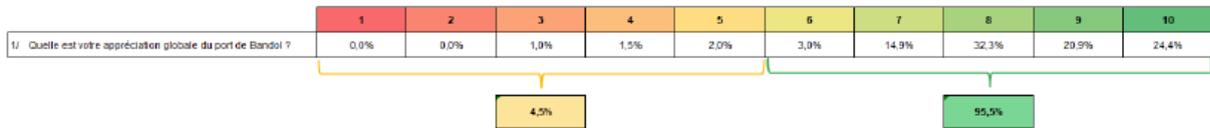
On notera la proportion importante de répondants qui se déclarent très satisfaits.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous l'accueil téléphonique ou VHF du port ?	7,0%	2,5%	21,4%	69,2%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous l'accueil physique à la capitainerie ou sur l'aire de carénage ?	3,5%	2,0%	16,9%	77,6%	100,0%
3/ Si vous nous avez sollicité par mail, comment évaluez-vous le délai d'obtention d'une réponse ? (47 répondants / 201)			48,9%	51,1%	100,0%

Là encore, 9 répondants sur 10 confirment avoir obtenu les informations qu'il recherchait à l'occasion de ces contacts avec la capitainerie.

IV.-3.3.2.d Appréciation globale

Pour les 201 répondants dans la catégorie des usagers escale, l'appréciation globale est massivement positive avec 95,5% des appréciations supérieures à 5.



La notation globale comprise entre 8 et 10 concerne ici près de 78% des répondants.

Les répondants étaient invités à faire part des améliorations qu'ils souhaiteraient voir. Les propositions émises peuvent être catégorisées comme ci- dessous :

Catégorie Amélioration	Total
Sanitaires	11
Accueil, communication, etc..	6
Tarifs (Port, carburant, etc)	6
Sécurité pontons/quais	2
Réservation	2
Propreté / Tri sélectif	1

Pour cette catégorie de répondants, l'essentiel des améliorations attendues porte sur la disponibilité et l'accessibilité à des sanitaires.

Les tarifs pratiqués et les informations disponibles lors de leur arrivée au port sont les autres sujets prégnants.

IV.-3.3.3 Usagers de l'aire de carénage

Sur les 578 réponses recueillies, seules 8 réponses ont été enregistrées de la part d'usagers se déclarant "usagers de l'aire de carénage", de telle sorte que les résultats propres à cette section de l'enquête ne peuvent pas être considérés comme significatifs.

Cette catégorie d'usagers sera de nouveau ciblée par le questionnaire de satisfaction au printemps 2024 pendant la haute saison d'activité de l'aire de carénage afin de dégager un nombre suffisant de réponses pour permettre une analyse plus complète.

Les usagers ayant répondu sont majoritairement propriétaires de bateaux à moteur (62,5%)
Les résultats ci-dessous sont donc donnés à simple titre indicatif.

IV.-3.3.3.a Appréciation globale

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Que pensez-vous de la facilité de prise de rendez-vous à l'aire de carénage?		12,5%	12,5%	75,0%	100,0%
2/ Que pensez-vous du délai de prise de rendez-vous à l'aire de carénage ?		0,0%	25,0%	75,0%	100,0%
3/ Comment évaluez-vous la signalisation pour accéder à l'aire de carénage ?		12,5%	37,5%	50,0%	100,0%
4/ Comment évaluez-vous la prise en charge sur l'aire de carénage par nos agents ?		0,0%	12,5%	87,5%	100,0%

La facilité et les délais de prise de rendez-vous sont très satisfaisants pour les $\frac{3}{4}$ des usagers répondants.

Sur l'item portant sur la signalisation, seuls la moitié des répondants évaluent de manière très satisfaisante la signalisation mise en place pour accéder à l'aire de carénage.

L'appréciation reste globalement satisfaisante pour une importante majorité des usagers (87,5%).

La prise en charge sur l'aire de carénage par les agents de la SOGEBa est considérée assez massivement comme très satisfaisante par les répondants avec 87,5% de satisfaits et 12,5% de satisfaits.

Parmi les répondants qui ont souhaité laisser un commentaire libre, les suggestions suivantes ressortent :

- proposer des échafaudages pour nettoyer en hauteur
- améliorer la procédure d'arrivée pour les bateaux venant de l'extérieur

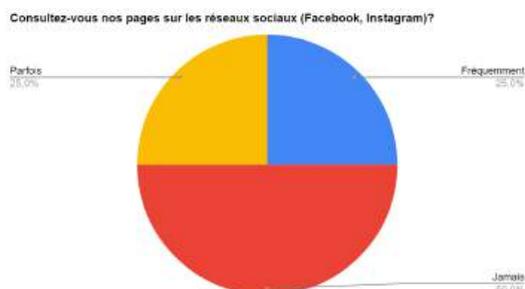
Un autre répondant suggère d'améliorer l'amplitude des horaires d'ouverture, qu'il trouve trop réduit "dommage que dans la journée ça ne fonctionne pas". Après vérification, cet usager a eu recours aux services de l'aire de carénage uniquement pour des mises à l'eau et sur remorque qui sont des manœuvres dont les amplitudes horaires sont contraintes par les interdictions de circulation dans le centre-ville de Bandol.

Enfin, un usager émet une critique sur le niveau des tarifs qui aurait "beaucoup augmenté".

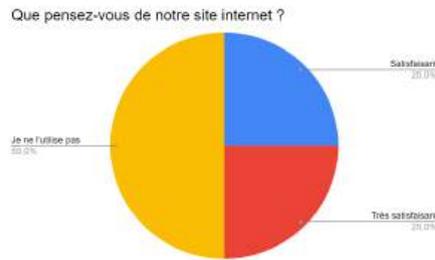
Le faible nombre de réponses ne permet toutefois pas de pondérer l'importance générale des problématiques abordées ici.

IV.-3.3.3.b Tarifs - Relations avec la capitainerie

Parmi les répondants en qualité d'usagers de l'aire de carénage, une grande majorité ne consulte jamais ou très peu les pages des réseaux sociaux du port.



De la même façon, la moitié des répondants déclare ne pas utiliser le site internet du port. La moitié des usagers, qui elle y a recours, juge le site internet satisfaisant voir très satisfaisant.



75% des répondants déclarent ne pas être inscrits à la newsletter du port.

Cette catégorie d'usagers semble ne pas être très consommatrice des canaux numériques.

Parmi cette catégorie de répondants, les tarifs pratiqués sont jugés satisfaisants à 87,5% et très satisfaisants par les 12,5% restants.

On retrouve exactement les mêmes ratios pour ce qui est de l'évaluation du rapport qualité-prix.

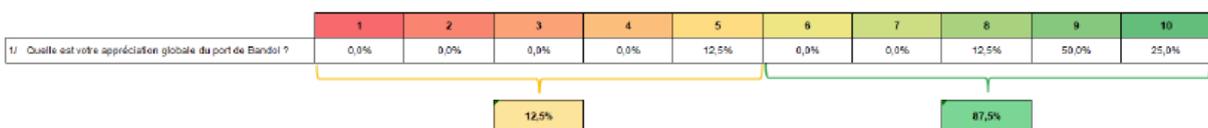
	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous les tarifs pratiqués au port ?		0,0%	87,5%	12,5%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous le rapport qualité/prix ?		0,0%	87,5%	12,5%	100,0%

100% des répondants considèrent que l'accueil téléphonique ou VHF est satisfaisant ou très satisfaisant, 12,5% des répondants considèrent en revanche l'accueil physique peu satisfaisant.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous l'accueil téléphonique ou VHF du port ?		0,0%	50,0%	50,0%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous l'accueil physique à la capitainerie ou sur l'aire de carénage ?		12,5%	37,5%	50,0%	100,0%
3/ Si vous nous avez sollicité par mail, comment évaluez-vous le délai d'obtention d'une réponse ?	62,5%	0,0%	25,0%	12,5%	100,0%

IV.-3.3.3.c Appréciation globale

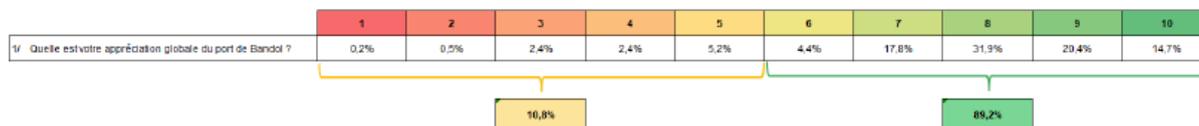
Parmi les répondants de cette catégorie, 87,5% ont une appréciation globale comprise entre 8 et 10.



Le seul point à améliorer retenu par un répondant est un besoin d'un contact physique avec un maître de port pour le traitement d'une demande.

IV.-3.3.4 Synthèse

En agglomérant l'ensemble des catégories de répondants, on constate un niveau général d'appréciation très élevé avec près de 90% d'appréciation au-delà de 6 et plus de 2/3 d'appréciation comprises entre 8 et 10.



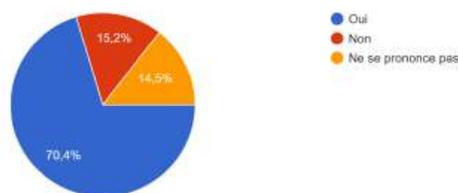
Les installations et équipements portuaires sont globalement jugés satisfaisants, les catégories "satisfait" et "très satisfait" atteignant en moyenne 84,3% sur les items questionnés.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous la signalétique des installations portuaires ? (capitainerie, aire de carénage, sanitaires, pontons ...)	1,4%	11,0%	61,2%	26,4%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous l'éclairage des pontons ?	3,9%	15,9%	55,2%	25,0%	100,0%
3/ Que pensez-vous des moyens d'amarrage utilisés au port ?	0,9%	12,9%	57,0%	29,2%	100,0%
4/ Si vous avez eu des pendilles textiles, en êtes-vous satisfait ?		12,0%	55,3%	32,7%	100,0%
5/ Comment évaluez-vous la propreté du plan d'eau ?		16,1%	61,6%	22,3%	100,0%
6/ Si vous avez utilisé la station eaux grises/noires du port, quelle appréciation en faites-vous ?		13,6%	62,1%	24,3%	100,0%
7/ Si vous avez utilisé la station carburant du port, quelle appréciation en faites-vous ?		16,6%	57,2%	26,2%	100,0%
8/ Si vous les utilisez, comment évaluez-vous l'équipement pour le tri sélectif des déchets ?		24,0%	56,1%	19,9%	100,0%
9/ Si vous les utilisez, comment évaluez-vous la propreté et l'entretien des douches et sanitaires ?		14,1%	50,1%	35,7%	100,0%
10/ Comment évaluez-vous les équipements de distribution d'eau et d'électricité ?		14,3%	48,1%	37,5%	100,0%
11/ Comment évaluez-vous la connexion WiFi ?	44,2%	16,8%	28,0%	11,0%	100,0%

On note toutefois que le point portant sur le tri sélectif des déchets est celui suscitant le plus d'insatisfaction.

Sur l'opportunité de sécuriser ou de limiter l'accès aux pontons, 70% de l'ensemble des répondants s'y dit favorable.

Etes-vous favorable à ce que l'accès aux pontons soit contrôlé ? (barrière, contrôle d'accès)
567 réponses



Sur l'utilisation des outils numériques de communication :

- 55% des répondants ne consultent jamais les pages des réseaux sociaux
- 32% des répondants ne les consultent qu'épisodiquement
- 42% des répondants n'utilisent pas le site internet
- 95% de ceux qui l'utilisent en sont satisfaits ou très satisfaits
- 62% des répondants sont inscrits à la newsletter du port

Sur les tarifs pratiqués, plus de 68% des répondants les trouvent satisfaisants ou très satisfaisants et le rapport qualité-prix est jugé au moins satisfaisant par près de 72% des répondants.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous les tarifs pratiqués au port ?		31,9%	60,7%	7,3%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous le rapport qualité/prix ?		28,1%	58,3%	13,6%	100,0%

Même si cet item revient fréquemment dans les commentaires libres, on peut constater qu'il est majoritairement jugé positivement.

Enfin sur la qualité de l'accueil, là encore l'appréciation est très largement positive avec un niveau d'appréciation notamment de l'accueil physique en capitainerie ou à l'aire de carénage qui est remarquable.

	Non concerné	Peu satisfait	Satisfait	Très satisfait	Total
1/ Comment évaluez-vous l'accueil téléphonique ou VHF du port ?	14,0%	2,4%	36,5%	47,1%	100,0%
2/ Comment évaluez-vous l'accueil physique à la capitainerie ou sur l'aire de carénage ?	3,7%	4,0%	32,6%	59,7%	100,0%
3/ Si vous nous avez sollicité par mail, comment évaluez-vous le délai d'obtention d'une réponse ?	39,0%	3,7%	32,1%	25,2%	100,0%

En conclusion, des thématiques comme les sanitaires ou les difficultés de stationnement reviennent fréquemment dans les commentaires ou suggestions d'amélioration, mais force est de constater que l'appréciation que portent les usagers du port, quelle que soit leur catégorie, est largement positive.

On constate globalement une assez mauvaise connaissance du fonctionnement des instances qui régissent la vie d'un port de plaisance mais aussi une assez faible appétence pour les outils de

communication numériques largement utilisés de nos jours. Il faudra donc trouver les canaux appropriés pour communiquer auprès de la communauté des usagers. D'autant que l'accès à des informations sur les projets de réaménagement et de modernisation est une demande exprimée de manière assez récurrente.

La qualité de l'accueil et de la prise en charge des usagers par le personnel affecté à l'exploitation du port semble être largement appréciée.

Le niveau de tarifs et le rapport qualité-prix sont également positivement jugés par les participants à l'enquête.

L'ensemble de ces éléments conduit à une appréciation générale très largement positive et encourageante, qui est le résultat d'une politique volontariste de montée en gamme des services offerts aux usagers qui se poursuivra avec le projet de modernisation du port.

IV-3.4. Le nombre d'usagers inscrits sur les liste d'attente

IV-3.4.1 Liste d'attente du port public

Le nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'une autorisation annuelle d'amarrage a de nouveau augmenté en 2023 et dépasse le seuil des 600 personnes en attente.

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2023	602
2022	582
2021	549
2020	625
2019	605
2018	507
2017	517
2016	531
2015	535
2014	463
2013	512

Pour mémoire, à l'issue des attributions qui ont eu lieu en 2021 et 2022, la liste d'attente a avancé de 20 ans puisque les plus anciens inscrits sur cette liste le sont maintenant depuis 2001 contre 1981 précédemment.

Compte tenu des chantiers à venir, aucune nouvelle attribution d'autorisation d'amarrage n'est prévue à court terme.

IV-3.4.2 Liste d'attente pour une garantie d'usage

Une liste d'attente a été créée le 12 octobre 2021 pour les plaisanciers désireux d'obtenir une des garanties d'usage commercialisées par la SOGEB. Elle a recueilli jusqu'à 563 inscriptions entre son ouverture et le 31 décembre 2021.

En complément des attributions qui ont eu lieu dès la fin du mois de décembre 2021, des attributions complémentaires ont été faites en 2022 et en 2023.

Conformément à ce que prévoit l'article 17.2 de la convention de quasi-régie : "la liste d'attente est mise à jour chaque année et arrêtée au plus tard au 30 juin de chaque année". Le tableau ci-après reprend le nombre d'inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'une garantie d'usage au 30 juin 2023.

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2023	10
2022	48

IV-3.5. Les contentieux en cours

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des contentieux que la SOGEBEA a eu à connaître en 2023, en rapport avec l'exploitation du périmètre objet de la concession, qu'ils soient purgés ou toujours pendants devant une juridiction.

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
Plaisancier	Recours indemnitaire du 04/08/2022	<p>Ce recours est le pendant d'un recours de plein contentieux datant de 2020 et visant à obtenir l'annulation d'une résiliation d'autorisation annuelle d'amarrage.</p> <p>Une ordonnance a été rendue le 12 mai 2022 dans ce premier contentieux ordonnant le non-lieu à statuer. L'autorisation annuelle d'amarrage est définitivement résiliée.</p> <p>Le plaisancier à l'origine du recours de plein contentieux présente une demande au tribunal visant à indemniser son préjudice dans le cadre de la résiliation de son autorisation annuelle d'amarrage.</p> <p>Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique.</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours d'instruction.</u></p>
SOGEBEA	Plainte avec constitution de partie civile pour faux, usage de faux, escroquerie au jugement	<p>La SOGEBEA a déposé une première plainte pour faux, usage de faux et escroquerie au jugement auprès du Procureur de la République de Toulon dans le cadre de la décision rendue le 12/05/2022 dans le cadre du recours de plein contentieux datant de 2020 et visant à obtenir l'annulation d'une résiliation d'autorisation annuelle d'amarrage (cf ci-dessus).</p> <p>Malgré les éléments fournis à l'appui de sa plainte, une décision de classement sans suite a été rendue le 16/02/2023.</p> <p>Compte tenu d'éléments nouveaux dont elle a eu connaissance, la SOGEBEA a déposé une plainte avec constitution de partie civile pour les mêmes motifs le 01/09/2023</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours d'instruction.</u></p>
SOGEBEA	Recouvrement contentieux - Injonction de payer	<p>La SOGEBEA a introduit deux requêtes en injonction de payer à l'encontre du titulaire de l'autorisation d'amarrage résiliée (cf affaire ci-dessus) pour le paiement des redevances d'occupation irrégulière du domaine public</p>

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
		<p>portuaire dues postérieurement à la résiliation de l'autorisation d'amarrage compte tenu du maintien du bateau au port.</p> <p>La demande d'ordonnance en injonction de payer a été rejetée pour une partie de la créance pour incompetence de la juridiction au motif du montant de la créance.</p> <p><u>Ce rejet fait actuellement l'objet d'une contestation de la part de la SOGEBE et d'une assignation en référé devant le tribunal judiciaire compétent.</u></p> <p>Une ordonnance en injonction de payer a été délivrée pour une partie de la créance le 15/06/2023. Cette ordonnance fait l'objet d'une contestation de la part de la partie adverse.</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours.</u></p>
SOGEBE	<p>Requête en référé mesures utiles visant à obtenir l'expulsion d'un bateau amarré sans droit ni titre après arrivée à expiration d'un contrat d'amodiation</p> <p>~~~~~</p> <p>Liquidation d'astreinte</p>	<p>La SOGEBE a introduit le 07/12/2022 une requête en référé mesures utiles auprès du TA de Toulon visant à obtenir l'expulsion sous astreinte du bateau d'un ancien amodiataire qui s'est maintenu sur son poste d'amarrage malgré l'arrivée à son terme du contrat d'amodiation et en l'absence de toute nouvelle autorisation d'amarrage.</p> <p>Le TA a rendu une ordonnance d'expulsion le 12/01/2023. Le plaisancier n'a toujours pas exécuté l'ordonnance.</p> <p>Compte tenu de l'absence d'exécution de l'ordonnance, la SOGEBE a obtenu de la Préfecture du Var une décision de déchéance des droits de propriété du bateau qui lui a permis de le faire retirer du poste d'amarrage qu'il occupait toujours et de l'envoyer début janvier 2024 en centre de déconstruction agréé étant donné son état incompatible avec une vente aux enchères.</p> <p>L'ordonnance d'expulsion étant assortie d'une astreinte de 500 euros par jour de retard, la SOGEBE a demandé au juge des référés de prononcer la liquidation de l'astreinte.</p> <p><u>Le plaisancier a été condamné en avril 2024 à payer la somme de 152.000 euros au titre de l'astreinte, alloués à concurrence de 15.200 euros à la SOGEBE et à hauteur de 136.800 euros au budget de l'Etat</u></p>
SOGEBE	<p>Requête en référé mesures utiles visant à obtenir l'expulsion d'un bateau amarré sans droit ni titre et laissé à l'état d'abandon dans le port</p>	<p>La SOGEBE a introduit une requête en référé mesures utiles pour un bateau amarré sans droit ni titre au port et laissé à l'état d'abandon par son propriétaire.</p> <p>Une ordonnance d'expulsion est rendue par le TA de Toulon le 12/05/2023 avec exécution sous astreinte journalière.</p> <p>Le propriétaire du bateau n'a toujours pas exécuté l'ordonnance. Considérant l'absence de réaction du propriétaire, la SOGEBE a obtenu de la Préfecture du Var une décision de déchéance des droits de propriété du bateau.</p> <p><u>Ce dossier est toujours en cours. Le bateau va être détruit en application de la décision de déchéance de</u></p>

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
		<u>propriété et une demande de liquidation de l'astreinte va être présentée au juge des référés.</u>
Association de plaisanciers + Plaisanciers	Requête visant à obtenir l'annulation de délibérations du conseil municipal du 1er octobre 2021 conduisant à la conclusion de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021.	<p>Une association de plaisanciers et des plaisanciers à titre individuel demandent au TA de Toulon l'annulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption d'une convention de quasi-régie - de la délibération n° 5 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement général du port - de la délibération n° 6 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption des tarifs portuaires pour l'année 2022 <p>Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique. Les parties requérantes se sont finalement désistées de leur demande d'annulation des délibérations n° 5 et 6. Les plaisanciers parties à la requête à titre individuel se sont finalement désistés de leurs demandes, l'association de plaisanciers restant seule partie au dossier.</p> <p><u>La requête de l'association a été rejetée par le Tribunal Administratif de Toulon par un jugement du 30 mai 2024. L'association est condamnée à verser 1.500 euros à la SOGEBEA au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.</u></p>
Elus municipaux	Requête visant à obtenir l'annulation de délibérations du conseil municipal du 1er octobre 2021 conduisant à la conclusion de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021.	<p>Par une requête du 18/11/2021, des élus du conseil municipal demandent au TA de Toulon l'annulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la délibération n° 2 du conseil municipal du 1er octobre 2021 relative à la résiliation amiable de la convention de quasi-régie - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption d'une convention de quasi-régie - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement de police du port - de la délibération n° 5 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement général du port - de la délibération n° 6 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption des tarifs portuaires pour l'année 2022 <p>Ce contentieux est introduit contre la commune de Bandol, toutefois compte tenu de sa nature, la SOGEBEA s'est portée intervenante volontaire au contentieux.</p> <p>Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique.</p> <p><u>La requête des élus municipaux a été rejetée par le Tribunal Administratif de Toulon par un jugement du 30 mai 2024.</u></p>

V.- Conclusion

Le niveau d'activité global du périmètre d'exploitation de la quasi-régie augmente de 6,5% sur l'année 2023 avec des progressions sur les sections PORT PUBLIC et CARÉNAGE qui compensent la moindre

performance de l'activité CARBURANT. L'exploitation du périmètre de la quasi-régie dégage un chiffre d'affaires de 4,7 millions d'euros sur l'année 2023.

L'excédent brut d'exploitation du périmètre de la quasi-régie, qui reflète la performance économique avant prise en compte des impacts des provisions et redevance versée à la commune, régresse de -16,4% mais reste très consistant à 790.800 euros (hors l'impact de charges liées aux garanties d'usage).

Les résultats d'exploitation et courant de la quasi-régie (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux) sont nettement meilleurs qu'attendus bien qu'en régression par rapport à 2023, respectivement à, -504.524 euros et -444.194 euros.

Le résultat exceptionnel qui était fortement négatif en 2022 est positif et concerne pour l'essentiel la reprise d'une provision passée en 2021 pour un litige sur la Maison des Vins devenu obsolète.

Le résultat net des opérations du périmètre de la quasi-régie (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux), bien qu'en très nette amélioration, demeure négatif à -394.853 euros.

La capacité d'autofinancement (capacité de l'entreprise à générer des ressources afin d'assurer le financement de ses besoins d'exploitation et d'investissements) est très positive et supérieure aux prévisions budgétaires.

L'étalement annuel de la participation au financement des ouvrages portuaires et les produits financiers générés par la trésorerie placée en attente des décaissements liés aux travaux, permettent un résultat net global de 752.323 euros après imputation de l'impôt sur les bénéfices s'élevant à 242.053 euros.

Après une phase importante en 2022 qui a mobilisé la SOGEBEA pour la réussite de la commercialisation de la première tranche des garanties d'usage, les services de la SOGEBEA se sont consacrés en 2023 au travail avec les bureaux d'étude désignés pour assurer les maîtrises d'œuvre des différents chantiers. L'intégration du directeur technique de la SOGEBEA au 01/01/2023 a permis de donner du rythme à l'avancement de ces dossiers.

En 2023, la SOGEBEA a renforcé ses équipes opérationnelles et a mis en place les outils pour une meilleure disponibilité du personnel pour l'accueil des plaisanciers. En parallèle, la SOGEBEA poursuit également la mutation du port de Bandol et en particulier s'est fixé comme objectif à court terme d'obtenir la certification Ports Propres.

Enfin, les bases du développement d'une politique volontariste d'animation et de promotion du port de Bandol ont été mises en place en 2023. Cette politique continuera son déploiement avec un important partenariat conclu avec l'Association des Vins de Bandol en 2024 pour le retour d'un événement hautement symbolique autour des liens forts entre le port de Bandol et l'appellation.

Les retours positifs des usagers constatés tant lors de l'enquête de satisfaction qu'au moment des apéros pontons témoignent des évolutions positives déjà amenées. Il reste néanmoins énormément de choses à faire et les équipes de la SOGEBEA sont pleinement mobilisées pour atteindre les objectifs ambitieux qui lui sont assignés. Elle travaille également activement à limiter autant que possible les nuisances et perturbations que les travaux à venir ne manqueront pas d'entraîner.

VI-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2022 par activité

SIG GLOBAL ARRETE AU :	31/12/xxxx		2022		2023		2022		2023		2022		2023		2022		2023						
	PORT PUBLIC	Réalisé	PORT PUBLIC	Budget	PORT PUBLIC	Réalisé	CARBURANT	Réalisé	CARBURANT	Budget	CARBURANT	Réalisé	CARBURANT	Budget	QUAISIEGIE	Réalisé	QUAISIEGIE	Budget	QUAISIEGIE	Réalisé			
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	3 308 277		3 345 285		3 022 020		474 633		484 210		455 497		930 727		934 750		948 034		4 714 637		4 734 225		4 425 551
+ VENTES DE MARCHANDISES	1 716				1 926				484 210		455 497		929 727		928 500		947 034		931 443		928 500		948 961
- COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	(690)				(657)								(753 213)		(757 940)		(770 229)		(753 940)		(757 940)		(770 590)
MARGE COMMERCIALE	1 026				1 269								176 514		170 560		176 806		177 540		170 560		178 075
+ PRODUCTION VENDUE	3 307 561		3 315 265		3 020 093		474 633		484 210		455 497		1 000		6 250		1 000		3 783 194		3 805 725		3 476 590
PRODUCTION DE L'EXERCICE	3 307 561		3 345 285		3 020 093		474 633		484 210		455 497		1 000		6 250		1 000		3 783 194		3 805 725		3 476 590
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE																							
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	3 307 561		3 345 285		3 020 093		474 633		484 210		455 497		1 000		6 250		1 000		3 783 194		3 805 725		3 476 590
MARGE BRUTE GLOBALE	3 308 587		3 345 285		3 021 363		474 633		484 210		455 497		1 77 514		176 810		177 806		3 960 734		3 976 285		3 654 665
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(1 029 862)		(1 144 000)		(939 945)		(113 044)		(122 615)		(104 291)		(24 386)		(41 300)		(31 020)		(1 167 272)		(1 307 915)		(1 075 256)
VALEUR AJOUTEE	2 278 725		2 171 285		2 081 417		361 589		361 595		351 206		153 147		135 510		146 785		2 793 462		2 668 370		2 579 409
+ SUBVENTIONS D'EXPLOITATION																							
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	(488 875)		(498 240)		(395 976)		(25 521)		(25 620)		(23 640)		(4 356)		(4 620)		(4 101)		(51 8 752)		(52 8 480)		(423 717)
- SALAIRES DU PERSONNEL	(761 553)		(708 726)		(641 415)		(267 548)		(269 143)		(189 413)		(7 289)		(13 419)		(7 878)		(1 036 359)		(992 286)		(838 706)
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	(334 561)		(315 307)		(282 827)		(109 832)		(111 573)		(84 189)		(3 159)		(5 346)		(3 700)		(447 552)		(432 226)		(370 716)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	693 736		647 992		761 199		(41 312)		(44 741)		53 965		138 375		142 125		131 106		790 798		715 376		946 289
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	148				82		1				0		22				44		171				126
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	(224 742)		(219 540)		(202 987)		(37 484)		(32 100)		(29 514)		(21 426)		(19 320)		(11 865)		(283 652)		(270 960)		(244 366)
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	18 672				4 451		3 355				782								22 027				5 233
TRANSFERTS DE CHARGES																							
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(414 483)		(469 440)		(471 611)		(265 354)		(288 200)		(288 394)		(47 783)		(48 960)		(46 453)		(727 620)		(786 600)		(786 458)
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	(304 747)		(300 000)		(313 804)		(1 502)		(7 449)		(7 449)								(306 249)		(300 000)		(321 252)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(231 416)		(340 988)		(222 670)		(342 295)		(345 041)		(250 609)		69 187		43 845		72 831		(504 524)		(642 184)		(400 447)
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN																							
+ PRODUITS FINANCIERS	60 330		18 000		19 378										60 330		18 000				18 000		19 378
- CHARGES FINANCIERES																							
RESULTAT COURANT	(171 087)		(322 988)		(203 292)		(342 295)		(345 041)		(250 609)		69 187		43 845		72 831		(444 194)		(624 184)		(381 069)
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 300				48 149		892				2 492		(1 911)						65 192				50 641
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	(11 817)				(86 846)		(95)				(1 790)		(1 911)						(200 049)				(288 456)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	52 483				(38 497)		797				702		(1 911)						(200 049)				(237 844)
RESULTAT NET	(108 740)		(322 988)		(228 512)		(341 498)		(345 041)		(249 906)		55 395		43 845		(127 216)		(394 853)		(624 184)		(605 636)
RESULTAT DE L'EXERCICE	-108 740		-322 988		-228 512		-341 498		-345 041		-249 906		55 395		43 845		-127 218		-394 853		-624 184		-605 636
+ Dot. Amortis., dépréc., provisions	749 220		769 440		839 479		266 855		268 200		276 441		47 783		48 960		246 502		1 033 868		1 098 900		1 362 423
- Repr. Amortis., dépréc., provisions	(61 695)				(1 387)		(3 365)				(132)								(66 040)				(1 519)
- Resultat sur cession d'élément d'actif	3 122,74																		3 123				
- Amortissement garanties d'usage																							
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	551 998		446 452		609 581		-77 998		-76 841		26 403		103 138		92 805		119 284		577 098		462 416		755 288

VI-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS											2023		Diagnostic VSC 2020		17 637 739,89	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'appoint	Total valeur d'appoint			
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2045	3	2	2 850,00	641 250,00			
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	23	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	34 500,00			
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	45	2036	3	2	2 560,00	230 400,00			
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	90	M	Inconnu	50	2036	3	2	2 850,00	256 500,00			
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	22	U	Inconnu	20	2036			1 500,00	33 000,00			
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarage & mouillages)	184	M	2021	75	2036	2	2	7 228,00	1 329 952,00			
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00			
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2039	3	3	3 972,00	544 164,00			
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2039			1 224,34	29 384,16			
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2039	2	4	3 972,00	544 164,00			
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	23	U	2019	20	2039			1 224,34	28 159,82			
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2032	2	3	2 850,00	370 500,00			
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00			
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2032	2	2	2 850,00	370 500,00			
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00			
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarage & mouillages)	640	M	1977	20	2036	1	2	2 560,00	1 638 400,00			
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	25	U	Inconnu	20	2030			1 500,00	37 500,00			
OP09	Quai d'honneur part Est	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2041			1 764,00	37 044,00			
OP09	Quai d'honneur part Est	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041				892,00			
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales.	2	U	Inconnu	45	2030							
OP10	Embarcadère	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2037	1	2	3 780,00	86 940,00			
OP11	Panne d'accès centrale Amoudée	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2036	1	2	2 560,00	563 200,00			
OP11	Panne d'accès centrale Amoudée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	1936			1 022,00	5 110,00			
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2036	2	1	2 560,00	130 560,00			
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	1936			1 022,00	8 176,00			
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2036	2	1	2 560,00	130 560,00			
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1936			1 022,00	9 198,00			

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

											2023		Diagnostic VSC 2020			
ID	Nom	MO	cession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport			
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00			
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00			
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00			
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00			
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00			
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00			
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	163 940,00			
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	1996			1 022,00	9 198,00			
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	195 940,00			
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	1996			1 022,00	10 220,00			
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 940,00			
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00			
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 940,00			
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	1996			1 022,00	13 286,00			
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 940,00			
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	1996			1 022,00	16 352,00			
OP22	Panne d'accès Est	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	159	M	1997	40	2037	1	2	2 850,00	452 580,00			
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	274 170,00			
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2041			1 764,00	29 988,00			
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00			
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	100 520,00			
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2041			1 764,00	12 348,00			
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00			
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2041			1 764,00	31 752,00			
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00			
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	65	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	185 520,00			
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2041			1 764,00	17 640,00			

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	2023		Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Diagnostic VSC 2020		Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
					Quantités	Unités				Ind Strat	Ind Etat		
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2041			1 764,00	26 460,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2037	2	1	2 850,00	205 770,00
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2041			1 764,00	14 112,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	325 470,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2041			1 764,00	24 696,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2061	2	3	2 560,00	453 120,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	inconnu	20	2030			1 500,00	12 000,00
OP31	Darse de levage	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2033	1	2	2 560,00	127 292,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Chantier naval	5 000	M ²	1973	60	2033	2	3	158,4	792 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 25 m ²	5	U	2013	20	2033			42 500,00	212 500,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 50 m ²	3	U	2013	20	2033			85 000,00	255 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 75 m ²	1	U	2013	20	2033			127 500,00	127 500,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Travelift	1	U	2010	20	2030			223 970,00	223 970,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Grue Mobile	1	U	2018	20	2038			146 848,00	146 848,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2008	20	2028			1 500,00	15 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers bateaux moteur	20	U	2018	20	2038			519,5	10 390,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers voiliers	23	U	2016	20	2036			896,17	20 611,91
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	100	M	1973	75	2048	1	3	2 560,00	256 000,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2041			1 764,00	8 820,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892	892,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux grises	1	U	2011	20	2031			18 988,00	18 988,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux noires	1	U	2012	20	2032			8 900,00	8 900,00
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	3	2	2 560,00	48 640,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	1	3	50 000,00	950 000,00

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

2023											Diagnostic VSC 2020		17 637 739,89	
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport	
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 40 m³	2	U	2006	27	2033			94 500,00	189 000,00	
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 20 m³	2	U	2006	27	2033			47 250,00	94 500,00	
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Distributeurs carburant	6	U	Inconnu	20	2030			90 460,00	542 760,00	
OP36	Capitaineirie	Ville de Bandol	Sogeba	Bâtiment	1	U	2021	50	2071	4	4	1 686 550,00	1 686 550,00	
OP38	Mouillage des pannes	Ville de Bandol	Sogeba	Mouillages		M	Inconnu	10	2030					
OP39	Fond	Ville de Bandol	Sogeba	Fonds		M²	Inconnu	20	2030					
OP41	Réseaux élect et transfo	Ville de Bandol	Sogeba	Réseaux distributeurs électriques			Inconnu	20	2030					
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires Ouest	1	U	Inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00	
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires OT	1	U	Inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00	
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires capitaineirie	1	U	2021	50	2071	3	4	49 100,00	49 100,00	
OP45	Parking	Ville de Bandol	Sogeba	Parking	550	M²	2019	45	2064	4	4	120	66 000,00	
OP46	Quai Prodhomme Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (Inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	Inconnu	40	2030	3	1	2 850,00	142 500,00	
OP46	Quai Prodhomme Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00	
OP49	Ponton Capitaineirie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (Inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	28	M	Inconnu	40	2030	4	3	2 850,00	79 800,00	
OP49	Ponton Capitaineirie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2041			1 764,00	1 764,00	
OPXX	Parking pêcheurs	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-	
OPXX	Parking forain	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-	
OPXX	Parking du stade	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-	

Modifications de l'exercice :

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS FINANCES PAR LA SOGEBBA - EXERCICE :										2023		Diagnostic VSC 2020			
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport		
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Rénovation accueil carénage sur 1 bungalow 2	1	U	2023	10	2033	Non évalué	Non évalué	29 195,61	29 195,61		

VI.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OBTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE(QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	906,90
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	0,00
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	0,00
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	0,00
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	0,00
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	6 312,43
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE®ARDS PORT	1	4 195,00	0,00
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	580,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	1 773,18
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	847,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INOX+SON	1	13 755,00	2 830,14
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAXE	1	5 420,00	1 974,01
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	9 388,88
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	0,00
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	2 884,30
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	1 641,21
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	573,62
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	6 527,98
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 373,29

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	34 172,10
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B80902	2150000000	18/09/2018	S2F 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	42 383,65
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	63,46
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	2 230,74
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -106	1	2 725,00	459,14
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	5 845,36
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	0,00
B90700	2154100000	09/07/2019	S2F BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 503,95
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	490,58
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	6 602,87
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	496,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	496,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	496,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	496,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	2 048,50
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	3 782,13
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	3 365,70
C00200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	1 025,89
C00201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	7 734,54
C00400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	1 902,31
C00500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	8 540,93
C00700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	165,52
C01000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	534,91
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	1 142,87
C01100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	376,29
C01200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF.TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	10 571,56
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	3 534,85
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	3 324,90
C10200	2181010000	26/02/2021	REPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	11 455,47
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	533,02
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	939,50
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	31 393,72
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	1 128,03
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	2 792,25
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	485,62
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	1 434,02
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	855,42
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	314,80
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	87,97
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	73,48
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	471,61
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 493,41
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	3 897,04
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	6 961,07
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	3 409,65
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	11 198,37
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	5	5 329,11	2 526,39
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	2 368,30
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINER	2	1 313,97	903,00
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MDP	3	834,30	584,01
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	484,08
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	2 894,55
C20300	2154100000	21/03/2022	CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	1	12 569,65	11 592,01
C20301	2154200000	21/03/2022	CONTROLE ACCES SANITAIRES	1	4 309,00	3 973,86
C20600	2154100000	16/06/2022	SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	1	24 000,00	21 400,00
C20601	2154100000	30/06/2022	POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	1	9 430,00	8 481,76
C20900	2154100000	19/09/2022	PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	1	3 458,00	3 360,02

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
C20901	2154100000	30/09/2022	POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	1	1 930,10	1 881,31
C21200	2183010000	12/12/2022	ORINATEUR MICROSOFT PDG	1	1 874,24	1 841,27
C21201	2183010000	30/12/2022	ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	1	632,50	631,91
C30100	2183010000	10/01/2023	ORDINATEUR MACBOOK PRO RESP CO	1	2 290,83	2 290,83
C30101	2154100000	27/01/2023	RAMPE A BATEAU POUR STORMER	1	4 840,67	4 840,67
C30102	2183010000	27/01/2023	AMAZON/UBALDI ECRAN 4K CARENAG	1	1 299,17	1 299,17
C30200	2154100000	27/02/2023	FONTAINE A EAU CARENAGE	1	739,20	739,20
C30300	2183010000	01/03/2023	APPAREIL PHOTO FUJIFILM+ZOOM+G	1	3 165,82	3 165,82
C30600	2183010000	08/06/2023	DRONE MAVIC 3 PRO	1	2 705,30	2 705,30
C30800	2183010000	17/08/2023	ECRAN+SUPPORT SAMSUNG REUNION	1	3 443,41	3 443,41
C30900	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME D10 P.CENTR	1	2 903,12	2 903,12
C30901	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME PTZ D16 DIG	1	2 903,12	2 903,12
C30902	2183010000	15/09/2023	IMPRIMANTE CAONO C3326 COMPTA	1	2 509,49	2 509,49
C30903	2183010000	26/09/2023	DELL INSPIRON 24 ACCUEIL PORT	4	3 560,00	3 560,00
C30904	2183010000	26/09/2023	DELL VOSTRO COMPACT COMPTA	1	850,00	850,00
C30905	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF655 CARENAGE	1	319,00	319,00
C30906	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF754 DIRECTION	1	480,00	480,00
C30907	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF832 ACCUEIL PORT	1	890,00	890,00
C30908	2183010000	26/09/2023	IMP CANON IMAGEPRO TRACEUR	1	2 425,00	2 425,00
C30909	2051000000	26/09/2023	LICENCE WINDOWS 11 PRO	10	520,00	520,00
					864 979,60	361 093,70

(VNC = valeur nette comptable)

VI.-4. Annexe 4 : Grilles tarifaires 2022 et 2023

Grilles tarifaires 2022



TARIFS 2022 (TTC)

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

SEML Sogeba
+33 (0)4 94 29 42 64
6 quai du port
accueil@portbandol.fr
83 150 BANDOL
carriage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

REDEVANCES D'AMARRAGE DU PORT PUBLIC				
SURFACE DU BATEAU (LONGUEUR X LARGUEUR)	- DE 10 M2	+10 M2, LE M2	+ 80 M2, LE M2	
Escale diurne (forfait)	8,30 €	-	-	-
Jour (+ taxe séjour 0,22€ /pers)	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	6,40 € 12,20 €	0,80 € 1,30 €	0,90 € 1,50 €
Mois	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	85,70 € 206,70 €	9,30 € 20,80 €	10,70 € 23,70 €
Année	-	798,50 €	80,00 €	92,20 €

REDEVANCE D'ENTRETIEN DES GARANTIES D'USAGE	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR)	TTC
< 80 m²	80,00 €
> 80 m²	92,20 €

ABATTEMENT SUR REDEVANCE D'ENTRETIEN (SUR MONTANT ANNUEL REDEVANCE D'ENTRETIEN)	
	20%

FRAIS DE GESTION DE LOCATION (SUR REVENUS DE LOCATION ENCAISSES)	
	40%

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur les listes d'attente	30,00 €
Frais de traitements administratifs Garantie d'usage	300,00 €
Conteneur poubelle	34,60 €

PARTICIPATION AU TITRE DU FINANCEMENT DES OUVRAGES NOUVEAUX	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGUEUR)	TTC
PAR M² ET PAR AN	150,00 €

TARIFS AVITAILLEMENT

Les prix de revente au public des carburants distribués à la station d'avitaillement du port de Bandol sont fixés selon la formule ci-contre, où :

- PV TTC = prix de revente TTC au litre
- PHA HT = prix d'achat moyen pondéré HT au m³

Pour les livraisons de carburant entrant dans le cadre de l'article 37 du règlement général du port de Bandol (grands bateaux de plus de 20 mètres et durée d'avitaillement incompatibles avec le stationnement au quai carburant), les conditions de revente du carburant se font dans les conditions ci-contre.

CARBURANTS VENDUS A LA STATION D'AVITAILLEMENT	
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants distribués à la station d'avitaillement	PV TTC = (PHA HT x 1,25 / 1000) + TVA en vigueur

CARBURANTS VENDUS A QUAI	
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants livrés à quai	PV TTC = PHA HT + TVA en vigueur
Facturation d'un forfait de traitement administratif de 300 € TTC	

AR Prefecture
083-218300093-20211004-DEL2021100106-DE
Regu le 04/10/2021
Publié le 04/10/2021

TARIFS 2022 (TTC)

SEML Sogeha +33 (0)4-94-29-42-64
6 quai du port accueil@portbandol.fr
83 150 carenage@portbandol.fr
BANDOL https://www.portbandol.fr

TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	LE M2
	TTC	
Autres	66,67 €	80,00 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions de l'article L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers. La redevance indiciellement appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	LE M2
	TTC	
Autres	62,42 €	74,90 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers. La redevance indiciellement appliquée au candidat retenu pourra lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
Redevance par passager	HT	TTC
	0,42 €	0,50 €

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :

- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnels de bord
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents placés dans l'exercice de leurs missions à bord (police régionale, police municipale, pompiers, etc. ...)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évacués/sans statutaires

La redevance peut posséder, topologique dans les conditions indiquées ci-dessus, à tout les navires de croisière de mouillage dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port

TARIFS 2022 (TTC)

SEBA, Sogeba
 le quai du port
 83 150 BANDOL
 +33 (0)4-94-29-42-64
 accueil@portbandol.fr
 carénage@portbandol.fr
 http://www.portbandol.fr

AIRE DE CARÉNAGE

Stationnement / jour de 1 à 5 jours	Du 01/03 au 31/08		Forfait Montée - Collège - Descente	Mise sur remorque	Pose / Dépose moteur Moteurs / Démontage 10 L/17 litres	Remorqueuse Frais en stationnement + par 1/2 dtm
	Stationnement / jour du 6ème au 21ème	Stationnement / jour au-delà du 21ème				
0,00 à 5,00 m	10,40 €	18,70 €	70,50 €	34,90 €	48,40 €	20 €
5,01 à 6,00 m	14,50 €	26,10 €	100,90 €	50,10 €	48,40 €	20 €
6,01 à 7,00 m	20,80 €	37,30 €	114,70 €	57,80 €	48,40 €	20 €
7,01 à 8,00 m	23,90 €	42,30 €	128,50 €	63,90 €	48,40 €	20 €
8,01 à 9,00 m	27,20 €	49,80 €	189,30 €	87,40 €	68,40 €	20 €
9,01 à 10,00 m	27,70 €	49,80 €	239,00 €	112,30 €	68,40 €	20 €
10,01 à 11,00 m	30,40 €	54,70 €	306,70 €	135,70 €	68,40 €	20 €
11,01 à 12,00 m	34,60 €	62,20 €	356,40 €	160,60 €	68,40 €	20 €
12,01 à 13,00 m	40,80 €	73,40 €	403,40 €	184,10 €	88,40 €	42,90 €
13,01 à 14,00 m	40,80 €	73,40 €	453,10 €	208,90 €	88,40 €	42,90 €
14,01 à 15,00 m	48,40 €	87,10 €	551,10 €	233,80 €	98,40 €	42,90 €
15,01 à 16,00 m	48,40 €	87,10 €	600,80 €	258,70 €	128,40 €	42,90 €
16,01 à 17,00 m	59,40 €	106,90 €	645,80 €	280,80 €	128,40 €	42,90 €
17,01 à 18,00 m	69,40 €	123,10 €	697,80 €	326,00 €	148,40 €	42,90 €
18,01 à 19,00 m	69,40 €	123,10 €	936,40 €	395,40 €	148,40 €	42,90 €
19,01 à 20,00 m	69,40 €	123,10 €	980,70 €	417,50 €	148,40 €	42,90 €
20,01 à 21,00 m	69,40 €	123,10 €	1022,10 €	438,20 €	148,40 €	42,90 €

Les jours de maintenance ne sont pas compris dans la durée de stationnement. La tarification comprend le ramassage de la mise à terre, et s'adresse au voilier de la mise à l'eau.
 En Basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.

PRESTATIONS ANNEXES

Immo. Toivel LH / 12/14h	Immo. Toivel LH / 10h30	Garage urgent (hors herse ouverture carénage) en complément du forfait montées-collège-descente (fonction de la taille du bateau)	266,70 €
0,00 à 8,00 m	112,40 €	Mon-d'œuvre/heure (hors heures ouvratives dite de carénage)	96,70 €
8,01 à 12,00 m	162,40 €	Lavage sur remorque	26,80 €
12,01 à 15,00 m	212,40 €	Pompage	96,70 €
15,01 à 17,00 m	262,40 €	Mon-d'œuvre/heure	62,30 €
17,01 à 21,00 m	262,40 €	mat / jour au-delà 5 jours	6,50 €

Immo. Cuve mobile / 12h-14h	Immo. Cuve mobile / 10h30	34,60 €
--------------------------------	------------------------------	---------

AR Prefecture
 083-218300093-20211004-DEL2021100104-DE
 REQU 16/11/2021
 PUBLI 16/11/2021

TARIFS 2022 (TTC)

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION ET DE LA TERRASSE DE LA CAPITAENERIE

SENAI Sogepa
6 quai du port
83 150 BANDOL
+33 (0)4 94 29 42 64
accueil@portbandol.fr
carenige@portbandol.fr
<https://www.portbandol.fr>

La salle de réunion de la capitainerie et la terrasse attenante peuvent être louées indépendamment ou conjointement pour l'accueil d'événements ou de réunions en rapport avec le port, la mer ou le littoral. Les activités de restauration sont proscrites, à l'exception de la salle de réunion. Elles peuvent se dérouler en extérieur sur la terrasse. La capitainerie ne fournit aucun service ni matériel de restauration et l'ensemble des prestations et coûts relatifs à une telle activité seront à la charge de l'organisateur. L'organisateur assurera à ses frais le contrôle des accès des personnes habilitées à participer à l'événement ainsi que la sécurité des lieux ainsi que la remise en état des lieux à l'issue de l'événement. La location de la salle de réunion inclut l'accès à l'espace cuisine. La location de la terrasse inclut l'accès à la zone ludique. La location de la salle de réunion et/ou de la terrasse n'inclut aucun stationnement sur le parking de la capitainerie.

Salle de réunion		Terrasse	
[Inclus 8 tables, 20 chaises, vidéoprojecteur et écran]		[Inclus 8 tables, 20 chaises, vidéoprojecteur et écran]	
	Associations / Entreprises / Bénévoles		Associations / Entreprises / Bénévoles
En semaine	Location journalière [8-12h ou 14h-18h]	50,00 €	100,00 €
	Location (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
	Location journalière [8-12h ou 14h-18h]	75,00 €	150,00 €
Le week-end	Location (18h-0h)	150,00 €	300,00 €
Férié	Location journalière [8-12h ou 14h-18h]	50,00 €	100,00 €
	Location (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
	Location journalière [8-12h ou 14h-18h]	75,00 €	150,00 €
Le week-end	Location (18h-0h)	150,00 €	300,00 €

La capacité maximale d'accueil de la salle de réunion est de 25 personnes. La capacité maximale d'accueil de la terrasse est de 150 personnes. Ces capacités sont susceptibles d'être réduites en fonction de contraintes sanitaires ou sécuritaires mises en œuvre par les autorités publiques. L'occupant fera toujours son affaire de se conformer aux règles en vigueur au jour de l'occupation. L'utilisation ponctuelle de la salle de réunion et/ou de la terrasse de la capitainerie est subordonnée au versement d'une caution fixe à 500 €, par chèque libellé à l'ordre de la Sogepa, pour tous les utilisateurs. La caution ne sera restituée qu'après vérification de matériel et si aucune dégradation n'a été constatée. Dans le cadre de l'utilisation simultanément de la salle de réunion et de la terrasse, une seule caution fixe à 200 € sera demandée à l'occupant.

AR Prefecture
083-218300093-20211004-DEI2021100106-DE
Publié le 04/10/2021

TARIFS 2023 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150
BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
<https://www.portbandol.fr>

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

REDEVANCES D'AMARRAGE DU PORT PUBLIC			
SURFACE DU BATEAU (LONGEUR X LARGEUR)	- DE 10 M2	+10 M2, LE M2	+ 80 M2, LE M2
Escale diurne (forfait)	9,30 €	-	-
Jour (+ taxe séjour 0,22€ /pers)	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	7,20 € 13,70 €	0,90 € 1,50 €
Mois	01/09 au 31/05 01/06 au 31/08	95,80 € 231,00 €	10,40 € 23,10 €
Année	-	892,40 €	89,50 € 103,10 €

REDEVANCE D'ENTRETIEN DES GARANTIES D'USAGE	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
< 80 m ²	89,50 €
> 80 m ²	103,10 €
ABATTEMENT SUR REDEVANCE D'ENTRETIEN (> 80 m ²)	20%
(SUR MONTANT ANNUEL REDEVANCE D'ENTRETIEN)	
FRAIS DE GESTION DE LOCATION	40%
(SUR REVENUS DE LOCATION ENCAISSES)	

AUTRES TARIFS	
TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur les listes d'attente	30,00 €
Frais de traitements administratifs Garantie d'usage	300,00 €
Container poubelle	38,70 €

PARTICIPATION AU TITRE DU FINANCEMENT DES OUVRAGES PORTUAIRES NOUVEAUX	
SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
PAR M ² ET PAR AN	150,00 €

TARIFS AVITAILLEMENT

Les prix de revente au public des carburants distribués à la station d'avitaillement du port de Bandol sont fixés selon la formule ci-contre, où :

- PV TTC = prix de revente TTC au litre
- PHA HT = prix d'achat moyen pondéré HT au m³

Pour les livraisons de carburant entrant dans le cadre de l'article 37 du règlement général du port de Bandol (gasoil, bateaux de plus de 20 mètres et durée d'avitaillement incompatibles avec le stationnement au quai carburant), les conditions de revente du carburant se font dans les conditions ci-contre.

CARBURANTS VENDUS A LA STATION D'AVITAILLEMENT	
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants distribués à la station d'avitaillement	PV TTC = (PHA HT x 1,25 / 1000) + TVA en vigueur
CARBURANTS LIVRES A QUAI	
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants livrés à quai	PV TTC = PHA HT + TVA en vigueur
	Facturation d'un forfait de traitement administratif de 300 € TTC

TARIFS 2023 (TTC)

SEMIL Sogetba	+33 (0)4-94-29-42-64
6 quai du port	accueil@portbandol.fr
83 150	carenage@portbandol.fr
BANDOL	https://www.portbandol.fr

TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	LEM2 TTC
Année	74,58 €	89,50 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU POSTE (LONGEUR X LARGEUR)	HT	LEM2 TTC
Année	67,83 €	83,80 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.

Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
	HT	TTC
Redevance par passager	0,50 €	0,60 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager, acquittée mensuellement.

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :

- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnels de bord,
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc....)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évacuations sanitaires

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.

TARIFS 2023 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
<https://www.portbandol.fr>

AIRE DE CARENAGE

		Du 01/08 au 31/08				Remorquage	
Stationnement / jour de 1 à 5 jours	Stationnement / jour du 6ème au 21ème	Stationnement / jour au-delà du 21ème	Forfait Montée - Calage - Descente	Mise sur remorque	Pose / Dépose moteur Montage / Démontage 1h / 2 heures	Prise en charge : 36,00 € + port 1/4 d'heure	
						24,10 €	48,00 €
0,00 à 5,00 m	11,70 €	20,90 €	27,90 €	78,80 €	39,10 €	54,10 €	12,00 €
5,01 à 6,00 m	16,30 €	29,20 €	38,90 €	112,80 €	56,00 €	54,10 €	12,00 €
6,01 à 7,00 m	23,30 €	41,70 €	55,70 €	128,20 €	63,80 €	54,10 €	12,00 €
7,01 à 8,00 m	26,30 €	47,30 €	63,10 €	143,70 €	71,50 €	54,10 €	24,10 €
8,01 à 9,00 m	31,00 €	55,70 €	74,10 €	211,60 €	97,70 €	76,50 €	24,10 €
9,01 à 10,00 m	31,00 €	55,70 €	74,10 €	267,10 €	125,60 €	76,50 €	48,00 €
10,01 à 11,00 m	34,00 €	61,20 €	81,60 €	342,80 €	151,70 €	76,50 €	48,00 €
11,01 à 12,00 m	38,70 €	69,60 €	92,70 €	398,30 €	179,50 €	76,50 €	48,00 €
12,01 à 13,00 m	45,60 €	82,10 €	109,30 €	450,90 €	205,80 €	98,80 €	48,00 €
13,01 à 14,00 m	45,60 €	82,10 €	109,30 €	506,40 €	233,50 €	98,80 €	48,00 €
14,01 à 15,00 m	54,10 €	97,40 €	129,80 €	615,90 €	261,30 €	98,80 €	48,00 €
15,01 à 16,00 m	54,10 €	97,40 €	129,80 €	671,50 €	289,20 €	143,50 €	48,00 €
16,01 à 17,00 m	66,40 €	119,50 €	159,40 €	720,90 €	313,90 €	143,50 €	48,00 €
17,01 à 18,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 003,40 €	420,30 €	165,90 €	48,00 €
18,01 à 19,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 046,50 €	441,90 €	165,90 €	48,00 €
19,01 à 20,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 096,00 €	466,60 €	165,90 €	48,00 €
20,01 à 21,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 142,30 €	489,80 €	165,90 €	48,00 €

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement : la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.

PRESTATIONS ANNEXES

Immo. Travel Lift / 12-14h	Immo. Travel Lift / flash	Grutage urgence (hors horaire ouverture cotéage) en complément du forfait montée-calage-descente fonction de la taille du bateau	298,10 €
0,00 à 8,00 m	125,70 €	Mair-d'œuvre/heure (hors horaire ouverture aire de cotéage)	108,10 €
8,01 à 12,00 m	181,50 €	Lavage sur remorque	30,00 €
12,01 à 15,00 m	237,40 €	Pompage	108,10 €
15,01 à 17,00 m	293,30 €	Mair-d'œuvre/heure	69,70 €
17,01 à 21,00 m	293,30 €	Mar / jour au-delà 5 jours (vaut pour tout mat stocké sur l'aire de cotéage)	7,30 €
Immo. Grue mobile / 12h - 14h	Immo. Grue mobile / flash	Forfait nettoyage sol (huile, hydrocarbures)	70,00 €

TARIFS 2023 (TTC)

SEMIL Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
<https://www.portbandol.fr>

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION ET DE LA TERRASSE DE LA CAPITAINERIE

La salle de réunion de la capitainerie et la terrasse attenante peuvent être louées indépendamment ou conjointement pour l'accueil d'événements ou de réunions en rapport avec le port, la mer ou le littoral. Les activités de restauration sont proscrites à l'intérieur de la salle de réunion. Elles peuvent se dérouler en extérieur sur la terrasse. La capitainerie ne fournit aucun service ni matériel de restauration et l'ensemble des prestations et coûts relatifs à une telle activité seront à la charge de l'organisateur.

L'organisateur assurera à ses frais le contrôle des accès des personnes habilitées à participer à l'événement ainsi que la sécurité des lieux ainsi que la remise en état des lieux à l'issue de l'événement. La location de la salle de réunion inclut l'accès à l'espace cuisine. La location de la terrasse exclut l'accès à la zone technique.

La location de la salle de réunion et/ou de la terrasse n'inclut aucun stationnement sur le parking de la capitainerie.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC					
		Associations / Entreprises Bandolaises	Associations / Entreprises extérieures à la commune		
Salle de réunion	(Inclus 8 tables, 22 chaises, vidéoprojecteur et écran)	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €	100,00 €	
		En semaine	La soirée (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
		Le week-end	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €	150,00 €
		La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €	
Terrasse		La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €	100,00 €	
		En semaine	La soirée (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
		Le week-end	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €	150,00 €
		La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €	

La capacité maximale d'accueil de la salle de réunion est de 25 personnes.

La capacité maximale d'accueil de la terrasse est de 150 personnes.

Ces capacités sont susceptibles d'être réduites en fonction de contraintes sanitaires ou sécuritaires mises en oeuvre par les autorités publiques. L'occupant fera toujours son affaire de se conformer aux règles en vigueur au jour de l'occupation.

L'utilisation ponctuelle de la salle de réunion et/ou de la terrasse de la capitainerie est subordonnée au versement d'une caution fixée à 500 €, par chaque libellé à l'ordre de la Sogeba, pour tous les utilisateurs. La caution ne sera restituée qu'après vérification du matériel et si aucune dégradation n'a été constatée. Dans le cadre de l'utilisation simultanément de la salle de réunion et de la terrasse, une seule caution fixée à 700 € sera demandée à

VI-5. Annexe 5 : Indicateurs d'activité

VI-5.1 Évolution de l'activité des contrats annuels du port public

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ANNUELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2018				2019				2020				2021				2022				2023			
	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx % CA HT			
A (<6 m)	173	107 863	20,0%	164	99 997	19,7%	152	99 492	18,6%	155	97 505	19,4%	144	104 816	18,5%	136	111 417	18,2%	136	111 417	18,2%			
B (6<7 m)	181	163 554	21,0%	184	155 281	22,1%	175	152 285	21,4%	170	148 818	21,3%	168	169 511	21,6%	164	183 696	21,9%	164	183 696	21,9%			
C (7<8 m)	110	121 764	12,7%	108	122 128	13,0%	111	123 195	13,6%	102	112 981	12,8%	97	124 223	12,5%	90	129 148	12,0%	90	129 148	12,0%			
D (8<9 m)	87	117 971	10,1%	80	112 252	9,6%	81	102 142	9,9%	76	97 342	9,5%	76	111 503	9,8%	75	122 740	10,0%	75	122 740	10,0%			
E (9<10 m)	80	138 025	9,3%	78	122 270	9,4%	73	123 202	8,9%	73	123 253	9,1%	74	141 475	9,5%	69	154 510	9,2%	69	154 510	9,2%			
F (10<11 m)	101	204 101	11,7%	94	202 868	11,3%	96	194 679	11,8%	91	187 195	11,4%	89	214 367	11,5%	87	220 195	11,6%	87	220 195	11,6%			
G (11<12 m)	48	125 502	5,6%	50	127 041	6,0%	49	125 271	6,0%	55	128 725	6,9%	52	144 088	6,7%	50	165 957	6,7%	50	165 957	6,7%			
H (12<15 m)	63	187 998	7,3%	59	188 689	7,4%	61	184 900	7,5%	58	176 571	7,3%	60	203 058	7,7%	61	219 029	8,1%	61	219 029	8,1%			
I (15<20 m)	14	57 396	1,6%	12	58 265	1,4%	14	60 829	1,7%	14	58 582	1,8%	13	65 814	1,7%	13	69 683	1,7%	13	69 683	1,7%			
J (>20 m)	6	29 851	0,7%	4	29 580	0,5%	4	49 266	0,5%	4	52 033	0,5%	4	58 146	0,5%	4	62 754	0,5%	4	62 754	0,5%			
TOTAL	863	1 254 127		833	1 218 870		816	1 215 261		798	1 182 984		777	1 335 081		749	1 450 159		749	1 450 159				

Evolution du chiffre d'affaires par bateau

CA HT/Btx (€)	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	1 462	1 491	1 453	1 463	1 489	1 482	1 718	1 996

Répartition du nombre de contrat par catégories de bateaux

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
A+B+C (6<8 m)	53,0%	53,4%	53,8%	54,7%	53,7%	53,5%	52,6%	52,1%
D+E+F+G (8<12 m)	36,4%	36,5%	36,6%	36,3%	36,6%	37,0%	37,5%	37,5%
H+I+J (>12 m)	10,5%	10,1%	9,6%	9,0%	9,7%	9,5%	9,9%	10,4%

VI.-5.3 Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers

EVOLUTION DU NOMBRE DE BATEAUX EN CONTRATS MENSUELS/SAISONNIERS

Catégorie	2018				2019				2020				2021				2022				2023			
	Btx	CA HT	% Nb Btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb Btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb Btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb Btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb Btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb Btx	% CA HT
A (<6 m)	52	40 454	18,7%	10,5%	30	16 692	17,4%	7,6%	40	22 412	18,5%	7,2%	29	18 513	13,6%	6,7%	83	23 575	38,8%	8,6%	60	23 195,38	28,0%	8,4%
B (6<7 m)	62	59 456	22,3%	15,4%	37	30 051	21,5%	13,7%	37	31 640	17,1%	10,2%	45	31 281	21,0%	11,5%	118	61 057	55,1%	22,2%	89	43 441,76	41,6%	15,8%
C (7<8 m)	36	41 945	12,9%	10,8%	20	20 107	11,6%	9,1%	27	29 490	12,5%	9,5%	27	27 065	12,6%	9,8%	79	53 659	56,9%	19,5%	48	34 182,59	22,4%	12,4%
D (8<9 m)	36	46 973	12,9%	12,1%	19	19 168	11,0%	8,7%	23	25 464	10,6%	8,2%	22	20 688	10,3%	7,5%	45	31 141	21,0%	11,3%	50	37 820,59	23,4%	13,7%
E (9<10 m)	21	23 195	7,6%	6,0%	17	22 200	9,9%	10,1%	17	25 432	7,9%	8,2%	19	25 502	8,9%	9,3%	39	39 923	18,2%	14,5%	31	37 566,27	14,5%	13,6%
F (10<11 m)	19	32 655	6,8%	8,4%	16	19 977	9,3%	9,1%	24	39 506	11,1%	12,7%	22	26 777	10,2%	9,7%	49	52 689	22,9%	19,1%	29	40 438,93	13,6%	14,7%
G (11<12 m)	23	52 043	8,3%	13,5%	13	22 835	7,6%	10,4%	23	41 481	10,8%	13,4%	23	39 822	10,7%	14,5%	32	40 406	15,0%	14,7%	29	43 837,72	11,7%	15,2%
H (12<15 m)	21	53 340	7,6%	13,8%	9	23 577	5,2%	10,7%	16	40 947	7,4%	13,2%	18	44 375	8,4%	16,1%	31	58 460	14,5%	21,2%	30	56 091,93	14,0%	20,4%
I (15<20 m)	5	15 164	1,8%	3,9%	7	26 876	4,1%	12,2%	5	27 703	2,3%	8,9%	6	14 725	2,8%	5,3%	11	38 316	5,1%	13,9%	8	26 884,93	3,7%	9,8%
J (>20 m)	3	21 558	1,1%	5,6%	4	18 614	2,3%	8,5%	4	26 504	1,9%	8,5%	3	26 532	1,4%	9,5%	2	15 717	0,9%	5,7%	-	-	-	-
TOTAL	278	386 784			172	220 097			216	310 580			214	275 501			489	414 954			370	341 460		

VI-5.4 Évolution de l'activité des escales

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ESCALES

Catégorie	2019				2020				2021				2022				2023													
	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²										
A(6-7 m)	185	1 777	14 698	9,6	8,3	79,4	246	2 704	26 839	11,5	9,9	113,7	213	2 411	17 764	10,1	8,3	83,4	233	2 844	31 201	11,6	10,9	117,3	175	2 076	37 699	16,4	13,1	214,7
B(6-7 m)	213	1 599	15 823	7,2	10,3	74,2	264	3 095	37 157	11,6	12,2	140,7	289	2 244	43 317	11,6	12,9	149,7	322	3 822	57 917	12,2	14,8	179,9	248	3 651	65 100	14,7	17,8	262,7
C(7-8 m)	364	897	11 640	5,3	11,7	74,2	192	1 441	22 775	7,5	15,4	116,0	224	2 219	35 022	9,5	15,8	149,7	210	1 997	34 512	9,5	16,4	173,9	171	1 994	42 944	11,7	21,3	267,9
D(8-9 m)	173	826	14 924	4,7	18,1	83,3	182	693	11 881	3,5	19,8	69,7	219	1 354	25 577	5,9	21,1	124,6	174	975	23 528	5,6	24,1	135,2	195	1 590	42 551	8,2	26,8	218,8
E(9-10 m)	203	1 024	21 025	3,6	21,9	79,2	218	642	15 742	2,8	24,6	69,2	310	1 546	30 150	3,9	24,2	84,2	312	1 175	33 995	3,6	24,8	105,3	275	1 590	33 781	3,7	33,7	218,8
F(10-11 m)	425	1 258	32 269	2,9	23,2	71,8	218	1 228	30 114	5,0	34,6	118,0	338	2 259	39 248	4,9	31,8	111,0	442	1 325	43 239	2,8	23,4	148,4	372	1 549	49 501	8,3	38,7	152,2
G(11-15 m)	321	1 249	32 328	3,7	23,2	71,8	313	1 228	30 114	5,0	34,6	118,0	338	2 259	39 248	4,9	31,8	111,0	442	1 325	43 239	2,8	23,4	148,4	372	1 549	49 501	8,3	38,7	152,2
H(12-15 m)	407	950	18 755	2,3	40,8	98,2	410	1 127	50 643	2,6	44,1	124,1	520	1 435	40 964	2,8	44,0	121,0	512	1 430	60 090	3,1	49,1	150,5	480	1 345	32 198	2,9	56,1	169,8
I(16-20 m)	110	373	21 986	3,4	61,7	209,1	82	212	14 221	2,7	68,2	173,4	154	614	40 590	4,0	68,1	263,6	172	386	28 555	2,2	76,6	171,6	142	385	32 798	2,7	65,1	200,7
J(20 m)	57	218	21 441	3,8	101,6	388,4	33	72	11 036	2,2	153,1	334,1	38	144	21 888	3,8	157,6	597,0	48	142	24 372	3,0	171,6	507,5	26	35	6100	1,3	180,3	242,6
TOTAL	2 360	9 599	221 599	4,1	23,0	93,7	2 391	12 567	271 922	5,3	21,6	113,7	2 988	16 183	392 219	5,4	24,2	131,3	2 966	15 828	418 277	5,3	26,3	140,3	2 544	15 425	445 685	6,1	180,3	175,2

Répartition des unités accueillies par catégories de taille

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023
A+B+C(6-8 m)	23,8%	28,9%	24,6%	26,5%	23,3%
D+E+F+G(8-12 m)	51,9%	49,1%	51,5%	48,2%	52,0%
H+I+J(12 m)	24,3%	22,0%	23,9%	25,4%	24,7%

Focus sur la période estivale (mai-septembre):

Catégorie	2019				2020				2021				2022				2023													
	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²	Bn	Nombre	CA HT	CA HT/m²										
A(6-7 m)	90	1 364	11 291	15,2	9,0	138,6	116	2 033	19 811	17,5	9,7	170,8	103	1 866	18 057	10,2	8,6	87,7	220	2 645	29 872	11,0	11,3	135,8	215	2 735	38 933	12,7	13,3	189,3
B(6-7 m)	108	879	11 639	8,1	11,2	100,8	133	2 773	35 240	20,8	14,7	268,1	248	2 590	39 945	11,8	18,9	161,1	281	3 577	54 018	14,6	19,3	192,2	272	3 706	61 094	10,1	18,5	244,5
C(7-8 m)	103	689	10 287	6,7	14,9	99,7	112	1 128	18 994	9,2	16,7	154,9	193	1 397	20 300	9,3	18,9	128,1	170	1 649	21 898	9,7	19,3	167,7	180	1 642	37 148	11,3	21,8	212,8
D(8-9 m)	104	628	12 812	6,1	20,1	122,2	112	200	10 931	4,1	21,5	87,4	219	1 021	21 720	5,7	22,4	128,1	151	1 055	21 894	5,8	25,0	144,6	189	1 001	38 916	7,4	27,8	285,9
E(9-10 m)	173	680	15 949	3,9	23,5	91,2	183	602	15 181	3,3	25,2	133,0	272	1 081	27 565	4,0	22,5	101,3	208	1 055	31 291	3,7	30,2	111,6	250	884	31 101	3,5	35,2	126,8
F(10-11 m)	173	680	15 949	3,9	23,5	91,2	183	602	15 181	3,3	25,2	133,0	272	1 081	27 565	4,0	22,5	101,3	208	1 055	31 291	3,7	30,2	111,6	250	884	31 101	3,5	35,2	126,8
G(11-15 m)	312	583	30 274	2,1	35,2	68,7	318	1 271	31 375	3,1	36,8	123,0	388	1 362	47 139	3,9	38,0	152,3	481	1 352	47 432	3,0	42,5	134,2	339	1 001	53 084	3,2	50,3	158,6
H(12-15 m)	354	794	34 644	3,1	43,5	134,0	318	815	40 846	2,8	50,3	143,2	478	1 384	59 189	2,7	46,1	131,4	460	1 314	70 612	2,9	53,8	183,2	398	1 072	64 046	2,7	63,1	160,8
I(16-20 m)	72	332	21 817	4,5	64,2	282,0	60	172	12 587	2,9	72,3	209,8	129	110	36 162	4,0	70,9	200,3	145	149	36 162	2,3	79,8	186,6	132	324	39 008	2,5	88,3	210,4
J(20 m)	37	168	18 354	5,0	103,5	529,4	29	64	10 041	2,3	146,1	378,0	36	126	21 896	3,5	169,8	584,3	41	121	22 226	3,0	183,8	542,3	23	31	5 872	1,3	183,0	246,4
TOTAL	1 442	7 102	185 821	4,9	28,2	128,9	1 583	10 138	230 420	6,4	22,7	144,6	2 592	13 839	355 804	5,3	25,7	137,3	2 586	13 840	377 799	5,5	27,3	149,0	2 375	13 479	399 333	5,7	28,6	168,2
% total annuel	61%	74%	84%	67%	81%	85%	87%	88%	91%	89%	91%	91%	89%	91%	90%	90%	93%	93%	90%	90%										

Répartition des unités accueillies par catégories de taille

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023
A+B+C(6-8 m)	20,9%	24,1%	24,1%	26,5%	27,2%
D+E+F+G(8-12 m)	53,9%	53,0%	51,2%	48,1%	49,6%
H+I+J(12 m)	25,3%	23,7%	24,7%	25,5%	23,2%

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'AIRE DE CARENAGE

1/ Manutentions

	Nombre de manutentions			CA HT Total
	Mises à l'eau	Forfaits M-D-C	Total	
2016	445	489	990	197 434
2017	452	513	1034	199 999
2018	445	550	1025	200 000
2019	435	463	1088	198 600
2020	369	436	947	175 200
2021	414	500	1094	200 800
2022	369	472	1094	187 500
2023	387	454	1096	193 700

Evolution du nombre de bateaux traités par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nbre de btx	% du total														
<5 m	57	2,8%	63	3,0%	72	3,4%	101	4,8%	68	3,9%	94	4,5%	67	3,5%	53	2,7%
5-6 m	258	12,8%	274	13,0%	297	14,1%	272	12,9%	238	13,6%	264	12,8%	205	10,6%	224	11,6%
6-7 m	426	21,2%	466	22,2%	459	21,7%	414	19,6%	347	19,8%	412	19,9%	414	21,4%	434	22,4%
7-8 m	342	17,0%	355	16,9%	347	16,4%	353	16,7%	292	16,7%	330	15,9%	281	14,5%	303	15,6%
8-9 m	174	8,7%	184	8,7%	177	8,4%	203	9,6%	165	9,4%	169	8,2%	149	7,7%	157	8,1%
9-10 m	206	10,2%	227	10,8%	215	10,2%	250	11,8%	187	10,7%	242	11,7%	256	13,2%	267	13,8%
10-11 m	187	9,3%	177	8,4%	173	8,2%	202	9,5%	151	8,6%	184	8,9%	175	9,0%	149	7,7%
11-12 m	148	7,4%	145	6,9%	177	8,4%	149	7,0%	124	7,1%	161	7,8%	187	9,6%	175	9,0%
12-13 m	82	4,1%	95	4,5%	72	3,4%	77	3,6%	62	3,5%	79	3,8%	80	4,1%	77	4,0%
13-14 m	60	3,0%	55	2,6%	50	2,4%	38	1,8%	55	3,1%	57	2,8%	59	3,0%	57	2,9%
14-15 m	33	1,6%	31	1,5%	42	2,0%	32	1,5%	32	1,8%	47	2,3%	30	1,5%	26	1,3%
15-16 m	22	1,1%	23	1,1%	24	1,1%	13	0,6%	24	1,4%	21	1,0%	25	1,3%	30	1,5%
16-17 m	7	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	6	0,3%	3	0,2%	6	0,3%	6	0,3%	8	0,4%
17-18 m	5	0,2%	1	0,0%	1	0,0%	4	0,2%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%
18-19 m	3	0,1%	3	0,1%	1	0,0%	1	0,0%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%
19-20 m	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	1	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	2	0,1%
Total Général	2 011	100,0%	2 103	100,0%	2 113	100,0%	2 116	100,0%	1 752	100,0%	2 070	100,0%	1 938	100,0%	1 964	101,3%

Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0-8 m	53,9%	55,1%	55,6%	53,9%	53,9%	53,1%	49,9%	52,3%
8-12 m	35,6%	34,9%	35,1%	38,0%	35,8%	36,5%	39,6%	38,6%
>12 m	10,6%	10,1%	9,3%	8,1%	10,3%	10,3%	10,5%	10,4%

VI.-5.5 Évolution de l'activité de l'aire de carénage

2.1 Stationnement

	Stationnement TP / Jour	Stationnement gratuit / Jour	Total Stationnement	CA HT total
2016	2392	642	3034	66 313
2017	2317	578	2895	54 798
2018	3007	1306	4313	71 350
2019	3382	1488	4870	68 068
2020	2603	1539	4142	68 916
2021	3321	1463	4784	107 121
2022	3964	1443	5407	115 149
2023	3229	1381	4610	106 690

Evolution du nombre de bateaux stationnés par catégorie de taille

Longueur	2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nbre de btx	% du total														
<5 m	15	2,1%	8	1,1%	26	2,4%	38	2,4%	36	2,6%	23	1,5%	36	2,5%	26	1,8%
5-6 m	30	4,2%	35	4,7%	71	6,5%	165	10,2%	124	9,1%	126	8,2%	102	7,0%	103	7,1%
6-7 m	66	9,2%	78	10,5%	140	12,7%	223	13,8%	185	13,5%	212	13,8%	198	13,7%	213	14,7%
7-8 m	97	13,6%	103	13,9%	146	13,3%	231	14,3%	181	13,2%	187	12,1%	160	11,0%	166	11,5%
8-9 m	65	9,1%	61	8,2%	97	8,8%	157	9,7%	121	8,8%	91	5,9%	101	7,0%	96	6,9%
9-10 m	69	9,7%	96	12,9%	141	12,8%	226	14,0%	153	11,2%	211	13,7%	239	16,5%	247	17,1%
10-11 m	81	11,3%	80	10,8%	142	12,9%	204	12,7%	162	11,8%	194	12,6%	161	11,1%	130	9,0%
11-12 m	93	13,0%	93	12,5%	137	12,5%	156	9,7%	152	11,1%	198	12,9%	200	13,8%	161	11,1%
12-13 m	55	7,7%	89	12,0%	67	6,1%	81	5,0%	75	5,5%	96	6,2%	86	5,9%	106	7,3%
13-14 m	62	8,7%	37	5,0%	62	5,6%	40	2,5%	85	6,2%	80	5,2%	76	5,2%	65	4,5%
14-15 m	30	4,2%	37	5,0%	35	3,2%	59	3,7%	41	3,0%	70	4,5%	45	3,1%	30	2,1%
15-16 m	25	3,5%	19	2,6%	24	2,2%	15	0,9%	46	3,4%	29	1,9%	25	1,7%	36	2,5%
16-17 m	11	1,5%	4	0,5%	9	0,8%	10	0,6%	3	0,2%	17	1,1%	14	1,0%	11	0,8%
17-18 m	10	1,4%	2	0,3%	1	0,1%	4	0,2%	2	0,1%	3	0,2%	3	0,2%	3	0,2%
18-19 m	4	0,6%		0,0%	2	0,2%	1	0,1%	2	0,1%	3	0,2%	2	0,1%	3	0,2%
19-20 m	2	0,3%	1	0,1%		0,0%	1	0,1%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
Total Général	715	100,0%	743	100,0%	1 100	100,0%	1 611	100,0%	1 368	100,0%	1 540	100,0%	1 448	100,0%	1 396	96,4%

Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
0-8 m	29,1%	30,1%	34,8%	40,8%	38,5%	35,6%	34,3%	35,1%
8-12 m	43,1%	44,4%	47,0%	46,1%	43,0%	45,1%	48,4%	43,8%
>12 m	27,8%	25,4%	18,2%	13,1%	18,6%	19,4%	17,3%	17,5%

VI-6. Annexe 6 : Avis des usagers

VI-6.1 Registre des observations des usagers du port (anonymisé)

date 6 observations

~~14/02~~ ~~17/02~~ ~~17/03/2015~~

~~Benjamin les soubains à proximité de l'office de tourisme pendant la soirée - l'entretien est déficient, faudrait pouvoir régler les problèmes de l'office de tourisme~~

3.07.2015 Benjamin,
Super équipe, service et gentille.
Très bonne réputation au port et beaucoup d'aide pour se gérer.
Merci à Vous

17/07/15 Bonjour à toute l'équipe.
Super service et attention à notre manière.
Bateau [REDACTED] Débarcos S.S.S.
Merci à toute l'équipe et l'availability de bureau d'accueil.

22.07 [REDACTED] Un séjour parfait en tous points :
Accueil, présence, professionnalisme,
Rigueur, notamment dans la propreté des sanitaires - Une équipe formidable! Ne changez

Date Observations 7

12/07 Toucan le Souin et l'accueil.
13. et 0.6!

20/07 excellent accueil merci !!!
[redacted]

07/08 Merci à toute la Team pour cet accueil si
chaleureux !!
[redacted]

#18 Merci pr l'accueil chaleureux bienveillant et
professionnel ! 1^{er} port de notre topiste.
Bateau [redacted]

08/08 Très bon Accueil et équipe très professionnelle
et à l'écoute des plaisanciers débutants -
Equipe très sympathique et port très agréable
Bateau [redacted]

10/08 Merci pour l'accueil !!! et basco super
efficaces!

13/08 Super ! merci pour l'accueil !
au top comme d'habitude!

13/08 Accueil au top, sur l'eau au tel comme à la

Date 8 Observations

14/08 Accueil chaleureux, mais la capitale est trop loin ou à l'inverse les services trop éloignés d'elle. ♡ ♡ ♡ ♡

24/08. Merci pour l'accueil impeccable et de la part de la famille [redacted] et de [redacted]

6/9 'Gadit [redacted] Merci Tous
Thank you everyone for the kind assistance and gracious welcome we received in a time of emergency.
Very Much Appreciative of All
[Signature]

~~4/09~~
2/10 Accueil efficace, chaleureux merci Bravo
[redacted]

VI-6.2 Observations des usagers de l'application Navily (anonymisée)

Plaisancier	Date	Avis	Note globale (5)	Commerce (5)	Tourisme (5)	Services (5)	Accueil (5)	Progrès (5)
xxxx - Voilier (11.4m x3.8m x1.6m)	27/04/2023	Très bel accueil à 7 heures du matin, veilleur de nuit très serviable. Enregistrement très rapide par le bureau de la marina, et bien sûr une très belle petite ville. L'accueil exemplaire. Nous avons appelé VHR 9. Quelqu'un nous a montré la place et quelqu'un est venu pour nous amarrer. A la capitainerie service rapide est chaleureux. Sanitaire loin du ponton. Les frais d'amarrage ne sont pas bon marché, mais le service lors de l'amarrage est super. Nous avons payé la grue de notre bateau + 1 heure à terre 75 €-). Super sympa, bel endroit. A recommander !!!	4,8	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (12m x3.5m x1m)	30/04/2023	Excellent accueil pour notre deuxième arrêt dans ce port, et toujours aussi séduisant par l'environnement. Le service portuaire est toujours aussi efficace et les pontons parfaitement entretenus. Reste les sanitaires qui ne sont pas très pratiques mais il serait prévu de nouveaux équipements très prochainement.....	4,4	4,0	5,0	4,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (11.5m x4m x2m)	09/05/2023	Accueillant, au centre de la ville, donc tout contre les restaurants et commerces. Nous étions plus près des vieux sanitaires (à l'office du tourisme), dommage ceux à la capitainerie tout neufs étaient chouette mais 15 mn de marche !	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (16m x5m x2.5m)	11/05/2023	Accueillant, au centre de la ville, donc tout contre les restaurants et commerces. Nous étions plus près des vieux sanitaires (à l'office du tourisme), dommage ceux à la capitainerie tout neufs étaient chouette mais 15 mn de marche !	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (7.3m x2.7m x1.2m)	28/05/2023	Nous avons passé une nuit à Bandoi avec notre bateau. Nous avons fait une réservation par téléphone et avons été accompagnés sur le site par deux "marineros" très serviables. Ils nous ont aidés à nous amarrer, même à la proue avec l'amarre. Exemple : Le port n'est pas tout à fait bon marché mais abordable. Nous avons payé pour 13.50 mètres un peu plus de 90 euros. Le rapport qualité/prix est correct à l'exception du WiFi qui n'était malheureusement pas disponible. La ville est très belle et sophistiquée avec de nombreux magasins, restaurants, bars, etc. Il y a encore de la place pour l'ancien et le traditionnel. Très heureux de revenir.	4,2	5,0	4,0	4,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (10m x3.5m x0.9m)	03/07/2023	Très bon port mariners très serviable à droite du restaurant et des magasins ludo et Angelina Port 5 étoiles Deux équipes vous accueillent et vous aident à juger de votre place avec gentillesse et sourire ! Les sanitaires de la capitainerie sont neufs et très bien entretenus. Je recommande +++	4,2	4,0	4,0	5,0	4,0	4,0
xxxx - Voilier (11m x3.9m x2m)	07/07/2023	un excellent accueil et une équipe très pro pour vous guider et vous assister à l'amarrage de très bon restaurant dans la ville... une escale incontournable dans le var	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (12.6m x4.2m x2.1m)	14/07/2023	Un accueil super chaleureux, je le conseil fortement Personnel très serviable et très gentil. Malheureusement, les vitreux ne peuvent pas rester plus de 3 jours.	4,8	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (12.8m x4m x1.2m)	18/07/2023	Un accueil super chaleureux, je le conseil fortement Personnel très serviable et très gentil. Malheureusement, les vitreux ne peuvent pas rester plus de 3 jours.	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (16.5m x4.8m x2.2m)	23/07/2023	Les douches et les toilettes sont trop éloignées du quai, le village est proche et agréable, avec de la musique live le soir et une belle plage. Les moorers ont été très gentils à notre arrivée. Cependant, le lendemain matin, ils nous ont réveillés à 8h28 pour nous demander si nous voulions rester une nuit de plus. Ils ont insisté pour que nous partions avant le déjeuner, alors que nous attendions deux personnes de notre équipe et qu'il y avait de nombreux sièges vides à côté de nous. Enfin, ils nous ont empêchés de laver notre bateau.	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (9.6m x3.2m x1.3m)	29/07/2023	Super port en centre ville, excellent accueil aide à l'amarrage... un peu cher Une équipe super efficace, compétente et sympathique ! Tout les services sont réunis pour gérer les vacances avec un minimum de stress.	2,4	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Voilier (14.8m x4.5m x2.5m)	30/07/2023	Super port en centre ville, excellent accueil aide à l'amarrage... un peu cher Une équipe super efficace, compétente et sympathique ! Tout les services sont réunis pour gérer les vacances avec un minimum de stress.	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (8m x3m x0.8m)	01/08/2023	Super port en centre ville, excellent accueil aide à l'amarrage... un peu cher Une équipe super efficace, compétente et sympathique ! Tout les services sont réunis pour gérer les vacances avec un minimum de stress.	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0

Plaisancier	Date	AVIS	Note Globale (5)	Commerces (5)	Tourisme (5)	Services (5)	Accueil (5)	Propreté (5)	
xxxx - Voilier (10m x3.5m x2m)	08/08/2023	Nous avons passé un super séjour à bandol. Capitainerie au top. Super accueil. Sanitaires indignes d'un port où j'ai payé plus de 100€ par nuit pour un 50 pieds. Je précise que nous avons utilisé les sanitaires situés à l'office de tourisme. Installations vétustes, pas de réglages pour l'eau de la douche, pas d'endroit pour poser ses affaires, sans parler de l'alignement des lieux. Un accueil au top... une équipe de jeunes souriants et pleins de bon sens! De l'aide immédiate et efficace pour se placer. Des équipements propres, des tarifs clairs, la ville aussi est accueillante : commerces services et la gare qui vous ramène à Marseille en 30 minutes ou à Toulon. Et le parking gratuit à côté du port ou à la gare ! Super accueil, avec aide à l'amarrage au ponton et sur l'eau. Port très bien équipé et très propre. Et surtout, la ville est en face du port avec cafés restaurants et commerces. Escalé hautement recommandé.	4,6	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0	4,0
xxxx - Voilier (15m x4.5m x1.8m)	13/08/2023		4,0	5,0	3,0	5,0	4,0	3,0	
xxxx - Voilier (11m x3.8m x1.5m)	17/08/2023		4,8	5,0	5,0	4,0	5,0	5,0	
xxxx - Voilier (11.9m x3.6m x1.9m)	17/08/2023		4,8	5,0	5,0	4,0	5,0	5,0	
xxxx - Moteur (10.4m x3.5m x0.9m)	19/08/2023	Super accueil, une équipe super sympa et très professionnelle. Je recommande ce port de Bandol Nous avons eu une place pas loin de la promenade mais assez pour ne pas entendre le bruit de la ville L'accueil est très bon, les jeunes qui aident à l'amarrage très sympa et bienveillants Du coup, nous prolongeons notre séjour Info: le prix du litre essence sp95 n'est pas à jour sur le site, il est à 2,39 pour 2,20 affichés Nous avons beaucoup apprécié notre séjour à Bandol. Nous avions des adolescents à bord et ils ont vraiment apprécié l'animation de la ville. Les installations sont excellentes et tout le monde a été très accueillant.	4,8	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0	5,0
xxxx - Moteur (7.9m x2.6m x0.6m)	20/08/2023		5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	
xxxx - Voilier (14m x4.3m x1.7m)	25/08/2023		4,8	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0	
xxxx - Voilier (12m x7m x1.4m)	07/09/2023	Service fantastique, 5 étoiles, bonne réponse à la demande de renseignements par courriel. Au cœur de Bandol, qui dispose d'un large choix de restaurants, bars, etc. et de quelques petits supermarchés à proximité. Sans vent et avec un ciel dégagé cette nuit, un endroit magnifique pour la détente. En raison de l'espace disponible, j'ai pu m'amarrer à côté plutôt qu'à l'arrière. Installations un peu déuillées. Le courant de quai semblait être une prise domestique européenne standard sur le bras où nous étions, pour laquelle nous n'avions pas d'adaptateur. Merci beaucoup pour l'accueil, port propre et animé avec aide à l'amarrage. A bientôt!	4,2	4,0	4,0	4,0	5,0	4,0	
xxxx - Voilier (11.4m x3.9m x1.8m)	18/09/2023		4,6	5,0	5,0	4,0	5,0	4,0	
xxxx - Voilier (12.4m x4.2m x2.1m)	28/09/2023	Équipe super sympa et arrangeante arrivée un dimanche nous avons eu un accueil chaleureux et ils nous ont permis de rester à une place qui n'était pas celle prévue. Les équipements sont très biens et propres. Beau port dans une ville très animée avec de nombreux restaurants et commerces à proximité. Merci à toute l'équipe. Nous reviendrons	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0	

1/ Var-Matin - 2 avril 2023

Sud Sainte Baume

BANDOL

Avec ou sans handicap, la voile accessible à tous

Une potence handivoile et cinq voiliers adaptés ont été installés, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite ou souffrant de déficiences visuelles ou mentales de prendre le large.

Grâce à ce nouvel équipement, le port de Bandol rend la pratique de la voile accessible à des personnes en situation de handicap. La potence flamboyante neuve, fournie par la Sogeba (société de gestion du port) et installée dans un espace dédié près de la Société nautique, se complète de cinq voiliers adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou souffrant de déficiences visuelles ou mentales. Elles aussi peuvent maintenant embarquer et découvrir les plaisirs de la voile !

Tous ces équipements, inaugurés vendredi soir, ont vu le jour grâce au soutien de la Ville, de la Région, de la Fédération française de voile et du Kiwanis Bandol Sanary.

De nouveaux voiliers adaptés

Doublement utile, cette potence pivotant sur 360° permettra l'accès aux bateaux à des personnes à mobilité réduite, mais aussi la mise à l'eau des cinq nouveaux voiliers conçus spécialement pour elles, tout juste arrivés au port.

Ces monocoques UFO de 3,80 m de long ont été imaginés, dessinés et construits par l'architecte naval Vincent Werner et sont homologués et certifiés pour embarquer un ou deux équipiers porteurs de handicaps complémentaires, ou bien un valide et un handicapé.



Des bateaux totalement sécurisants dans lesquels les équipiers sont assis face à l'avant et non sur le côté, et ont toutes les commandes devant eux, à portée de main. Même la direction de la barre a été inversée pour s'adapter aux déficiences mentales. Un nouvel espace de rêve et de liberté pour tous en perspective...

I. JA.
Société nautique de Bandol,
www.snbandol.com



Ci-dessus : Grâce à la nouvelle potence, la mise à l'eau d'un voilier UFO de 220 kg ne prend que quelques minutes !

Ci-contre : Un voilier biplace spécialement conçu pour les équipiers porteurs de handicap, où ils sont assis face à l'avant et non sur le côté, avec toutes les commandes devant eux.

(Photos I. JA.)

Navigation handivalide fin mai

Un stage de navigation-découverte avait été programmé pour ce week-end, mais comme l'a déploré l'adjoint au maire Jean-Pierre Chorel, « *Eole en a décidé autrement !* » Le stage handivalide est donc reporté au pont de l'Ascension, les 18 et 19 mai prochains. Encadrés par deux moniteurs spécialement formés pour l'accueil des personnes handicapées, douze participants pourront embarquer sur ces nouveaux UFO, en binômes handivalides. « *Aucune compétition au programme, mais une découverte de la voile dans la baie de Bandol accessible à tous, même à des personnes qui n'ont jamais fait de bateau !* », assure Corentin Bourgeois, moniteur à l'école de voile, qui ajoute : « *Les enfants porteurs de handicap intégrés dans la section Ulys (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) du collège pourront naviguer sur ces nouveaux voiliers, mais aussi des particuliers !* »

Sud Sainte Baume

BANDOL

Ya Degun a « ambiancé » le toit de la capitainerie du port



Il n'y a pas eu de place pour tout le monde...

La première soirée « Sur le toit » du festival de l'association Ya Degun a affiché complet, samedi soir. Les ventes de billets se sont envolées pour une animation techno sur le toit de la capitainerie. La vue sur la baie de Bandol et un coucher de soleil idyllique donnaient un attrait particulier à cette soirée de musique électro animée par trois DJ. La restauration a connu également un franc succès. Le fromager Olivier Nesty con-

fiait : « J'ai été dévalisé ! Je proposais des planches de charcuterie, des fromages que j'affine moi-même et du camembert chaud. Je n'ai plus rien ! Mes fromages proviennent de bergeries environnantes, et je m'attache à proposer des produits de qualité. » Devant Sushi Truck aussi, une longue file ne désemplissait pas.

Une jauge de 500 personnes

L'équipe d'organisation et



Des DJ en forme.

(Photo Ch. S.)

de sécurité a appliqué les consignes fixées : 500 personnes et pas une de plus ! Il fallait attendre les premiers départs pour se frayer une place. Les places étaient limitées et les derniers arrivés laissaient paraître un brin de déception de ne pas pouvoir bénéficier de l'ambiance qui s'échappait de ce premier rendez-vous pré-estival.

Les présents interrogés ont assuré qu'ils passaient un excellent moment et que le

cadre les enchantait. Ils venaient pour l'essentiel de Toulon, Sanary, La Cadière... et même d'Hyères. « L'accès au rooftop offre une belle vue, mais nous sommes plus dans l'ambiance en bas, nous on danse toute la soirée ! », expliquaient Mélanie et Cécile.

Les prochaines dates du festival à retenir sont fixées : 3 juin et 30 juillet.

CH. S.

Réservations ouvertes :
yadegunfestival.com

BANDOL

80 bateaux au départ du 22^e Trophée SNSM à la voile

Depuis plus de vingt ans, le Trophée SNSM est le rendez-vous des voiliers varois. Plus de 350 participants ont quitté Bandol pour Porquerolles, dans un esprit sportif mais avant tout convivial.

Ce jeudi matin, les quatre-vingts bateaux ont franchi la ligne de départ pour la première manche du Trophée SNSM 2023. Même si la pluie était au rendez-vous, un petit vent soufflait pour ces voiliers qui devaient arriver à l'île de Porquerolles dans la soirée. Ils prendront le lendemain le cap de Cavalaire (arrivée vendredi soir), puis du Lavandou (samedi soir à partir de 17 h) où se tiendra la remise des prix issue du classement, avant que les bateaux regagnent leur port d'attache dans la matinée de dimanche.

Porquerolles, Cavalaire...

À Bandol, des emplacements à qual leur ont été réservés pour la première nuit, dès leur arrivée mercredi après-midi. Un briefing autour d'un premier buffet a ouvert les festivités.

La station de SNSM de Bandol avait organisé ce premier rendez-vous et cette soirée avant le départ. Les stations SNSM de l'île de Porquerolles, Cavalaire et le Lavandou prendront ensuite le relais dans l'accueil, l'organisation et les festivités avec la même implication pour la réussite de ce regroupement de passionnés. Les ports et les communes de chaque étape partici-



Les quatre-vingts équipages ont pris la mer hier.

(Photo Ch. S.)

pent également à cette manifestation d'envergure, avec un accueil pour chaque bateau.

Créé en 2000

Ces plaisanciers venus de plusieurs ports de Méditerranée, ont hissé le drapeau tricolore de la SNSM et passeront trois jours en mer. Ce grand rassemblement de monocoques ne dépassant pas 16 m est le rendez-vous des « voiliers » varois.

Ce trophée a été créé en 2000 par deux copains, Jo Miniti (journaliste) et Jacques Meheu (délégué du Var de la SNSM à

cette date) lors de la Route du Jasmin, dans le but de rassembler les sauveteurs en mer avec des usagers de la grande bleue. Cet événement, aujourd'hui patronné par la délégation SNSM du Var, compte plus de 350 participants. Dans une ambiance familiale et bon enfant, ils sont fidèles chaque année pour ce moment traditionnellement programmé lors du long week-end de l'Ascension. Sur le voilier *As-têrtx*, Joël participe chaque année au trophée : « On vient tous les ans sans exception, pour la bonne ambiance, pour se re-

trouver entre amis... et aussi pour l'apéro ! »

Soulignons que cette course-croisière n'entre pas dans le circuit de la Fédération française de voile et ne prend donc pas l'appellation de « régata », mais un terme de « rallye » qualifiant l'épreuve qui rassemble ses fidèles depuis déjà plus de vingt ans. Son succès est certainement dû à l'atmosphère amicale qu'il y règne, et n'empêche pas les participants de chercher les meilleurs réglages ou la plus fine stratégie sur l'eau.

CH. S.

Au profit de la SNSM

Les frais de participation des bateaux, de leurs propriétaires et de leurs équipages seront entièrement reversés à la SNSM et contribueront ainsi à une partie de son fonctionnement.

« Pour que l'eau salée n'ait jamais le goût des larmes », est le slogan de la SNSM pour partir rechercher et sauver des victimes, chaque jour de l'année, nuit et jour, quelle que soit la météo.

Cette association d'utilité publique est le premier acteur de recherche et de sauvetage en mer. Son budget de fonctionnement est financé uniquement par les dons¹⁾, dont 75 % proviennent de particuliers.

« Si une vie n'a pas de prix, une opération de sauvetage en un ». La générosité de chacun aidera les sauveteurs bénévoles à disposer des équipements nécessaires pour leurs actions, mais aussi à engager des séances de formations, de prévention et de sécurité civile. Les bateaux d'intervention se doivent d'être entretenus, renouvelés, et équipés de dispositifs et matériels performants pour assurer la sécurité des sauveteurs et des personnes secourues, dans le respect de la réglementation maritime et celles de la protection de l'environnement.

1. Dons ouvrant droit à une déduction fiscale de près de 66 % des montants versés.

BANDOL

La Valse des Capians attend les férus de voile jusqu'à demain

Depuis hier, le port a accueilli quelques bateaux pour célébrer la « Valse des Capians », qui se tient chaque année à cette période. La fête est programmée tout au long de ce long week-end de l'Ascension et rassemble les passionnés de ce bateau en bois mais aussi les amoureux de la mer. Des moments de partage, d'échanges et de navigation pour les propriétaires de ces embarcations, venus de plusieurs ports voisins seront au rendez-vous.

Echanges avec les marins

Les festivités ont démarré hier soir, lors des premières arrivées des bateaux venus d'autres ports d'attache.

Aujourd'hui, se dérouleront des régates dans la baie bandolaise. Outre le spectacle de ces

rière l'école de voile et l'espace jeunes), des grandes tentes ont été dressées pour les repas des divers équipages, qui seront heureux de répondre aux questions du public et d'exposer les secrets de leurs embarcations.

Des balades en mer

De nombreux artisans se sont installés sur le quai. Outre la restauration, des produits régionaux et des marinières de capitaine de pointus raviront les promeneurs.

À partir de 9 h et jusqu'à 18 h (interruption entre midi et 15 h), les équipages accorderont une balade en mer au public, dans la baie bandolaise.

Même si la météo n'est pas au beau fixe, le plan d'eau est calme et réserve d'excellents moments sur les embarcations.



Les « pointus » originaires de Marseille

La manifestation est organisée par l'association Les pointus de Bandol, qui œuvre pour le maintien de ce bateau traditionnel et pour faire découvrir ses plaisirs.

Un « pointu » est un bateau de pêche traditionnel, intemporel et coloré, aussi appelé « barquette marseillaise ». On les trouve amarrés sur le littoral du sud-est, de Marseille à Nice. C'est tout simplement à sa forme que ce bateau de Provence doit son nom. On raconte que c'est à la fin du XIX^e siècle que le « pointu » a vu le jour, à Marseille, dans les ateliers d'un charpentier d'origine italienne, André Ruoppolo.

Le terme de « capian » est attribué à l'avant du bateau, partie qui servait à attacher les amarres, et souvent teintée de rouge, en rappel de la virilité des marins. Inscrit à l'inventaire du patrimoine immatériel culturel français, le « pointu »

Y a degun, ce soir sur le toit de la capitainerie

Le rendez-vous mensuel, Y a degun sur le toit de la capitainerie, se tiendra aujourd'hui à partir de 18 h 30. La capitainerie du port, située les pieds dans l'eau, offre un cadre idyllique pour profiter d'un coucher de soleil à couper le souffle au rythme de DJ de renommée et de musique techno de haut niveau. Des petits food trucks de qualité viendront également satisfaire les papilles des connaisseurs au cours de la soirée, qui s'annonce très festive.

La dernière date du 7 mai avait connu un réel succès et avait dû se dérouler à guichets fermés car toutes les places s'étaient envolées et la jauge affichait complet ! Ce soir, quelques places supplémentaires seraient ouvertes à la réservation, afin de satisfaire un plus grand nombre de fêtards.

Mieux vaut réserver

Cette année, la musique est au rendez-vous

sur la commune de Bandol, et les décibels n'ont pas fini de résonner.

Les premières soirées témoignent d'un franc succès et, quel que soit l'âge (pas de mineur toutefois !), les convives ne manquent pas de faire la fête. Y a degun est un collectif de passionnés et de professionnels qui ont quelques dates à leur actif et qui ne manquent pas de proposer des soirées très appréciées.

Il est nécessaire de réserver sa place sur le site yadegunfestival.com/surletoit. Le prix d'entrée est fixé à 20 euros et la place avec accès au rooftop est à 30 euros.

Une soirée d'été à l'image locale, en plein air, avec des artisans locaux, qui commence à l'heure où le soleil se couche pour offrir des couleurs du sud, et qui se termine en compagnie de Dame Luné, de la famille, ou entre amis.



CH. S. Rendez-vous ce soir au coucher du soleil. (Photo C. S.)

En bref

Les Voiles des vigneron

Samedi 3 et dimanche 4 juin. La Société nautique de Bandol organise les Voiles des vigneron pour un moment de détente entre professionnels de la vigne et du vin, sur la plage centrale, quai Charles-de-Gaulle.

Concert des profs de l'école de musique jazz

Dimanche 4 juin, à 11 h, concert sur la place Suquet par l'école de musique de Bandol. Accès libre. Rens. au 04.94.29.22.70.

Sud Sainte Baume

BANDOL

Un week-end de régates entre voileux et vigneron

Tout au long du week-end a lieu la deuxième édition des Voiles des Vignerons réunissant vingt bateaux. Après deux jours de compétition, les organisateurs sont déjà satisfaits de l'événement.

La seconde édition des Voiles des Vignerons se tient à lieu tout au long du week-end à Bandol. Pour l'occasion, vingt bateaux, dont deux trimarans, ont pris la mer dès vendredi, en embarquant un domaine vinicole à son bord ! Une sacrée idée de concilier deux mondes bien différents de la voile et du vin.

Cette idée est venue l'an passé entre des copains voileux et des copains vigneron qui se sont lancé un défi : partager vent et vin. Ils avaient certes des points communs, à savoir d'après eux : « un monde de passionnés et celui du bien vivre. »

Convivialité et partage

La régata connaît dès cette année un franc succès au vu du nombre d'inscrits. Le thème reste identique au fil des années : « convivialité, partage et bénévolat ».



Les organisateurs ont déjà une date pour la prochaine édition des Voiles des Vignerons. Cette dernière aura lieu le 1^{er} et 2 juin 2024. (Photo Ch. S.)

Chaque domaine avait le devoir de porter quelques produits de son cru et les bateaux accueillait cinq ou six équipiers et un skipper.

Dès vendredi, les premiè-

res épreuves ont eu lieu. Ce samedi, deux manches permettaient dans un esprit de compétition, de faire découvrir aux terriens, la beauté du littoral varois. Après un briefing

par Denis Carle, directeur de la Société nautique, sur le parcours, sur la signalisation de la course, et sur les vents, chaque équipage a rejoint son bateau pour prendre la ligne de départ.

Sur le bateau du comité, présidé par Michel, et du jury, qui œuvrait sur le jeu des drapeaux et des sons de corne de brume, on pouvait assister à un chahut de voiles et des trajectoires des plus sportives pour prendre le bon vent. À partir de 11 h 55, direction l'île Verte à La Ciotat pour un virement de bord et revenir à Bandol dans l'après-midi, et se préparer pour la seconde épreuve.

« Un rendez-vous régulier des vigneron »

Aujourd'hui, les participants changeront de cap et iront prendre l'eau au large du cap Steïe et des Deux frères.

La soirée s'annonce tout aussi chaleureuse, chaque participant est attendu sur le rooftop de l'école de voile, où les meilleurs vins de chaque domaine seront sur la table. Le pot de départ et la remise des prix auront lieu à 16 h... Juste

assez pour laisser à chacun, le temps de regagner leurs terres pour clôturer ce week-end.

Jean-Nicolas Gauthier, organisateur et navigateur bandolais depuis 1969, confie : « L'an passé, nous avions fait un essai, cette année c'est une vraie réussite. Organisation complexe, mais le succès est au rendez-vous. La difficulté réside à la mise en relation de domaines, de bateaux et de skippers. Réunir deux mondes différents crée une belle ambiance. Nous avons déjà prévu les dates pour l'an prochain (1^{er} et 2 juin 2024) ! Cet événement est à présent le rendez-vous régulier des vigneron, des professionnels de la filière et des skippers, Bandol valait bien ce dynamisme. Nous pensons même à la création du Trophée de la ville de Bandol, l'an prochain. Les idées ne manquent pas. »

CH. S.

Contact : voilesdesvignerons@laposte.net

Sud Sainte Baume

var-matin
Mercredi 14 juin 2023

BANDOL

Les Bandolais à la chasse aux mégots et autres déchets

Alors que la semaine de l'environnement a pris fin, les jeunes, les associations et les habitants font le bilan des opérations réalisées. Une opération qui a aussi permis de sensibiliser.

La semaine de l'environnement, initiée sur la commune tout au long de la semaine dernière et suite à la Journée mondiale de l'environnement, s'est clôturée dimanche dernier avec le village d'informations. L'Unicef, Project Rescue Ocean, Recyclop et Sitomat présentaient les moments forts dégagés par cette action. La ville de Bandol a remis des diplômes aux enfants qui avaient participé à la collecte des déchets. Et leur fierté témoignait d'un engagement fort.

9 000 mégots collectés

Une centaine d'enfants a participé à cette collecte, lors de leurs activités du centre aéré ou scolaires. La collecte s'est effectuée en plusieurs points du littoral bandolais (plage de Rèneros, rochers derrière la capitainerie, plage du Capellan, plage Centrale...).

Jules et Lucien, scolarisés à



Les enfants cette semaine ont collecté de nombreux déchets dans les rochers et sur les plages. (Photos Ch. S.)

Bandol, confiaient : « On a déjà ramassé des mégots et des bouteilles en plastique à la mer » Cindy, représentante de l'association Project Rescue, indique : « Nous avons collecté près de 9 000 mé-

gots et 20 kg de déchets, en seulement une heure ! » Mais le plus surprenant et significatif était le témoignage d'Aurélien, âgé d'une quarantaine d'années : « Je suis fumeur, et je ne savais pas que les mégots étaient aussi nocifs pour l'environnement. Je pensais que c'était un bout de papier et qu'il allait se dégrader avec l'eau et le temps. À présent, je sais que je n'en jetterai plus aucun par terre ! »

Laurie Vignon, directrice de l'association Recyclop, Antenne du Var, précise : « Pour sensibiliser les fumeurs et les non-fumeurs aux problèmes des mégots, nous délaissions ce petit bout de cigarette, et nous comparons ce semblant de coton, avec les tee-shirts des enfants. Quand ils regardent

alors la composition sur l'étiquette de leurs vêtements, ils s'aperçoivent qu'il n'y a pas que du coton sur les mégots, mais surtout des polymères, de l'élasthanne, du nylon. C'est une image qui les marque ».

Les mégots collectés sont ensuite incinérés dans une usine de traitement de produits toxiques située dans la région. Ces derniers sont broyés avec d'autres déchets toxiques. Les fumées de la combustion sont refroidies, ce qui fait de la vapeur d'eau qui permet de récupérer l'énergie dégagée et de la valoriser pour faire fonctionner l'usine en circuit fermé.

Poursuivre la sensibilisation

Au cours de la semaine,

Rappel : un mégot sur deux finit à l'eau !

Un mégot jeté à terre prend un chemin alarmant. Il pollue et ravage. En une heure seulement, le mégot jeté à terre pollue son environnement proche, il contamine près de cinq cents litres d'eau tout au long de son périple, dérive et se fragmente en microplastiques. Il finit ensuite son parcours ingéré par des animaux, dans l'eau du robinet et inévitablement dans l'assiette du consommateur. Il empoisonne à la fois les animaux et les végétaux. Il est également la source de neuf incendies sur dix, mobilise chaque jour des centaines de pompiers, et met inévitablement en danger la forêt et ses habitants.

Une réalité qui ne peut laisser indifférent. 40 000 mégots seraient jetés par minute en France et plus de cent trente-sept mille dans le monde. Ce petit bout de cigarette est composé de plus de 96 % de plastique, de 4 000 produits toxiques et représente 40 % des déchets en Méditerranée, plus important que les sacs et les bouteilles en plastique. Les services publics estiment en ramasser deux milliards par an, soit près de trois cent cinquante tonnes. Il mettra douze années pour se fragmenter en nanoparticules de plastique. Des chiffres énormes pour un si petit déchet, dont l'enjeu de sa collecte est de taille !



En une heure ce sont près de 9 000 mégots qui ont été récoltés.

outre la collecte des déchets, d'autres enfants ont dessiné sur les avaloirs de la ville pour une communication visible de tous, sur la question. On peut donc désormais voir des messages tels que « Ne rien jeter. La mer commence ici » sur les avaloirs de la commune. L'association Project Rescue Ocean sera présente sur la commune cet été, un samedi sur deux, afin de poursuivre cette sensibilisation (stand devant l'office du tourisme). Toutes les plages sont à présent déclarées non-fu-

meurs, une campagne de communication est disposée dans la ville. Les cendriers de poche sont une solution pour limiter l'impact de la pollution des mégots pour les fumeurs. Un engagement des commerçants au travers du projet « Ma terrasse propre » est en cours. Dispositif de collecte des mégots proposé par l'association Recyclop, pour un recyclage et une sensibilisation, les professionnels disposeront d'un label de qualité environnementale.

CH. S.

Sud Sainte Baume

var-matin
Vendredi 14 juillet 2023

BANDOL

La capitainerie lance une enquête de satisfaction

Depuis le 30 juin, la capitainerie a lancé une enquête de satisfaction auprès de tous les plaisanciers, ceux à l'année, en escale ou en attente sur l'aire de carénage afin d'obtenir un retour sur leur vision du port et de ses services, ce qui va bien et surtout ce qui irait moins bien. L'idée est d'améliorer la qualité du service fourni en répondant aux éventuelles difficultés qui se posent. Il est évident que le port de plaisance a déjà connaissance des points à améliorer, mais le retour des plaisanciers, premiers concernés est particulièrement pertinent.

Conclusions mi-septembre

Le questionnaire comporte une trentaine de questions, se remplit en ligne⁽¹⁾ très facilement de manière anonyme, et est différent selon la nature du bateau et son mode de fréquentation du port.

Les principaux sujets traités concernent le stationnement des véhicules des propriétaires de bateaux, la signalétique et l'éclairage, les moyens d'amarrage, la propreté, les équipements, l'accueil et les moyens de communication.

À ce jour, trois cent réponses environ ont été reçues mais



Trois cents réponses ont été reçues par la capitainerie. Un chiffre encore insuffisant pour dresser un bilan.

(Photo doc. F. M.)

trop de plaisanciers sont encore silencieux, les résultats ne sont, pour le moment, pas exploitables. Les conclusions définitives de cette enquête seront traitées dès la mi-septembre prochaine. D'ores et déjà, il semble qu'il y ait une satisfaction globale de la part des plaisanciers.

À la rentrée, un retour sur résultats de cette enquête sera effectué, et surtout sur la manière de corriger les points problématiques. «C'est très difficile de se garer ici, certains ports ont des parkings réservés aux plaisanciers, mais le plan d'eau et la zone de navigation sont belles ici», affirment des plai-

sanciers présents sur le port.

Un port pas complet pour le moment

La capitainerie est ouverte tous les jours de 8 h à 20 h. En dehors de ces horaires d'ouverture, un gardien demeure présent. Tous les bateaux sont assistés lors de leur arrivée par du personnel. Un quai est réservé pour des petites escales jusqu'à deux ou trois heures, permettant aux plaisanciers d'effectuer quelques courses dans la ville, ou des petites réparations. L'équipe de la capitainerie resserre vingt et un sala-

riés et huit saisonniers qui ont démarré leur activité début juillet.

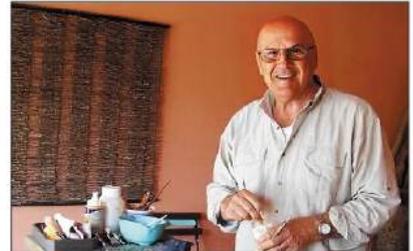
Le port a une capacité de plus de 1 500 places et n'a fiche pas complet à ce jour. Plusieurs garanties d'usage sont encore à la vente, et en attendant preneur, les places restent disponibles pour la saison estivale. Aucune réservation n'est effectuée pour un séjour, l'attribution des places se fait chaque jour. Seuls les navires de plus de dix sept mètres, ont le privilège de pouvoir effectuer leurs réservations à l'avance.

CH. S.

1. <https://bit.ly/3PyF00z>.

SANARY

Jean-Pierre Arco, une vie d'artiste au casino



L'artiste au travail dans son atelier de Tourtour.

(Photo DR)

Durant tout le mois de juillet, c'est un artiste complet, à la fois peintre et sculpteur, qui expose au casino. Pour cette première exposition sanaryenne, Jean-Pierre Arco met l'accent sur la peinture, déclignée en toiles d'époques et de styles très variés, qui témoignent de son dynamisme artistique.

Cet Auvergnat d'origine amoureux de Sanary peint et dessine depuis toujours, formé aux beaux-arts de Clermont-Ferrand, puis à Lyon auprès de peintres reconnus.

Un parcours éclectique

Selon les périodes, Jean-Pierre a exploré toutes les techniques, de l'huile sur bois comme sur le superbe *Carnaval vénitien* dans l'entrée, à l'acrylique comme sur cette série sur l'infiniment grand d'inspiration cosmique et enrichie de précieux effets matière.

Au Café des Arts, place aux collages sur le thème du mur, inspiré par sa récente découverte du street-art. Non pas le mur qui bloque, mais celui qui laisse un passage ou recouvert par une vague en furie.

«On a souvent envie de regarder de l'autre côté des murs, alors je fais mes murs à moi sur des toiles, pour donner quelque chose à lire au public», explique l'artiste. Jean-Pierre Arco n'en finit pas d'explorer des mondes nouveaux et colorés avec ses pinceaux, à découvrir au casino jusqu'à fin juillet, mais aussi dans son atelier varois de Tourtour le reste de l'année.

I. JA.

Jean-Pierre Arco au café des arts du Casino, 1 261 chemin St Roch à Sanary, tous les jours jusqu'à fin juillet. Informations au 04 94 88 52 10 et sur www.casino-sanary-sur-mer.com.
Facebook : Jean-Pierre Combronde.
Mail : arcojeanpierre@gmail.com.

BANDOL

Les plans du nouveau port inquiètent les plaisanciers

Lors de son dernier « apéro-ponton », la capitainerie a dévoilé les plans du nouveau port. Ces derniers et la mise en place de l'organisation des travaux ont laissé les plaisanciers présents dubitatifs.

Le dernier « apéro-ponton » organisé par la capitainerie pour l'été 2023 s'est tenu récemment. Si l'occasion était de réunir les plaisanciers dans la convivialité et partager quelques échanges entre les usagers du port, l'inquiétude s'est installée au cours de la soirée. En effet, l'équipe de la capitainerie a dévoilé les plans du nouveau port et l'organisation mise en place durant les travaux. Ces derniers qui devraient durer 68 semaines selon les plannings prévisionnels. Un vrai chamboulement !

Un meilleur accueil des yachts

Actuellement, de grosses unités souhaitent accoster et la structure ne permet pas d'accueillir des bateaux de plus de quarante mètres. Le tirant d'eau de ces bateaux et les distances de manœuvres ne sont pas compatibles avec les bassins et quais actuels. Ces dernières années, le cadre enchanteur de la commune attire les plus gros yachts et le neuvième port de France se doit d'être à la hauteur. Afin d'optimiser les amarrages, les bassins par catégories de bateaux ont été envisagés. Les plus gros seront amarrés à l'entrée du port et



L'apéro a débuté dans la bonne humeur et a été l'occasion d'échanges et de rencontres. Puis l'inquiétude a gagné les plaisanciers après la présentation des plans du nouveau port.



(Photos Ch. S.)

non sur le quai d'honneur comme actuellement, afin de faciliter les manœuvres. Le but étant d'optimiser le plan d'eau actuel.

Nouvelles pompes à essence

La capacité des pompes étant insuffisante, le carburant doit être livré par camion pour certains bateaux (de réservoirs de grandes capacités). L'évacuation des eaux noires est elle aussi bien insuffisante avec une seule pompe de débit insuffisant.

Une réelle modernité de cet espace est donc envisagée afin de répondre à la demande mais aussi à toutes les normes de sécurité et environnementales.

Une organisation complexe

Durant les travaux, la difficulté s'annonce pour déplacer les bateaux amarrés sur d'autres emplacements ou dans les ports voisins. Aucune place n'est actuellement attribuée en raison de ces prochaines situations. La liste d'attente est de plus de

500 demandes est en *stand-by*. Il faut créer des anneaux d'amarrage avant tout et surtout conserver des places libres pour pouvoir modifier les emplacements durant les travaux. « La tâche n'est pas simple, on ne peut pas expulser nos plaisanciers ! », explique le maître du port. Pourtant ces derniers sont très inquiets. Ils ne savent pas quelle place leur sera attribuée, ils ont leurs habitudes sur leurs pontons, leurs affinités, leur organisation.

Dominique a eu trois change-

ments de place. « Je suis là depuis trente ans. J'ai un bateau de sept mètres, d'après le nouveau plan, je vais être sur le quai proche du terrain de boules, j'aurais aimé avoir une place sur la panne C », avoue-t-il.

Malheureusement cette panne sera affectée aux professionnels, un pôle nautique va être construit sur le parking du stade. Une réunion est prévue d'ici la fin d'année pour informer à nouveau chaque plaisancier de l'avancée de ce grand chantier.

CH. S.

Trois bonnes raisons de découvrir le salon nautique

Le grand rendez-vous de la plaisance a largué les amarres sur le port de Bandol. Un événement pour professionnels et particuliers, qui se tient jusqu'à dimanche.

Depuis cinq années, l'association Kiwanis est aux manettes de l'organisation du salon nautique de Bandol. Une véritable tradition pour les plaisanciers et Bandolais. Pour cette édition, parrainée par Charles Berling, l'organisation a misé sur une formule qui a fait ses preuves : un programme ponctué de démonstrations, animations et conférence autour du milieu nautique. De quoi attirer les amoureux de navigation, mais aussi tous les curieux jusqu'à dimanche. Et voici quelques arguments pour vous convaincre de vous rendre à l'événement.

1 Admirez des bateaux uniques par dizaines

Des dizaines de bateaux inédits et uniques venus de toute région sont à découvrir. Cette année, l'association Kiwanis a mis les petits plats dans les grands pour en mettre plein la vue aux visiteurs. « Nous avons pour ambition de donner une plus grande dimension au salon en augmentant le nombre d'exposants. Nous en avons une trentaine pour cette édition pour proposer de jolis produits aux visiteurs », explique Robert Isabella, président de l'association. Parmi les exposants, nous en avons qui ramènent des bateaux inédits, à flot ou à terre. Et c'est un pur bonheur de les observer ici dans notre port. Ils mettent des paillettes dans les yeux de chacun ». En témoigne la petite loule amassée devant ce Solaris Power bleu vert de 52 pieds (près de 16 mètres). Un yacht d'une qualité, navigabilité et élégance remarquables,

estimé à plusieurs millions d'euros (en photo ci-dessous, à gauche). Si certains risquent d'avoir le coup de cœur pour ce bijou, difficile pour autant de mettre la main au porte-monnaie. Au total, près d'une dizaine de bateaux originaux et inédits sont exposés.

2 Chiner des équipements à bas coûts

Le salon est l'occasion aussi de faire des bonnes affaires. Si les bateaux affichent pour la plupart de grosses sommes, certains représentent tout de même de bonnes affaires. Les produits et équipements, eux, sont à des tarifs préférentiels pour l'événement. Des puces nautiques se tiendront même dimanche, de 9 à 18 h pour chiner des équipements à moindres coûts !

3 Échanger avec des professionnels du secteur

Venus de toute la région, des professionnels du milieu sont présents pour trois jours encore pour dispenser des conseils et répondre aux interrogations des plaisanciers. Pour rappel, la manifestation a pour but de « permettre à des exposants qui vendent des bateaux ou équipements liés au monde nautique de les présenter aux visiteurs. Parmi ces produits, on en trouve certains à la pointe de la technologie et c'est absolument à découvrir », confie Robert Isabella.

SARAH ABOUTAÏ

Salon nautique, jusqu'au dimanche 8 octobre, sur le port de Bandol. Programme complet à découvrir sur salon-nautique-bandol.fr. Entrée gratuite. Charles Berling tiendra un débat autour des enjeux de préservation des mers et océans le samedi 7 octobre à 19 h, dans les locaux de la société nautique de Bandol. Réservation au 06.19.29.42.00.



Le grand rendez-vous des plaisanciers promet une belle programmation cette année. Une trentaine d'exposants seront présents jusqu'à dimanche pour échanger et répondre aux visiteurs. (Photos S. A.)

